

LES NOUVELLES ÉTINCELANTES
D'ADELHEID DUVANEL

CHIGOZIE OBIOMA
ROMAN ET MYTHES AU NIGERIA

Supplément
LE MONDE
DES LIVRES



Mali : révélations sur les exactions de Wagner

► La junte au pouvoir à Bamako a eu recours aux paramilitaires russes durant trois ans et demi, officiellement pour lutter contre les groupes djihadistes

► En partenariat avec l'organisation Forbidden Stories et plusieurs médias, « Le Monde » a enquêté sur les détenions secrètes de civils

► Cette enquête révèle la présence d'au moins six bases dans lesquelles le Groupe Wagner a détenu en toute illégalité des Maliens et les a torturés

► Lors de sa présence au Mali, la société militaire privée fondée par Evgueni Prigojine a multiplié les exactions, pour un bilan humain difficile à établir

► Wagner a annoncé son départ du pays le 6 juin, pour laisser la place à Africa Corps, contrôlé par le gouvernement russe

PAGE 2



BRIAN WILSON
*Compositeur
génial et
tourmenté
de la pop*

► Intuitif et virtuose, il était l'orfèvre et l'âme des Beach Boys
► Il s'est éteint le 11 juin, à l'âge de 82 ans

PAGES 22-23

A Paris, le 15 mai 2004. LUDOVIC CARÈME/AGENCE VU

Europe
Les ressorts de l'offensive de neuf Etats contre la CEDH

PAGE 5

Politique
Yaël Braun-Pivet défend le bilan de l'Assemblée et la proportionnelle

PAGES 6-7 ET DÉBATS P. 26

Intelligence artificielle
Le français Mistral AI va se doter d'un supercalculateur européen

PAGE 14

Energie
Etats-Unis : une course effrénée au nucléaire

Les investissements se multiplient pour concevoir et installer de nouveaux réacteurs, innovants par leur technologie ou par leur taille

PAGES 12-13

VU PAR HERRMANN (SUISSE)

CARTOONING FOR PEACE



Histoire
Au nom des Justes de Vendôme

Après une valse-hésitation du maire, la ville du Loir-et-Cher honora, le 16 juin, un couple qui avait caché deux sœurs juives sous l'Occupation

PAGE 17

Surveillante tuée Questions sur la « perte de repères » du collégien

AU LENDEMAIN du meurtre de Mélanie G., poignardée par un élève devant un collège de Nogent (Haute-Marne), le procureur de la République de Chaumont a dévoilé, mercredi 11 juin, les premiers faits connus. Le profil de l'adolescent, « sociable » et qui n'avait manifesté « aucun signe évoquant un possible trouble mental », mais qui « n'exprime pas de regrets, ni aucune compassion pour les victimes », intrigue et

soulève d'épineuses questions sur l'éducation, les effets des plateformes numériques ou la capacité à prévenir de tels drames.

PAGES 8-9

M ÉDITORIAL
UN DRAME QUI
DÉJOUË LES CLICHÉS

PAGE 28

Californie
Face à Trump, le dilemme des démocrates

Alors que le président américain se pose en gardien de l'ordre, les élus progressistes sont écartelés entre condamnation des violences et dénonciation de l'autoritarisme

PAGE 3 ET IDÉES P. 24-25

Pesticides
Le glyphosate accroît le risque de cancer

Pilotée par l'institut Ramazzini, la plus vaste étude animale conduite à ce jour sur les effets de l'herbicide a enregistré, quelles que soient les doses, un surcroît de tumeurs

PAGE 16

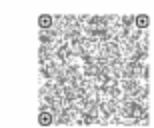
KOLLER

Ventes aux enchères à Zurich :
24-27 juin 2025



Paul Signac. Saint-Tropez, port en fête. 1895. Huile sur toile. 65,5 × 81 cm.

Koller Auctions Hardturmstrasse 102 - 8031 Zurich
tél. +41 44 445 63 63 - office@kollerauctions.com
www.kollerauctions.com





Ismaïl, Nawma et Wangrin, trois anciens prisonniers du groupe Wagner au Mali, réfugiés en Mauritanie. Captures d'écran d'une interview réalisée en mai.

«LE MONDE»/FORBIDDEN STORIES ET MÉDIAS PARTENAIRES

tailleur touareg de Niafounké, près de Tombuctou.

Le 20 janvier 2024, quand des mercenaires russes arrivent dans son village, il ne se cache pas. Ces étrangers le font monter dans leur blindé. Après une trentaine de minutes de route, ils arrivent dans un camp. Le jeune homme est tiré du véhicule, roué de coups et perd conscience. Puis il est enfermé dans un conteneur blanc avec une dizaine d'autres prisonniers, dont plusieurs se sont fait brûler les pieds ou les mains par leurs matons. Des petits trous ont été percés sur sa paroi haute, pour laisser passer un peu d'air et de lumière. La journée, la chaleur y est suffocante. Les détenus ne sortent que pour aller aux toilettes.

Après trois jours d'interrogatoire, Ismaïl est assigné à des travaux forcés à proximité : il creuse des trous, charge des gravats dans des camions. Au bout de quarante jours de détention dans son conteneur, il est libéré avec un de ses codétenus et déposé à Niafounké.

Liberations contre rançons
Confrontés aux difficultés de paiement de la junte du général Assimi Goïta durant leurs premiers mois au Mali, courant 2022, les paramilitaires du groupe Wagner ont rapidement fait en sorte de se rémunérer directement sur le terrain. En volant l'argent et les bijoux des populations qu'ils croisent, comme dans les environs de Simaye, dans le centre, en mai 2022. Mais aussi en kidnappant des civils et en les libérant contre des rançons, comme les groupes djihadistes qu'ils combattent.

Selon des sources concordantes dans le nord du pays, ils peuvent demander jusqu'à 5 millions de francs CFA (quelque 7 600 euros) en échange d'une personne qu'ils ont arrêtée. «Et s'ils tombent sur des gens qui ont beaucoup d'argent, ils n'hésitent pas à les tuer et à les voler directement car, une fois mort, personne ne viendra réclamer son dû», confie l'officier malien précité.

Quand les prisonniers sont relâchés, ils ne sont pas toujours sauvés pour autant. Amadou (un prénom d'emprunt), la quarantaine, se rappelle encore les balles sifflant autour de lui alors qu'il venait d'être libéré. Le 4 septembre 2022, il est arrêté lors d'une descente de Wagner et de militaires maliens dans son village de Nia Ouro, dans le centre du pays. Il est conduit à la base voisine de Sofara, où il passe quarante-huit heures à être interrogé sur ses accointances présumées avec les djihadistes.

«Quand ils nous ont libérés avec quelques autres détenus, ils nous ont conduits à la porte du camp et nous ont ordonné de marcher droit devant nous. Au bout de quelques dizaines de mètres, ils ont commencé à nous tirer dessus. On s'est tous mis à courir le plus loin possible pour se mettre à l'abri», se rappelle-t-il.

Selon un rebelle touareg, des scènes similaires ont eu lieu sur des prisonniers au camp de Tessaïlit, dans le nord du pays. «Ils les ont fait sortir et leur ont tiré dessus une fois qu'ils étaient un peu plus loin. Pour eux, c'était une sorte de chasse à l'homme, un entraînement au tir de précision», dénonce-t-il. Contactées, ni les autorités maliennes, ni les autorités russes n'ont répondu aux sollicitations du Monde et de ses partenaires. ■

THOMAS EYDOUX
ET BENJAMIN ROGER

Au Mali, le groupe Wagner a détenu et torturé secrètement des civils

ENQUÊTE

Dieu merci pour la survie.» Quand il raconte ce qu'il a traversé, Nawma remercie souvent le ciel de lui avoir laissé la vie sauve, contrairement aux cinq hommes égorgés sous ses yeux par des mercenaires du groupe russe Wagner, le 31 juillet 2024. Ce jour-là, ces supplétifs de l'armée malienne font un nouveau passage dans son village de Toulé, dans le centre du Mali. Ils cherchent des djihadistes ou leurs complices présumés. Cet important épicerie peul d'une cinquantaine d'années, père de huit enfants, a beau jurer n'avoir aucun lien avec eux, il est quand même arrêté dans sa petite boutique et embarqué dans leur camp de Nampala, à une quinzaine de kilomètres de là.

Sur place, il est emmené dans un bâtiment en béton, où sont détenus d'autres prisonniers. Il est entièrement déshabillé, puis séquestré nu dans une cabine de douche, dont il est plusieurs fois sorti pour être interrogé et torturé. Ses geôliers enfoncent un mouchoir dans sa bouche qu'ils gorgent d'eau jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Mettent une chaise sur son corps allongé au sol et s'assoient dessus. Lui brûlent la peau de la hanche avec un briquet.

«Ils m'ont aussi frappé à la tête jusqu'à ce que je perde connaissance. J'ai perdu beaucoup de sang», témoigne-t-il en montrant une cicatrice sur son front. Au bout de quatre jours, il est enfin libéré, sans davantage d'explications, mais profondément marqué par ce qu'il a subi.

Aujourd'hui, Nawma est réfugié dans un camp de Mbera, en Mauritanie, comme des dizaines de milliers de ses compatriotes ayant fui les violences dans leur pays. C'est là que l'organisation de journalistes Forbidden Stories, *Le Monde* et d'autres médias partenaires l'ont rencontré courant mai, dans le cadre d'une enquête conjointe sur les détentions secrètes de civils par les mercenaires russes au Mali.

Il s'agit d'une suite du Projet

«Le Monde» et Forbidden Stories révèlent l'existence d'au moins six bases où les mercenaires russes ont persécuté des Maliens arrêtés arbitrairement et détenus illégalement



pour plusieurs jours, semaines, voire mois. *Le Monde*, Forbidden Stories et les médias partenaires – France 24, iStories et RFI – ont identifié au moins six bases de l'armée malienne où des civils ont été séquestrés depuis début 2022 : Bapho, Kidal, Nampala, Niafounké, Sévaré, et Sofara. Plusieurs autres ont aussi pu servir de lieux de détention, au gré des zones où les mercenaires russes opèrent.

Parmi elles, d'anciens camps de la Minusma, la mission de l'ONU au Mali, récupérés par l'armée malienne et Wagner après le départ des casques bleus, en 2023. «Ils utilisent les bunkers et les anciens dépôts de munitions pour détenir et interroger les civils qu'ils arrêtent», affirme un commandant du Front de libération de l'Azawad (FLA), la rébellion indépendantiste à dominante touareg, active dans le nord du Mali.

Câbles électriques

Quand il est relâché le samedi 3 août 2024 par ses geôliers, Nawma pense être tiré d'affaire. Mais, dès le lendemain, il est rassemblé avec tous les hommes de Nampala et de plusieurs hameaux alentour, enfants compris,

sur le terrain de sport de la petite ville par une trentaine de mercenaires russes et une dizaine de militaires maliens. En tout, plusieurs centaines de personnes, dont les identités sont relevées. Certains sont fouillés, d'autres battus à coups de barres de fer.

Dans les rangs apeurés, une même crainte se propage : celle de subir le même sort que les habitants de Moura, village du centre du Mali où, pendant cinq jours, fin mars 2022, au moins 500 d'entre eux (y compris des femmes et des enfants) ont été méthodiquement massacrés par Wagner et l'armée malienne, selon l'ONU.

Quelques individus sont embarqués. En fin de journée, la foule est dispersée dans un mouvement de panique. Certains quittent Nampala sans attendre, comme Nawma. D'autres restent, tel Wangrin (un prénom d'emprunt), 35 ans, autre commerçant peul qui a requis l'anonymat. Lundi 5 août, lendemain du rassemblement sur le terrain, deux pick-up avec une douzaine de mercenaires de Wagner arrivent devant sa petite boutique.

Il est conduit à l'arrière d'un véhicule, où il retrouve un des hommes arrêtés la veille, la figure couverte de sang. Ils sont emmenés au camp de Nampala.

Wangrin est mis torse nu, ses mains et ses pieds sont attachés. Ses ravisseurs commencent par lui plonger la tête à plusieurs reprises dans un seau d'eau. Avec ses codétenus, il est frappé avec des bâtons ou des câbles électriques branchés sur le courant. «Ils frappaient au ventre, au visage. On aurait dit qu'ils étaient en train de battre des chiens», confie-t-il d'une voix faible, qui s'épaissit au fil de son récit.

Ils sont ensuite enfermés, à quatre, dans les mêmes toilettes. L'un d'eux, imam, s'est fait brûler les pieds. Dans la soirée, Wangrin est transféré dans une autre pièce. Il est extrait trois nuits, pour être interrogé sur ses liens avec les djihadistes ou leur présence dans la zone. D'autres prisonniers sont frappés ou torturés. «A chaque fois, ils mettaient leur musique à fond pour empêcher les cris de résonner», poursuit-il. En guise de repas quotidien, une gamelle de riz blanc et un peu d'eau.

Au bout de sept jours, des mercenaires russes annoncent à Wangrin qu'il va être libéré. Ils prennent sa photo, relèvent son identité, puis le remettent aux militaires maliens avec lesquels

ils partagent le camp. Ce sont eux qui le ramènent en pleine nuit dans Nampala.

«Les hommes de Wagner mènent leurs opérations de manière autonome et arrêtent eux-mêmes les gens sur le terrain. Les FAMA [Forces armées maliennes] n'ont pas leur mot à dire», confirme un officier malien sous couvert d'anonymat. Quand ils en ont fini avec leurs prisonniers, ils les libèrent ou les remettent aux FAMA qui prennent le relais, soit en les gardant et en judiciaisant leur statut, soit en les libérant. »

«Dans les différents camps qu'ils partagent avec l'armée, Wagner a sa propre zone de détention. Des militaires se plaignent de ne pas savoir ce qui s'y passe et de ne pas avoir la main sur ces prisonniers», abonde le commandant du FLA précité.

Ismaïl, 25 ans malgré sa silhouette d'adolescent, ne pensait pas qu'il pourrait ainsi être fait prisonnier par des mercenaires étrangers dans son propre pays.

«J'avais entendu parler de Wagner, qu'ils tuaient telle personne, violaient telle femme, brûlaient tel homme. On n'arrêtait pas d'en parler. Mais je n'ai pas voulu partir. Je suis malien, j'ai tous mes papiers. Je n'ai pas d'armes chez moi, pas de munitions. Je me disais que je n'aurais pas de problème. C'est aussi pour cela que je n'ai pas fui», retrace ce

Wagner a commis d'innombrables exactions : exécutions, immolations, décapitations

La crise à Los Angeles, dilemme pour les démocrates

Les élus progressistes réagissent en ordre dispersé, sans apporter de réponse claire à la question migratoire

WASHINGTON - correspondant

La mise en scène est coûteuse, mais elle n'a pas de prix sur un plan politique. Selon le Pentagone, la facture du déploiement de la garde nationale et de 700 marines à Los Angeles, décidé par Donald Trump pour « libérer » la ville des émeutiers, s'élève déjà à 134 millions de dollars (116 millions d'euros). Mais le bénéfice, pour le président des Etats-Unis, est immédiat. Les images des soldats face à des manifestants masqués, brandissant parfois des drapeaux de pays d'Amérique latine ou jetant des projectiles, ont envahi les réseaux sociaux et les écrans. Le pillage d'un magasin Apple n'a fait que conforter l'idée d'une contestation criminelle, prédatrice, tandis que Donald Trump dénonçait des « séditieux payés », des « animaux », des « agitateurs » et des « fauteurs de troubles ». Des termes qui délégitimisent toute contestation sur le fond.

Pendant la campagne électorale, Donald Trump avait imposé l'idée que les Etats-Unis sont victimes d'une « invasion » causée par « plus de 20 millions » de migrants supposément invités à entrer dans le pays par l'administration Biden. Aujourd'hui, le milliardaire joue sur un registre connexe : il décrit, au mépris des faits, une insurrection en Californie, voulant s'opposer à l'application de la loi en matière migratoire. Il dispose pour cela d'un allié : le camp démocrate, incapable d'articuler des évidences consensuelles et de proposer un discours clair sur l'immigration. L'ancien président américain Joe Biden avait trop tardé pour prendre la mesure de l'urgence à la frontière mexicaine. Mais c'est toute la gauche qui flotte, entre condamnation de la répression trumpiste et promotion éthérrée des vertus de l'immigration.

Selon un sondage YouGov publié le 10 juin, seuls 34 % des Américains soutiennent le déploiement des marines à Los Angeles (47 % y sont hostiles). Même proportion pour la mobilisation de la garde nationale, rejetée à 45 %. Mais fin mai, une autre étude confirmait la crédibilité plus forte des républicains, au détriment des démocrates, sur deux sujets-clés, l'immigration (41 % contre 34 %) et la criminalité (39 % contre 28 %). Le pari de la Maison Blanche est simple : elle s'estime gagnante dès lors que le débat public



Karen Bass, la maire de Los Angeles, dans le centre de la ville, le 10 juin. DAVID SWANSON/REUTERS

La Maison Blanche s'estime gagnante dès que le débat public tourne autour des thèmes de l'immigration et de la criminalité

tourne autour de ces thèmes. Les démocrates, eux, préféreraient ne parler que du coût de la vie, des menaces pesant sur la protection sociale et des droits de douane erratiques. Mais les actes transgressifs de Donald Trump posent des questions incontournables sur le modèle américain, les valeurs qu'il incarne ou renie et la préservation de l'Etat de droit.

Pour les démocrates, Los Angeles est un piège. Comment condamner les violences dans ses rues, les voitures brûlées ou les pierres lancées contre les forces de l'ordre, tout en rejetant l'idée d'une anarchie ? Comment dénoncer l'exploitation cynique de ces incidents par Donald Trump, sans donner le sentiment de prendre le parti d'agresseurs de policiers ? Comment, enfin, prôner le respect de la loi, y compris en matière migratoire, tout en s'opposant aux opérations d'ICE, l'agence responsable de l'immigration et des postes frontaliers ? Ces questions embarrassent les démocrates, au ravissement de la Maison Blanche.

Depuis le début de la crise, le gouverneur démocrate de Californie, Gavin Newsom, est en première ligne, organisant une confrontation personnelle et politique avec Donald Trump, le mettant même au défi de l'arrêter. Son allocution solennelle, le 10 juin, fut sans doute le meilleur discours d'un démocrate depuis l'élection présidentielle, dépassant le seul destin de son Etat. Elle se voulait aussi une sorte d'introduction à la journée de mobilisation nationale, prévue le 14 juin.

Un fait notable, dans la stratégie de Gavin Newsom, est son utilisation intense de X, dans une communication mêlant messages dramatiques et humoristiques, comme cette vidéo où un post réel de Donald Trump est lu avec la voix de l'empereur Palpatine, dans la saga *La Guerre des étoiles*.

« M. Newsom vit vraiment à *La La Land* [surnom donné à Hollywood qui a donné son titre à la comédie musicale de Damien Chazelle] s'il pense que les Américains prendront le parti de tels radicaux au détriment de M. Trump », écrit le *Wall Street Journal*, le 10 juin, dans son éditorial. Pour l'heure, il offre au moins une résistance ferme.

Un double langage

Chez les démocrates, d'autres attaquent aussi les motivations de Donald Trump. Dans un communiqué, l'ancienne candidate à la présidentielle, Kamala Harris, dénonce une « escalade dangereuse destinée à provoquer le chaos ». Chef de file des démocrates à la Chambre des représentants, Hakeem Jeffries a insisté, pour sa part, sur la grâce présidentielle offerte dès les premières heures de ce mandat aux 1500 émeutiers du 6 janvier 2021 au Capitole, dont certains avaient agressé des policiers. « Frappez un flic, vous allez en prison », a osé le 7 juin Kash Patel, le patron de la police fédérale (FBI), qui avait défendu ces condamnés pour l'assaut contre le Congrès

comme des « prisonniers politiques ». Mais ce double langage forme une atmosphère, et non le cœur du sujet actuel.

Le sénateur Bernie Sanders (Vermont), lui, pense mobiliser les citoyens en dénonçant « l'autoritarisme » de Donald Trump, accusation déjà lancée au quotidien à son endroit ces cinq derniers mois par ses opposants. « Le Parti démocrate en rébellion ouverte contre les Etats-Unis d'Amérique », a raillé Stephen Miller sur X. L'idéologue et chef adjoint de l'administration Trump réagissait ainsi à une vidéo de Pramila Jayapal, représentante de l'Etat de Washington et figure de l'aile progressiste. L'élu appelait à la libération des migrants arrêtés et à la fin des raids de l'ICE.

Certains démocrates s'essaient à la synthèse. Ro Khanna, représentant de Californie, a assuré sur CNN qu'il fallait « tenir deux idées » simultanément : la condamnation absolue de la violence, tout en disant « qu'on ne peut déployer l'armée contre notre propre population, sauf s'il existe une crise réelle ». Sa collègue Linda Sanchez (Californie), elle, relativisait les incidents en

les comparant à des débordements classiques en marge d'un événement sportif.

De son côté, la maire de Los Angeles, Karen Bass, prise pour cible par Donald Trump depuis le début de la crise, est sortie, le 10 juin, d'une simple posture de dénonciation de l'action fédérale. « Laissez-moi être claire : quiconque a vandalisé le centre-ville ou pillé des magasins se moque des communautés de migrants. Vous devrez rendre des comptes », écrit-elle sur X. Signe de son pragmatisme : l'instauration d'un couvre-feu nocturne dans ce centre-ville.

Comme cela lui arrive régulièrement, le sénateur John Fetterman (Pennsylvanie), a fait entendre une musique différente. « Je défends sans réserve la liberté d'expression, les manifestations pacifiques et l'immigration », écrit-il sur X, mais il ne s'agit pas de cela ici. C'est l'anarchie et un vrai chaos. Mon parti perd sa haute morale lorsque nous refusons de condamner l'incendie de voitures, la destruction de bâtiments et l'agression des forces de l'ordre. » John Fetterman s'est isolé au sein de sa propre formation, à force de pren-

dre des positions atypiques. Début janvier, avant l'investiture de Donald Trump, il lui avait rendu visite à Mar-a-Lago (Floride). La représentante Alexandria Ocasio-Cortez (New York) lui a répondu indirectement, sur CNN. « Je pense qu'on devrait absolument condamner la violence consistante à déchirer des familles, à voir l'ICE violer la loi, à pénétrer dans des écoles primaires et des églises et conduire des raids sur des lieux de travail », a-t-elle dit.

Des représentants en Californie et à New York ont tenté, en vain, de se rendre dans des centres de rétention. D'autres étaient déplacés ces dernières semaines au Salvador pour rendre visite, en prison, à Kilmar Abrego Garcia, un migrant devenu le symbole des abus de l'administration en matière d'expulsions. Le 6 juin, il a été ramené aux Etats-Unis pour être immédiatement poursuivi en justice. L'administration, qui l'avait présenté sans preuves comme un membre d'une organisation criminelle, s'est réjouie de voir les démocrates courir à son parloir, estimant que la cause se retournerait contre eux. ■

PIOTR SMOLAR

La condamnation de Cristina Kirchner bouscule la politique argentine

La Cour suprême a confirmé, mardi, l'inéligibilité à vie de l'ancienne cheffe de l'Etat, principale figure de l'opposition au président Javier Milei

BUENOS AIRES - correspondance

Le verdict était attendu depuis plusieurs jours. Pourtant, un véritable séisme politique secoue l'Argentine depuis la confirmation, mardi 10 juin au soir, de la condamnation de l'ex-présidente Cristina Kirchner à six ans de prison et à l'inéligibilité à vie, pour « fraude au préjudice de l'administration publique » durant sa présidence (2007-2015). Quand les trois juges de la Cour suprême argentine ont annoncé, après neuf années de procédure, leur décision de rejeter à l'unanimité le recours présenté par la leader péroniste, figure centrale du paysage politique argentin depuis deux décennies et présidente du Parti justicialiste (PJ), la principale force d'opposition au président d'extrême droite, Javier Milei, leurs réactions n'ont pas tardé.

« Justice. Fin. », a immédiatement posté Javier Milei sur le réseau social X. L'ancien président de droite Mauricio Macri (2015-2019), rival historique de Cristina Kirchner, a salué le « travail impeccable de la justice » et une « décision historique ». A l'opposé de l'arc politique, la dirigeante du Frente de Izquierda (Front de gauche, gauche non péroniste), Myriam Bregman, a dénoncé « une avancée antidémocratique », alors que Cristina Kirchner avait annoncé, le 2 juin, sa candidature aux élections législatives dans la province de Buenos Aires, bastion historique du péronisme. « C'est un acte clair de proscription », a-t-elle estimé, bien qu'elle ait « toujours été une opposante politique à Cristina Fernandez de Kirchner ».

La sentence rapide de la Cour suprême, saisie fin mars, fait planer le doute sur les motivations des magistrats et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Certains voient dans ce jugement une décision plus politique que juridique, alors que la Cour a rompu avec la tradition d'éviter de se prononcer sur ce type de cas pendant une année électorale et que la date limite du dépôt des candidatures est fixée au 19 juillet.

Sentence « écrite d'avance »

Cette lecture est partagée par nombre de dirigeants syndicaux. Le syndicat des travailleurs de l'Etat (ATE) appelle à la grève afin d'accompagner l'ex-présidente au tribunal, lorsqu'elle s'y rendra pour formaliser sa détention, probablement à domicile, avant le dimanche 15 juin. Dans les heures qui ont précédé l'annonce de la décision de la Cour suprême, des accès à la capitale ont été coupés par des manifestants en siège de protestation. Des étu-

dants ont également occupé plusieurs universités de Buenos Aires. De son côté, Cristina Kirchner a dénoncé de nombreuses irrégularités et s'est dite victime de *lawfare*, une instrumentalisation de la justice à des fins politiques. Déjà cible d'une tentative d'assassinat en septembre 2022, elle assure que ses opposants veulent la voir « soit prisonnière, soit morte ».

Mardi soir, sur le trottoir devant la porte du siège de son parti, l'ex-présidente, âgée de 72 ans, a fustigé les magistrats face à une foule de militants, certains en larmes, venus la soutenir. « La sentence était écrite d'avance », a-t-elle affirmé sans montrer de siège d'abattement, qualifiant les juges de « trio de marionnettes répondant à des ordres bien au-dessus d'eux, le pouvoir économique de l'Argentine ». « En Argentine, depuis des années, la justice est l'ins-

Certains voient dans ce jugement une décision plus politique que juridique

titution qui a la pire image auprès de l'opinion publique. Cristina Kirchner a installé l'idée, partagée par une bonne partie de la population, que la justice est la garde pré-torienne de l'establishment économique », explique Sebastian Halperin, sociologue et politiste, spécialiste de l'opinion.

cartes et oblige l'ensemble des parties à revoir leurs stratégies.

Dès mardi soir, les quelques milliers de militants qui ont accompagné Cristina Kirchner jusqu'aux portes de son appartement du centre de Buenos Aires ainsi que les cadres du parti nourrissaient l'espoir de voir le péronisme, atone et divisé depuis l'élection de Javier Milei en 2023, s'unir après ce qu'ils estiment être une injustice et une atteinte à la démocratie.

De l'autre côté, « le gouvernement fait face à un problème car il se renforce en grande partie grâce à la polarisation. Il cherchait à accroître sa légitimité en affrontant Cristina Kirchner dans les urnes. Or, cela ne va pas être le cas », souligne Sebastian Halperin, pour qui l'opposition péroniste « passe d'un rôle d'opposition à un rôle de résistance ». ■

ANAÏS DUBOIS

Les déplacements forcés de population en hausse continue depuis dix ans

Plus de 123 millions de personnes ont fui leur foyer depuis 2015, selon les Nations unies

Les déplacements forcés de population ont augmenté de façon continue depuis 2015 et frappent aujourd'hui plus de 123 millions de personnes. Ce constat est établi par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), dans son rapport annuel, rendu public jeudi 12 juin. Qualifié d'"intenable", il résulte de diverses situations de guerre et de persécutions à travers le monde : le Soudan est désormais le pays le plus touché par les déplacements forcés de population, avec 14,3 millions de réfugiés et de déplacés internes, devant la Syrie (13,5 millions), l'Afghanistan (10,3 millions) et l'Ukraine (8,8 millions). «Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes déplacées de force a presque doublé», souligne le HCR, alors que les années 1990 avaient été marquées par une stabilisation. En raison de la fin de certains conflits, dans les Balkans, en Sierra Leone, au Liberia ou au Soudan du Sud, ainsi qu'à la chute du régime des talibans, en 2001, des millions de réfugiés avaient pu rentrer chez eux.

La tendance s'est durablement retournée et n'est que très sensiblement atténuée par une hausse des mouvements de retour en 2024. À l'image de ceux permis par la chute du régime de Bachar Al-Assad, en décembre. «Près de 2 millions de Syriens ont pu rentrer chez eux après plus de dix ans de déracinement», souligne le haut-commissaire pour les réfugiés, Filippo Grandi. Le pays reste fragile.»

Coups budgétaires «brutales»
Le HCR souligne que des retours ont eu lieu dans un contexte politique ou sécuritaire défavorable. Ainsi, plus de 360 000 Afghans sont retournés chez eux en 2024, notamment parce qu'ils sont visés par des politiques d'expulsion dans les principaux pays d'accueil qui sont l'Iran et le Pakistan.

«Si les combats ont largement cessé en Afghanistan à la suite de la prise de pouvoir des talibans, en 2021, la pauvreté et la faim sont généralisées dans le pays, les infrastructures et les services restent inadéquats, et les libertés civiles, en particulier pour les femmes et les filles, ont été progressivement et sévèrement restreintes», note le HCR. L'ampleur des retours a exacerbé la crise humanitaire actuelle en Afghanistan, mettant à rude épreuve les ressources rares et entravant une réintégration digne et durable des réfugiés de retour.»

En Ukraine, trois ans après l'invasion du pays par la Russie, plus de

200 000 réfugiés ont aussi choisi de rentrer, «en partie en raison des difficultés d'accès aux droits et aux services dans les pays d'accueil». Ailleurs, comme en République démocratique du Congo, en Birmanie et au Soudan du Sud, des retours ont lieu simultanément à de nouveaux déplacements forcés.

Le rapport de l'agence onusienne bat en brèche une idée reçue dans les pays riches : la majorité de ces déplacements forcés (60 %) se font à l'intérieur des pays. C'est notamment ce qui se passe au Soudan, en Syrie, en Colombie, en République démocratique du Congo ou au Yémen.

En Syrie, où un quart de la population du pays a fui son foyer du fait de la guerre qui a éclaté en 2011, 7,4 millions de personnes se trouvent toujours déplacées à l'intérieur du pays et 6,1 millions supplémentaires le sont au-delà des frontières. Parmi ces dernières, la plupart se sont dirigées vers des pays voisins, principalement la Turquie (2,9 millions de réfugiés syriens), loin devant l'Allemagne, qui compte 788 000 réfugiés et demandeurs d'asile syriens.

C'est une autre vérité que le HCR répète chaque année : les personnes qui quittent leur pays restent pour la plupart dans des régions environnantes. «Soixante-sept pour cent des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale vivaient dans des pays voisins de leur pays d'origine», souligne l'agence onusienne. Ce constat géographique a un corollaire économique : l'écrasante majorité (73 %) des réfugiés et des personnes ayant besoin d'une protection internationale ont été accueillis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Le HCR souligne enfin les perspectives sombres sur lesquelles l'année 2025 s'est ouverte, marquée par les «coups brutales et continues dans l'aide humanitaire», résultant des décisions prises par l'administration Trump et des restrictions budgétaires en Europe. L'agence table sur un budget de 3,5 milliards d'euros, soit le même montant qu'en 2015, alors que le monde comptait deux fois moins de déplacés.

Autre sujet d'inquiétude : la réduction drastique des transferts de réfugiés d'un pays d'asile à un autre. Alors que 188 000 personnes ont pu bénéficier de ces voies légales de réinstallation en 2024, les Etats-Unis ont annoncé suspendre ce programme d'accueil dont ils sont le principal acteur. ■

JULIA PASCUAL

CULTURES MONDE.

du lundi au vendredi
11H – 12H
Mélanie Chalandon
Julie Gacon



L'esprit d'ouverture

En partenariat avec
Le Monde



Au Royaume-Uni, le tour de vis budgétaire de Keir Starmer

Seules la santé, la défense et les infrastructures échappent au plan d'économies présenté par le gouvernement travailliste

LONDRES - correspondante

A près une première année difficile à Downing Street, le premier ministre travailliste, Keir Starmer, et la chancelière de l'Echiquier, Rachel Reeves, ont saisi, mercredi 11 juin, l'occasion de la spending review, l'allocation budgétaire par grands postes de dépenses d'ici à 2029, pour tenter de relancer une popularité en chute libre. La veille, Rachel Reeves avait préparé le terrain, confirmant renoncer à la première mesure qu'elle avait prise en arrivant à la chancellerie en juillet 2024 : la suppression d'une allocation énergie pour les retraités. Cette suppression, affectant 11 millions de Britanniques, a contribué aux catastrophiques résultats du Parti travailliste aux élections locales du 1^{er} mai. Ce scrutin a confirmé que le parti d'extrême droite Reform UK est désormais le choix préféré des classes populaires.

Mercredi, la chancelière de l'Echiquier a annoncé plus de 110 milliards de livres sterling (129 milliards d'euros) d'investissements, pour financer une nouvelle centrale nucléaire dans le Suffolk et la remise à niveau de nombreuses liaisons ferroviaires dans le centre et le nord du pays, négligées par les gouvernements conservateurs précédents. Le NHS, totémique système de santé britannique, bénéficiera d'une injection supplémentaire de presque 30 milliards de livres par an pour son fonctionnement. La défense, troisième priorité du cabinet Starmer, voit aussi son budget augmenter comme prévu à 2,6 % du produit intérieur brut (PIB) du pays d'ici à avril 2027 (11 milliards de livres additionnels par an).

Mais ces hausses sont en trompe-l'œil et masquent mal des tours de vis dans des ministères dits «non protégés» comme l'intérieur, l'agriculture ou la justice, ayant déjà subi des coupures fermes sous les gouvernements conservateurs depuis 2010. Le budget pour les dépenses courantes du NHS va certes augmenter de 3 % en termes réels (en tenant compte de l'inflation) mais à en croire des données officielles publiées par le Times, mercredi, ces sommes ne seront pas suffisantes pour atteindre l'objectif de 92 % des patients traités dans les dix-huit semaines après leur diagnostic, pour des opérations de routine. Fondé par le gouvernement travailliste de Clement Attlee après la guerre, le NHS est presque entièrement gratuit, mais affecté par des années de sous-investissements, submergé par les besoins grandissants d'une population vieillissante et en manque de personnels.

Cantine gratuite

Les dépenses de défense suffisent juste à maintenir les budgets en ligne avec l'inflation et ne tiennent pas compte de l'objectif annoncé par Keir Starmer début juin, d'un budget porté à 3 % du PIB dans un avenir proche. Et c'est compter sans Mark Rutte, le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui presse les membres de l'Alliance atlantique de porter leurs dépenses rapidement à 3,5 % du PIB.

Par ailleurs, Rachel Reeves critique les politiques d'austérité de ses prédécesseurs conservateurs comme des «choix destructeurs», mais pas moins de huit ministères vont subir des réductions nettes de leurs allocations entre 2025 et 2029, selon l'analyse à chaud de

Le ministère de l'intérieur est le grand perdant de ces arbitrages : son budget de fonctionnement va se rétracter de 1,7 %

l'Institute for Fiscal Studies. Le ministère de l'intérieur est le grand perdant de ces arbitrages gouvernementaux : son budget de fonctionnement va se rétracter de 1,7 %. De ces choix pourraient résulter «des financements insuffisants pour la police du Grand Londres et une réduction du nombre de policiers», a regretté Sadiq Khan, le maire (travailliste) de Londres.

Le budget du Foreign Office va se contracter de presque 7 % sur les trois prochaines années, en grande partie à cause de la disparition de presque tous les fonds alloués à l'aide au développement, réaffectés à la défense. Le ministère de la justice, lui aussi cible récurrente des chasses aux coûts, obtient 7 milliards de livres sterling pour la construction de 14 000 places de prison supplémentaires, mais c'est à peine suffisant pour contenir l'augmentation constante de la population carcérale (87 900 personnes en Angleterre et au Pays de Galles, en mai). Les tribunaux sont par ailleurs saturés et les temps d'attente avant les procès ne cessent de grimper.

Le budget de l'éducation est également ultraserré : il n'augmentera que de 0,4 % dans les trois ans, sachant que le ministère va

devoir financer la cantine gratuite pour tous les enfants dont les parents sont éligibles aux aides sociales (une mesure annoncée début juin) et que les établissements scolaires devront payer sur leur propre budget les augmentations de salaire des enseignants. La culture et les sports, l'agriculture et l'environnement, font face à des coupes nettes dans leurs moyens.

Rachel Reeves n'a cessé d'insister mercredi : ses choix sont «les choix du Labour, les choix des Britanniques». La première femme chancelière de l'Echiquier de l'histoire du pays, ex économiste à la Banque d'Angleterre, est confrontée à une équation presque impossible. Elle refuse d'abandonner des règles budgétaires qu'elle s'est elles-mêmes imposées durant la campagne des élections législatives, en 2024. Ces règles, «non négociables» assure-t-elle, censées cimenter la crédibilité économique du Labour, consistent à réduire d'ici à la fin du mandat de Keir Starmer l'endettement public, qui représente aujourd'hui 95,5 % du PIB. Malgré cette marge de manœuvre étroite, Rachel Reeves espère que les électeurs constateront des améliorations notables dans leur vie quotidienne d'ici aux prochaines élections parlementaires.

Les milliards alloués aux liaisons ferroviaires vieillissantes, à la construction de logements à loyer modérés, feront probablement la différence, mais pas avant cinq à dix ans. En attendant, Mme Reeves n'a pas renoncé à des coupes dans les aides aux handicapés, destinées à économiser 5 milliards de livres sterling, mais qui pourraient affecter, à court terme, au moins 1,6 million de personnes, parmi les plus vulnérables du pays. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Londres et Madrid s'accordent sur l'entrée de Gibraltar dans l'espace Schengen

L'aéroport et le port seront contrôlés à la fois par la police de Gibraltar et par la police espagnole

MADRID - correspondante

Il n'y aura plus de grillages ni de barrières entre l'Espagne et Gibraltar. Plus de longues queues pour franchir le double contrôle frontalier pour les quelque 15 000 travailleurs qui font la navette chaque jour. Plus de dispute politique sur l'exploitation du petit aéroport situé sur l'isthme – un territoire non inclus dans le traité d'Utrecht (1713) par lequel l'Espagne céda le «rocher» à l'Angleterre –, ce qui devrait ouvrir la porte à des liaisons directes avec le reste de l'Union européenne (UE).

Neuf ans après le Brexit, et après quatre ans d'après-négociations, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Commission européenne ont signé, mercredi 11 juin, un «accord politique définitif» sur les «aspects fondamentaux» du «futur traité entre l'UE et le Royaume-Uni concernant Gibraltar». Lequel devra ensuite être ratifié par les Parlements britannique et gibraltarien.

Ce cadre prévoit l'entrée de Gibraltar dans l'espace Schengen afin de permettre la libre circulation des personnes. Il s'agit du dernier point du Brexit qui restait à régler. La suppression des frontières terrestres implique que les arrivées et les départs au sein de l'aéroport et du port seront à la

fois contrôlés par la police de Gibraltar et par la police espagnole en tant que police européenne des frontières. Une solution semblable au «modèle de ce que fait la police française dans la gare londonienne de Saint-Pancras pour les passagers de l' Eurostar », a précisé le Foreign Office.

Le fait que les citoyens britanniques aient à présenter leur passeport à des policiers espagnols pour entrer à Gibraltar a néanmoins été qualifié de «trahison» et de «capitulation» par les conservateurs, mercredi, au Royaume-Uni. «Ce point a été l'un des plus délicats des négociations, Londres ayant demandé, ces dernières années, que ce soient des agents non espagnols de Frontex qui se chargent des contrôles, ou des policiers espagnols cachés derrière des vitres teintées pour ne pas être

Gibraltar conservera sa «responsabilité exclusive» en matière d'immigration et de maintien de l'ordre

vus», rappelle Ignacio Molina, chercheur en science politique à l'Institut royal Elcano, à Madrid.

Une union douanière devrait également être scellée entre l'UE et Gibraltar, afin d'éliminer le contrôle des marchandises, en échange de l'instauration d'impostes indirects – y compris sur le tabac – par Gibraltar, où il n'existe pas de TVA. Le but est «d'éviter les distorsions et de contribuer à la prospérité de toute la région», précise l'accord.

Bénéfice des citoyens

«C'est un accord historique qui sonne la disparition du dernier mur de l'Europe continentale», s'est félicité le ministre des affaires étrangères espagnol, José Manuel Albares Bueno, lors d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen au commerce, Maros Sefcovic. Le fait que Bruxelles ait retiré Gibraltar de la liste des pays à haut risque de blanchiment de capitaux a contribué à la conclusion des négociations.

Pour parvenir à l'accord signé mercredi, la question de la souveraineté de Gibraltar, d'une superficie de 7 kilomètres carrés, peuplée de 38 000 habitants et qualifiée de «colonie britannique» par les Nations unies, a été laissée de côté. L'Espagne continue officiellement de revendiquer la souveraineté sur Gibraltar, à laquelle s'opposent le Royaume-Uni et les habitants du «rocher». Gibraltar conservera sa «responsabilité exclusive» en matière d'immigration et de maintien de l'ordre.

«Après trois siècles sans avancées, nous avons bouclé un accord global au bénéfice des citoyens et de notre relation bilatérale avec le Royaume-Uni. Tout cela sans renoncer aux réclamations espagnoles sur l'isthme et sur la rétrocession de Gibraltar», s'est félicité le chef du gouvernement espagnol, le socialiste Pedro Sanchez, sur X.

La suppression de la frontière terrestre entre le riche territoire britannique, où le produit intérieur brut par habitant est de près de 85 000 livres (100 000 euros), et la région andalouse du Campo de Gibraltar, rongée par le trafic de haschich et la contrebande de tabac, où 30 % de la population active est au chômage, était une demande des deux côtés de la frontière. L'idée étant de créer une «zone de prospérité partagée» pour les 300 000 habitants qui y vivent, comme l'a rappelé le chef de la diplomatie espagnole. ■

SANDRINE MOREL

Les ressorts de la charge européenne contre la CEDH

Neuf pays estiment que la cour les empêche d'exercer leurs prérogatives en matière de politique migratoire

MALMÖ (SUÈDE), ROME, VIENNE - correspondants

Mené par l'Italie et le Danemark, un groupe de neuf pays européens s'est lancé à l'assaut de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ; leurs gouvernements lui reprochent notamment ses décisions en matière migratoire. Leur rhétorique est simple : les juges de Strasbourg, en défendant de manière trop extensive les principes fondamentaux, remettent en cause la souveraineté de gouvernements fondés sur la légitimité populaire et menacent la sécurité de leurs citoyens, réputée inséparable du contrôle des migrations. De sensibilités politiques diverses, les gouvernements italien, danois, autrichien, belge, estonien, letton, lituanien, polonais et tchèque ont signé, le 22 mai, une lettre ouverte allant dans ce sens. Ils dénoncent une «évolution de l'interprétation de la cour», qui aurait «limité [leur] capacité à prendre des décisions politiques dans nos propres démocraties».

Publié le jour d'une rencontre, à Rome, entre la présidente d'extrême droite du conseil italien, Giorgia Meloni, et son homologue sociale-démocrate danoise, Mette Frederiksen, le texte s'inscrit dans un mouvement de fond en Europe : la transformation du dossier migratoire en champ de bataille entre un souverainisme exprimé de manière transversale sur l'échiquier politique et les institutions judiciaires nationales et internationales. Le discours est de nature politique, l'expression encore vague, toute proposition concrète de réforme encore absente.

«L'initiative italo-danoise naît d'une volonté d'accorder la protection des droits avec la souveraineté des Etats», explique au *Monde* Carlo Fidanza, chef de la délégation au Parlement européen de Fratelli d'Italia, le parti de Giorgia Meloni : «Dans de nombreux cas, les juges de la CEDH empêchent les gouvernements nationaux d'exercer pleinement leurs prérogatives, c'est un déséquilibre à corriger», affirme l'eurodéputé italien, qui fait autorité sur les questions internationales au sein de son parti. Dans le viseur se trouve l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant la



Mette Frederiksen, première ministre danoise, et Giorgia Meloni, chef du gouvernement italien, à Rome, le 22 mai. R. MONALDO/AP

torture et les traitements inhumains ou dégradants, interprété, selon l'élu, de manière «très extensive» pour suspendre les mesures de reconduite à la frontière.

Détention arbitraire

Côté italien, on se réfère notamment à l'interprétation livrée par la CEDH dans les arrêts de 2023 A.E. et autres c. Italie – où Rome a été condamné pour détention arbitraire lors du transfert de ressortissants soudanais – et J.A. et autres c. Italie, qui assimile à une privation de liberté illégitime le séjour de migrants dans le centre de détention de l'île de Lampedusa sans prendre en compte le «contexte d'urgence», selon M. Fidanza. L'eurodéputé dénonce également l'arrêt Hirsia Jamaa et autres c. Italie, qui a condamné Rome, en 2012, pour avoir renvoyé vers la Libye des migrants somaliens et érythréens interceptés en mer. «Cette jurisprudence reflète une tendance à transformer des normes conçues pour prévenir les abus en contraintes entravant l'ac-

tion des Etats», dénonce l'élu. Le gouvernement danois s'est plaint officiellement du «cadre étroit permettant de priver les étrangers criminels de leur citoyenneté danoise et des possibilités limitées pour expulser les criminels».

Le 1^{er} avril, le royaume a nommé un «ambassadeur aux conventions», chargé d'analyser les «lacunes» des traités internationaux et de leur application. Les contraintes imposées par les conventions internationales sont depuis longtemps un sujet de discussion dans ce pays, qui a adopté une des législations les plus restrictives en matière migratoire. Professeur de droit à l'université de Copenhague, Mads Bryde Andersen, actif dans le débat, y voit le résultat d'une «frustration croissante, alors que le législateur danois est limité dans sa liberté de légiférer en ce qui concerne les étrangers».

Le juriste propose même que le Danemark se retire de la convention, avant de la ratifier de nouveau, avec des réserves, sur les articles 3 et 7, portant sur le droit à la

vie privée. «En 1953, lorsque nous avons ratifié la convention, il est évident que personne ne pouvait imaginer que ce texte axé sur les crimes des régimes totalitaires nous empêcherait de mener notre propre politique migratoire», dit-il, espérant que la lettre ouverte de mai suffise à insuffler un changement.

L'Autriche, l'un des pays d'Europe ayant accueilli le plus de demandeurs d'asile par habitant ces dix dernières années, s'est jointe volontiers à l'initiative italo-danoise tant le climat politique y a changé. La coalition de partis pro-européens au pouvoir depuis les législatives de septembre 2024 entend en effet prendre en compte, au moyen d'une politique antimigrants particulièrement ferme, le poids d'une extrême droite arrivée en tête avec 29 % des voix.

Le gouvernement de Vienne s'appuie notamment sur les arguments du doyen de la faculté de droit de l'université d'Innsbruck et spécialiste du droit européen, Walter Obwexer, connu en Autriche pour avoir critiqué la Cour de

justice de l'Union européenne (CJUE). «La CEDH a interprété de façon évolutive la convention, mais elle ne tient pas compte de nouveaux défis», estime-t-il, critiquant notamment l'interprétation de l'article 3, qui sert régulièrement de base à la CEDH pour refuser l'expulsion de criminels condamnés vers leur pays quand ceux-ci sont dirigés par des gouvernements autoritaires.

Un «travail jurisprudentiel»

«Un simple risque de traitement dégradant peut suffire», critique M. Obwexer, citant deux arrêts de la CEDH, de 1996 et de 2008, qui avaient interdit l'expulsion d'un sikh accusé de terrorisme vers l'Inde et d'un présumé terroriste islamiste vers la Tunisie. Pour lui, la lettre ouverte n'est pas une pression politique mais vise à «pousser les Etats à des mesures pour obtenir un changement de jurisprudence». «Rouverir le texte de la convention serait risqué parce que d'autres pays pourraient en profiter pour demander d'autres chan-

Ces Etats visent l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant les traitements inhumains

gements.» La Hongrie, qui n'applique plus de nombreux arrêts de la CEDH et de la CJUE, pourrait en profiter. L'italien Carlo Fidanza appelle, lui, à modifier certains articles de la convention ou à un «travail jurisprudentiel évitant les interprétations créatives» au nom de «l'équilibre entre sécurité collective et droits individuels». Selon lui, «il ne peut exister de démocratie dans laquelle le législateur est systématiquement subordonné au pouvoir judiciaire». Ces propos font écho à ceux tenus, fin 2024, par le ministre de l'intérieur français, Bruno Retailleau, selon qui l'Etat de droit ne serait «ni intangible ni sacré».

«L'article 3, comme le principe de non-refoulement en cas de risque de torture, est une norme impérative du droit international. Voulons-nous supprimer ce droit?», s'interroge Francesca De Vittor, chercheuse en droit international à l'Université catholique du Sacré-Cœur à Milan. Certains gouvernements, générés par l'application des droits fondamentaux, cherchent à échapper à tout contrôle en prétendant que les textes ne sont pas violés dans leur cas.»

Critique au sujet de la lettre ouverte signée par Rome et par ses alliés, Triestino Mariniello, professeur de droit à l'université John-Moores à Liverpool, estime que toute réforme «signifierait un démantèlement de l'architecture européenne des droits de l'homme à la lumière du renforcement des nationalismes et du repli souverainiste global». Selon lui, on assiste «à une remise en cause de toutes les contraintes juridiques commençant par le droit des migrants, mais porteuse de conséquences pour tous». ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND,
ANNE-FRANÇOISE HIVERT
ET ALLAN KAVAL

Arménie : le premier ministre appelle à renverser le chef de l'Eglise

Des divergences de vues sur le Haut-Karabakh provoquent de vives tensions entre Nikol Pachinian et le dignitaire religieux Karékine II

La bataille est déclarée entre le premier ministre arménien, Nikol Pachinian, et le chef de l'influente Eglise apostolique de ce pays du Caucase. Dans un geste sans précédent, le chef du gouvernement a appelé les fidèles, mardi 10 juin, à renverser le plus haut dignitaire religieux, Karékine II. Celui-ci avait lui-même appelé à la démission de Nikol Pachinian après la défaite de l'Arménie face à l'Azerbaïdjan lors de la guerre dans le Haut-Karabakh, en 2020. «En tant que l'un des vôtres, je fais appel à vous», a écrit le chef du gouvernement sur Telegram, exhortant les fidèles à «libérer» l'Eglise apostolique arménienne et à élire un nouveau chef. Il suggère également que le gouvernement puisse jouer un rôle majeur dans la sélection des futurs dirigeants de l'Eglise.

Dix jours plus tôt, Nikol Pachinian avait déjà lancé une accusation explosive contre le dignitaire religieux en laissant entendre qu'il avait un enfant. «S'il s'avère que Karékine II a violé le vœu de

célibat monastique et qu'il a un enfant, il ne peut pas être catholico [titre équivalent à celui de patriarche] de tous les Arméniens», a écrit M. Pachinian, appelant le Saint-Siège d'Etchmiadzine (l'équivalent du Vatican pour l'Eglise apostolique arménienne, près d'Erevan) à «prendre position sur cette situation». L'épouse du chef du gouvernement, Anna Akopian, a elle-même mené la charge contre l'Eglise apostolique ces derniers jours en l'accusant d'être un repaire de «pédophiles».

Influence considérable

Les propos du premier ministre ont déclenché une tempête dans les cercles religieux. Le conseil spirituel suprême de l'Eglise apostolique arménienne s'est réuni le 2 juin au Saint-Siège d'Etchmiadzine. Dans un communiqué, il a condamné des propos «profanes, inappropriés et indignes» et un «comportement haineux» qui constitue «une menace pour l'Etat arménien». «La position hostile envers l'Eglise est clairement dictée

Aux yeux du dirigeant, l'Eglise apostolique constitue un obstacle à son programme de transformation du pays

par des objectifs politiques, ajoute-t-il, et représente une tentative de diminuer l'autorité de l'Eglise arménienne et de son clergé – qui jouissent à juste titre du respect du peuple et de la communauté internationale –, de faire taire la voix de l'Eglise et d'affaiblir son influence dans la vie publique».

Des personnalités politiques, des organisations de la société civile et des experts juridiques ont eux aussi vivement réagi. L'ancien ministre des affaires étrangères Vartan Oskanian a dénoncé une «campagne rhétori-

que sans précédent et répréhensible» contre l'Eglise, et suggéré que Nikol Pachinian tentait ainsi de plaire à l'Azerbaïdjan et à son allié turc. A l'Assemblée nationale, un parti d'opposition a accusé le gouvernement d'approfondir les divisions internes et de saper les fondements spirituels et moraux de la nation.

L'Eglise apostolique arménienne exerce, de fait, une influence considérable dans ce pays de 3 millions d'habitants, dont 92 % de fidèles. L'Arménie, première nation à avoir adopté le christianisme comme religion d'Etat au IV^e siècle, lui accorde un statut constitutionnel spécial, soulignant «sa mission exceptionnelle dans la vie spirituelle du peuple arménien, son rôle dans le développement de la culture nationale et la préservation de l'identité nationale».

L'Eglise apostolique arménienne est aussi une ardente défenseuse du Haut-Karabakh, que les Arméniens considèrent comme le berceau de la patrie. Lors de la guerre de 2020, elle

avait soutenu les soldats au nom de l'«âme des Arméniens» et du «droit à l'autodétermination». Le Saint-Siège d'Etchmiadzine avait également accueilli des réfugiés de l'enclave, peuplée en majorité d'Arméniens, jusqu'à ce que les troupes azerbaïdjanaises les chassent par la force après une offensive éclair en septembre 2023.

Après la lourde défaite de l'Arménie face aux troupes azerbaïdjanaises en 2020, des milliers de personnes avaient réclamé le départ de M. Pachinian, accusé d'être un «traître». Karékine II lui-même avait tourné une vidéo appelant à la démission du premier ministre. Les tensions entre les deux hommes n'ont cessé de croître depuis. Mais elles ont franchi un nouveau palier depuis que Nikol Pachinian a lancé, en février, sa doctrine sur l'«Arménie réelle», un programme de transformation politique et économique du pays. Aux yeux du premier ministre, l'Eglise apostolique arménienne constitue un obstacle majeur à ce projet.

L'initiative, dont l'idée a germé après la perte de l'enclave séparatiste en 2023, vise à tourner la page, à cesser de se focaliser sur le Haut-Karabakh et à se concentrer sur la modernisation de la société et le développement économique du pays pour devenir plus compétitif. Ce faisant, le premier ministre s'attaque à une puissante opposition, qui soutient vigoureusement le concept de «Grande Arménie». Celui-ci englobe non seulement l'Etat actuel d'Arménie mais aussi toutes les régions (dont le Haut-Karabakh) qui font désormais partie des Etats voisins, dont la Turquie et l'Azerbaïdjan. L'un des principaux motifs de mécontentement de ces opposants est la volonté de Nikol Pachinian de reconnaître la souveraineté durable de l'Azerbaïdjan sur le Haut-Karabakh. Conscient des difficultés auxquelles se heurte son projet, le premier ministre a déclaré qu'il serait «mis à l'épreuve lors des élections législatives de 2026». ■

FAUSTINE VINCENT

« Il y a eu un renforcement du rôle des Assemblées »

Yaël Braun-Pivet, la présidente (Renaissance) de l'Assemblée, estime que la dissolution de 2024 a permis de redonner toute sa place à l'initiative parlementaire

ENTRETIEN

Réélue le 18 juillet 2024 à la tête de l'Assemblée nationale, celle qui se définit dans son livre, *A ma place* (Buchet-Chastel, 224 pages, 22 euros), plus volontiers « marcheuse » que « macroniste », défend le bilan de la session parlementaire. Bien que fragmenté – en raison d'une dissolution à laquelle elle était opposée –, le Palais-Bourbon fonctionne et parvient à produire des résultats, notamment sur des sujets touchant au quotidien des Français. Convaincue que le fait majoritaire n'est plus, elle se dit favorable au scrutin proportionnel.

Au soir de la dissolution, le 9 juin 2024, vous avez exprimé au chef de l'Etat votre désaccord sur cette décision et sur le constat qu'il faisait d'une Assemblée nationale bloquée ou en voie de l'être. L'alliance avec Les Républicains, que vous défendiez, était-elle vraiment possible ?

J'étais convaincue de la possibilité de cette alliance. J'avais des échanges réguliers avec le président [Les Républicains] du Sénat, Gérard Larcher, et nous nous étions dit qu'après les élections européennes [le 9 juin 2024] nous pourrions avancer. Mais le président de la République ne croyait pas en cette initiative. Il était convaincu que l'alliance avec Les Républicains n'aurait pas lieu ; qu'au dernier moment ils la refuseraient. J'avais la conviction inverse car, depuis deux ans, je voyais l'Assemblée fonctionner. Il y avait des chemins possibles. Si nous avions eu cette discussion quelques jours avant, cela aurait-il changé quelque chose ? Je ne le sais pas. En tout cas, le soir même, il était trop tard, tout était lancé. Et c'est dommage, car je pense que, s'il n'y avait pas eu de dissolution et que nous avions conclu cette alliance, de facto, nous aurions pu retrouver une majorité absolue.

La fragmentation qui a résulté de la dissolution n'a-t-elle pas inversé les rapports de force entre l'Assemblée nationale et le Sénat ?

Il ne faut surtout pas opposer les deux Chambres. J'ai toujours été extrêmement favorable au bicamérisme et au rôle du Sénat. Celui-ci, sans vouloir parler à la place du président Larcher, est très respectueux des prérogatives de l'Assemblée nationale et de sa légitimité populaire. J'observe qu'au Sénat, il n'y a pas de groupe Rassemblement national ni France insoumise. Ces courants, extrêmement présents dans notre pays, sont en revanche représentés au Palais-Bourbon.

Je trouve par ailleurs qu'il y a eu un renforcement du rôle de nos

deux Assemblées avec l'aboutissement de nombreuses propositions de loi qui émanent du Sénat ou de l'Assemblée nationale. Il y a également des choix qui sont opérés pour des raisons d'efficacité et de rationalisation du travail parlementaire. Par exemple, lors de la session extraordinaire, en juillet, nous allons examiner une proposition de loi sur le statut de l'élu. L'Assemblée nationale avait travaillé sur le sujet avec la PPL [proposition de loi] de Violette Spillebout [Nord, Renaissance] et de Sébastien Jumel [ex-député communiste de Seine-Maritime]. Le Sénat également sur un texte de Françoise Gatel [ex-sénatrice Union des démocrates et indépendants de l'Ille-et-Vilaine, devenue ministre déléguée chargée de la ruralité]. Avant la dissolution, le gouvernement devait en faire une synthèse pour proposer un projet de loi. Finalement, à ce stade, nous sommes dit que nous allions repartir de la PPL Gatel, qui est plus avancée dans le parcours législatif. Je trouve formidable que nos Assemblées conservent l'initiative.

On constate tout de même, avec la loi sur le narcotrafic ou celle sur la simplification, une stratégie du gouvernement d'appuyer plus volontiers sur le Sénat pour porter ses textes...

Peut-être que les sénateurs viennent davantage sur des sujets gouvernementaux, alors que nous, nous sommes en proximité citoyenne. Ce qui distingue cette session, c'est le nombre de propositions de loi par rapport aux projets de loi. Ce stade de notre législature, ont été votés définitivement huit projets de loi et 27 propositions de loi, dont 14 émanent de l'Assemblée, alors qu'à la même période sur la précédente législature on dénombrait 12 projets de loi et 15 propositions de loi. Au-delà des chiffres, cela démontre que l'on a une Assemblée qui fonctionne et arrive à produire des résultats conformes à ce que l'on attend des premières années de mandature. Avec une large place accordée aux initiatives parlementaires. Cela est d'autant plus intéressant qu'elles sont le fruit de rencontres dans les permanences ou sur le terrain et qu'elles portent sur des thématiques très concrètes de la vie quotidienne des Français, comme le rembour-

gement des fauteuils roulants ou une meilleure prise en charge des soins du cancer du sein.

Comment expliquez-vous que l'on entende des députés, comme Marc Fesneau, chef de file du groupe MoDem, dans « L'Opinion », avoir le sentiment de manquer de cap clair et de légitimer dans le vide ?

Peut-être manque-t-il des textes qui fixent un cap ou sont structurants, comme peuvent l'être les projets de loi qui sont travaillés avec une vision beaucoup plus globale par un ministre... En même temps, nous sommes aujourd'hui dans la seconde partie de ce second quinquennat et les grandes réformes structurantes ont déjà lieu. On a par exemple adopté des lois de programmation dans tous les domaines du régional : justice, intérieur, armée, auxquelles s'ajoutent une loi sur l'immigration, un volet législatif sur les violences faites aux femmes et sur les violences intrafamiliales. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de grandes réformes à entreprendre, mais déjà un certain nombre a été réalisé.

La loi sur la fin de vie a été précédée d'une convention citoyenne. Est-ce un bon exemple de coordination entre une consultation citoyenne et le travail parlementaire ?

Je plaide depuis longtemps pour faire davantage participer les citoyens à la prise de décision. La convention citoyenne est un formidable outil. Simplement, il faut faire en sorte qu'elle se combine avec l'action du Parlement pour ne pas opposer les citoyens et leurs représentants. D'ailleurs, on pourrait imaginer une conven-

tion citoyenne qui débouche sur un référendum. Ce serait un beau continuum démocratique de consulter d'abord les citoyens et de les faire travailler à des propositions qu'on soumettrait directement au peuple français.

Seriez-vous favorable à des référendums portant sur le budget, l'aide à mourir ou la proportionnelle ?

Sur l'aide à mourir, j'y étais favorable avant que le Parlement ne commence à délibérer. C'est chose faite, il ne faut donc plus le dessaisir. Ce serait une erreur de méthode. A l'inverse, sur la proportionnelle, le gouvernement et le président de la République peuvent faire le choix du référendum. Pour autant, s'ils décidaient de le faire, je pense qu'il faudrait l'élargir pour reprendre une des propositions que nous avions portées en 2017 sur le non-cumul des mandats dans le temps. Nous avions proposé de limiter à trois mandats identiques un exercice politique afin d'éviter la professionnalisation et de permettre un meilleur renouvellement.

Certains plaident pour le cumul des mandats de député et de maire pour avoir des députés davantage ancrés sur le terrain, etc.

Or, je préfère avoir à l'Assemblée nationale des personnes qui ont exercé, par exemple, trois mandats de maire et veulent continuer à s'engager en politique, en devenant député et en apportant leur expérience de maire. Je suis farouchement opposé au cumul des fonctions, je pense que les Français ont besoin de clarté dans l'exercice de nos responsabilités respectives. Et puis, être député, c'est un job à plein temps. Cela demande beaucoup de temps à l'As-

« La proportionnelle permettrait d'acter que personne ne peut plus être majoritaire de manière isolée »

semblée nationale et évidemment en circonscription.

En quoi le scrutin proportionnel sera-t-il gage d'une plus grande stabilité ?

La proportionnelle permettrait d'acter que personne ne peut plus être majoritaire de manière isolée, contrairement à ce qu'imaginent ceux qui se positionnent en vue de la prochaine présidentielle. On entend comme un mantra : « Avoir une majorité, c'est la stabilité. » Selon moi, la stabilité dépend avant tout des hommes et des femmes politiques. Si nous avions aujourd'hui des présidents de groupe et des chefs de parti qui décidaient d'apporter une stabilité totale à notre pays, eh bien nous l'aurions.

On n'a pas besoin d'élections ou de changer de mode de scrutin pour cela. Il suffit que, des socialistes-démocrates aux Républicains, on décide de travailler ensemble pour offrir à l'Assemblée nationale une majorité absolue et une stabilité politique. Donc, si on n'y parvient pas, parce que chacun espère demain être majoritaire à lui tout seul grâce au scrutin majoritaire, alors il faudrait en passer par la proportionnelle pour justement obliger cha-

cun à se dire qu'il doit s'allier. Elle a, en outre, un autre effet important : celui de permettre à nos concitoyens de retrouver un vote d'adhésion et de ne plus être contraint à des dilemmes, de devoir choisir entre la peste et le choléra. Ce mode de scrutin pourrait clarifier la vie politique et permettre de franchir une étape supplémentaire dans cet esprit de coalition que j'appelle désespérément de mes vœux.

On vous prête des ambitions en vue de la présidentielle de 2027, qu'en est-il ?

Je ne regarde pas du tout vers 2027 et, surtout, je suis attristée de voir que des hommes et des femmes politiques soient tournés vers cette échéance au lieu d'être concentrés sur le présent. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas penser à l'avenir, mais je rêverais qu'ils se concentrent sur les problèmes actuels, que chacun se mette autour d'une table aujourd'hui et se retrousser les manches pour trouver les bons compromis qui permettent de faire avancer notre pays.

Certains, tel Gérard Larcher, estiment qu'il ne se passera plus rien avant cette échéance. Qu'en pensez-vous ?

Je ne crois pas à l'immobilisme. Il y a encore des réformes à porter. A l'Assemblée et en dehors. Tout ne passe pas par la loi, fort heureusement. Il y a plein d'actions ministérielles qui ne nécessitent pas de textes législatifs. Donc, oui, il existe encore, selon moi, une grande capacité à agir, à réformer, à transformer. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ROBIN RICHARDOT ET CHRISTINE ROUSSEAU



Yaël Braun-Pivet, à l'hôtel de Lassay, à Paris, le 10 juin. LUCIEN LUNG/RIVA PRESS POUR « LE MONDE »

« Je suis farouchement opposé au cumul des fonctions, je pense que les Français ont besoin de clarté »

Depuis la dissolution, le Sénat maître du jeu parlementaire

Avec une majorité bien établie et la réputation de Chambre sérieuse, le Palais du Luxembourg a gagné un statut de stabilisateur de la vie du Parlement

Le gouvernement de Michel Barnier avait marqué un changement de cap. Après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, le premier ministre, nommé le 5 septembre suivant, avait intégré dans son équipe dix sénateurs et sénatrices. Un fait inédit dans l'histoire de la Ve République, là où son prédécesseur Gabriel Attal avait totalement fait l'impasse sur le Palais du Luxembourg. Ils sont encore sept représentants du Sénat dans le gouvernement de François Bayrou.

Sans majorité au Palais-Bourbon, le gouvernement Bayrou, tout comme son prédécesseur avait tenté de le faire, s'appuie essentiellement sur le Sénat pour légiférer. Cela n'a pas toujours été le cas sous la présidence d'Emmanuel Macron. «Les relations étaient fraîches au premier mandat. Le gouvernement considérait que le Sénat n'était pas assez docile», reconnaît Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine et président du groupe Union centriste. Aujourd'hui, les principaux

textes viennent souvent du Sénat, de la loi sur le narcotrafic aux textes sur l'agriculture ou à la réforme de l'audiovisuel public. C'est aussi là-bas que les discussions sur le budget 2025 ont eu lieu et où se fera sans doute le budget 2026, pendant que l'Assemblée nationale risque d'être privée de débats.

Les législatives de 2022, et surtout celles de 2024, ont rebattu les cartes au sein du Parlement. Trop imprévisible et sans majorité, l'Assemblée nationale a perdu le premier rôle. Face à elle, le Sénat, avec une majorité bien établie et la réputation de Chambre sérieuse, a gagné le statut de stabilisateur de la vie parlementaire. «On apparaît pour la première fois comme le pôle de stabilité face à une Assemblée ingouvernable. On est passé des vieux cons aux vieux sages», aime à répéter Claude Malhuret, sénateur de l'Allier et président du groupe Les Indépendants-République et territoires. Mais pour le sénateur de l'Ardèche Mathieu Darnaud, qui préside le groupe Les Républicains (LR),

«c'est le signe que notre Constitution a du souffle et qu'elle a finalement tout prévu, y compris une absence de majorité à l'Assemblée».

Symbolique de cette mise en avant du Sénat, les textes aboutissent souvent en commission mixte paritaire (CMP). Sept députés et sept sénateurs représentatifs des équilibres politiques de chaque Chambre sont chargés de trouver un compromis sur un texte. Les CMP sont à l'avantage du Sénat, qui dispose d'une majorité claire en son sein de Républicains et de centristes.

Ce sera le cas pour la proposition de loi du sénateur (Haute-Loire, LR) Laurent Duplomb sur l'agriculture. Fin mai, l'Assemblée nationale s'était elle-même sabordée en votant une motion de rejet sur ce texte pour qu'il arrive directement en CMP. «Il y a aujourd'hui une forme très particulière de bicamérisme qui repose sur le Sénat d'un côté et la CMP de l'autre», regrette Pierre Ouzoulias, sénateur communiste des Hauts-de-Seine. Cet événement du début à l'Assemblée n'est pas conforme aux institu-

tions. D'autant que la CMP travaille sur le texte du Sénat qui récupère ainsi une primauté que la Constitution ne lui donne pas.»

Auparavant, il était fréquent que le gouvernement donne le «dernier mot» à l'Assemblée. Il avait recours à cette manœuvre une dizaine de fois par an lors du premier mandat d'Emmanuel Macron. Depuis le 1er octobre 2024, cela n'a plus été le cas. «Le gouvernement n'a pas actuellement les moyens politiques de donner le dernier mot à l'Assemblée contre un Sénat qui est son principal soutien, au risque de le fâcher», considère Benjamin Morel, maître de conférences en droit public.

Le Sénat profite de cette situation pour porter les priorités des Républicains. Une conseillère ministérielle reconnaît que «le Sénat a son propre agenda» : «Nous devons souvent courir derrière ses propositions, qu'il établit sans concertation avec nous.» Face à une Assemblée inconstante et un gouvernement qui, trop divisé, n'impulse pas de projet de loi, le Sénat porte son programme, quitte à parfois proposer des textes plus politiques et moins respectueux des règles constitutionnelles.

«Pas de coup fourré»
Pour la sénatrice centriste des Français de l'étranger Olivia Richard, «le Sénat est une Chambre politique, et les gens y font de la politique. C'est peut-être plus visible, mais ce n'est pas nouveau». Depuis plus de dix ans, les sénateurs Républicains font alliance avec l'Union centriste. Une rencontre hebdomadaire entre le président LR du Sénat, Gérard Larcher, et les deux présidents de groupe, Mathieu Darnaud et Hervé Marseille, permet de dénouer les principaux conflits. Les autres groupes des sénateurs

Ce rôle inédit est une revanche pour une institution souvent menacée

Renaissance ou Horizons qui soutiennent le gouvernement, s'ils sont plus associés qu'auparavant, n'ont pas remis en cause ce tandem.

Même avec sept sénateurs ministres, la majorité sénatoriale n'est donc pas une majorité gouvernementale. Muriel Jourda, sénatrice du Morbihan et présidente LR de la commission des lois, revendique un soutien critique.

«Pour le gouvernement, il vaut mieux avoir une majorité claire, même avec laquelle on est en désaccord plutôt qu'une dispersion de petits groupes avec lesquels il faut négocier.» Un conseiller de l'exécutif reconnaît qu'avec les sénateurs, «les relations sont franches. La copie est propre, et il n'y a pas de coup fourré.» Mais le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, qui a longtemps présidé le groupe LR au Sénat, est bien plus suivi que son premier ministre.

Ce rôle inédit est une revanche pour une institution souvent menacée. La IV^e République puis le général de Gaulle en ont voulu la suppression, chaque fois refusée par référendum. Les sénateurs évoquent encore aujourd'hui les critiques de Lionel Jospin en 1998, qui parlait d'une «anomalie parmi les démocraties» et d'une «survivance des Chambres hautes conservatrices». Depuis, la gauche n'a présidé le Sénat que trois ans, entre 2011 et 2014. Le Sénat a donc constamment cherché une raison d'exister, se muant en

Chambre des collectivités, des libertés publiques ou du contrôle. Aujourd'hui, pour Hervé Marseille, il est devenu le «moteur auxiliaire de la République».

Mais, cette situation, où une Chambre élue au suffrage indirect prend le pas sur l'Assemblée, est-elle durable? Pour le sénateur LR des Hauts-de-Seine Roger Karoutchi, «le Sénat est conscient que cette situation est particulière. (...) Mais il y a la volonté de ne pas couper le lien avec l'Assemblée pour éviter que des textes que [les sénateurs] pourraient adopter soient remis en cause dans le futur».

«Une maison raisonnable»

Le corps électoral des 160 000 grands électeurs des élections sénatoriales est éloigné des plus de 49 millions d'inscrits sur les listes électorales pour les législatives. La présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, observe qu'aujourd'hui, au Sénat, il n'y a ni le Rassemblement national ni La France insoumise: «Heureusement qu'à l'Assemblée nationale nous avons une représentation politique de ces courants extrêmement présents dans notre pays.»

La plupart des sénateurs se satisfont d'une Chambre où ces partis ne sont pas ou peu représentés. Mais pour Philippe Bonnecarrère, sénateur pendant dix ans avant de devenir député centriste du Tarn en 2024, «[s]es ex-collegues ont parfois l'impression d'être dans une maison raisonnable par rapport à une Assemblée impossible. Mais les difficultés évidentes de l'Assemblée sont le reflet des fractures de la société française. Entre un député et un sénateur, le niveau de pression et d'exposition sur le terrain n'a rien à voir». Le Sénat restera-t-il longtemps à l'abri? ■

PIERRE JANUEL
ET ROBIN RICHARDOT

Une session extraordinaire programmée début juillet

Le gouvernement a annoncé, mardi 10 juin, le menu «ambitieux» de cette session, qui prévoit d'étudier six textes, du 1^{er} au 11 juillet

Les parlementaires peuvent enfin planifier leurs vacances. Mardi 10 juin, en conférence des présidents de l'Assemblée nationale, Patrick Mignola, ministre des relations avec le Parlement, a officiellement présenté la feuille de route du gouvernement pour une session extraordinaire du 1^{er} au 11 juillet afin d'étudier une série de textes. La réforme de l'audiovisuel public, soutenue par la ministre de la culture, Rachida Dati, fera notamment son grand retour au Palais-Bourbon. Attendue depuis plusieurs semaines par les députés, cette ouverture des travaux parlementaires pendant l'été doit encore être définitivement officialisée par un décret du président de la République.

Le programme s'annonce «ambitieux», de la bouche même de l'exécutif. En effet, six textes seront examinés par les députés, en plus de deux séances de questions au gouvernement, les 1^{er} et 8 juillet. A cela s'ajouteront les lectures des conclusions de trois commissions mixtes paritaires, notamment sur la proposition de loi relative à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine dans l'enseignement supérieur mais aussi celle relative à la levée des contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (proposition de loi Duplomb), qui avait particulièrement agité l'Hémicycle fin mai.

Si les députés trouvaient depuis janvier que l'ordre du jour à l'Assemblée manquait de ligne directrice, ils n'y verront sans doute pas plus clair avec cette session extraordinaire. Ils étudieront ainsi pèle-mêle une proposition de loi pour faciliter le maintien en rétention des per-

sonnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive, un texte sur la restitution d'un bien culturel à la République de Côte d'Ivoire ou encore un projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse.

Plusieurs députés de l'opposition s'interrogent sur l'importance d'inscrire de tels textes à ce moment-là et sur leurs conséquences dans la vie des Français. «La session extraordinaire sert toujours à finir un peu ce que l'on a en stock. Ce n'est pas en deux semaines courtes de juillet que l'on peut engager une grande réforme», tempère Paul Christophe, président du groupe Horizons et indépendants à l'Assemblée.

La création d'un statut de l'élu local sera aussi abordée pendant la deuxième semaine de juillet.

Une bonne occasion pour le texte

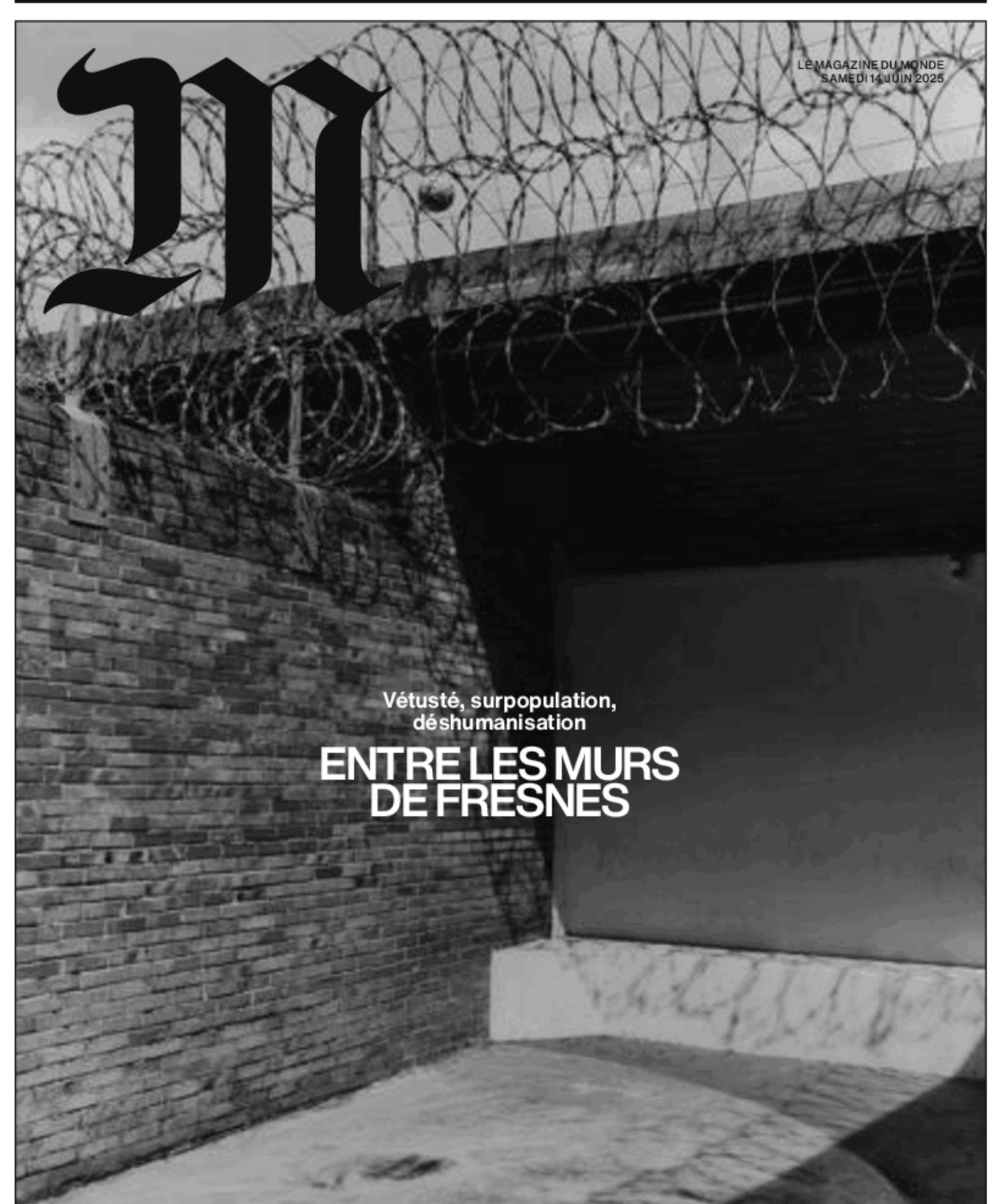
d'être adopté avant les élections municipales de 2026, mais aussi «un moyen de faire plaisir au Sénat», glisse un sénateur centriste, car les parlementaires du Palais du Luxembourg sont élus au suffrage universel indirect justement par des élus locaux.

«Le rythme a été très soutenu»
Les parlementaires s'accordent ensuite une pause estivale à partir du 11 juillet, soit trois jours avant la date fixée par François Bayrou pour donner les contours de son budget 2026. Un simple hasard, alors qu'une motion de censure ne peut pas être déposée quand l'Assemblée ne siège pas? «Les députés siègent depuis début janvier et le rythme a été très soutenu. Il y avait aussi besoin qu'ils retrouvent leur circonscription avant que les habitants partent complètement en vacances», justifie, de son côté, le cabinet de M. Mignola.

Une autre session extraordinaire attendra ensuite les députés à la rentrée, à partir du 22 septembre. Matignon espère ensuite un débat à l'Assemblée autour de la proportionnelle. ■

La réforme de l'audiovisuel public, soutenue par la ministre de la culture, Rachida Dati, fera son retour au Palais-Bourbon

ROBIN RICHARDOT



PODCASTS
Le goût de M

INSTAGRAM
@M_magazine

EN VENTE DÈS DEMAIN

SURVEILLANTE TUÉE

Nogent: un collégien au profil troublant

L'adolescent qui a poignardé, mardi, une surveillante n'exprime ni compassion pour sa victime ni regrets

Au lendemain du meurtre de Mélanie G., la conférence de presse tenue, mercredi 11 juin, par le procureur de la République de Châlons-en-Champagne, Denis Devallois, est un exemple du genre. Alors que les rumeurs sur le profil et les motivations de l'adolescent qui a poignardé Mélanie G., une surveillante du collège de Nogent, se multipliaient dans la petite ville de Haute-Marne (3 500 habitants), sur les réseaux sociaux et les plateaux de télévision, le magistrat a détaillé les faits connus à ce stade.

Devant les enquêteurs, l'élève de 3^e, dont la garde à vue a été prolongée de vingt-quatre heures mercredi matin, a dit avoir voulu tuer une assistante d'éducation – «n'importe laquelle», selon ses propos. «Il n'avait pas de grief particulier» contre Mélanie G., a fait savoir le procureur lors de sa conférence de presse. L'adolescent a expliqué «avoir agi ainsi parce qu'il ne supportait plus le comportement des surveillantes en général, qui auraient eu, selon lui, une attitude différente selon les élèves» – sans que le garçon ne puisse citer d'exemple concret.

Faire le plus de dégâts

Y a-t-il eu un élément déclencheur? Devant les gendarmes de Nogent, le garçon «établit peut-être (...) un lien entre le fait d'avoir été sermonné par une surveillante vendredi 6 juin, alors qu'il embrassait sa petite amie au sein du collège» et son geste du 10 juin, a poursuivi le magistrat. La victime n'était cependant pas la surveillante concernée.

Après avoir resserré durant tout le week-end, l'adolescent a

saisit sa petite amie au sein du collège et son geste du 10 juin, a poursuivi le magistrat. La victime n'était cependant pas la surveillante concernée.

Après avoir resserré durant tout le week-end, l'adolescent a

pris, mardi après son petit déjeuner, «le plus gros couteau qui se trouvait à son domicile [un couteau de cuisine avec une lame de 20 centimètres] pour, selon ses propres termes, «faire le plus de dégâts», a rapporté le procureur Denis Devallois.

Entre 8 h 15 et 8 h 30, il s'est présenté au portail du collège François-Dolto et, constatant la présence de gendarmes effectuant un contrôle inopiné et aléatoire des sacs pour découvrir d'éventuelles armes blanches, s'est attaqué à Mélanie G. Comme tous les matins, une surveillante était postée à l'entrée du collège pour vérifier les carnets de correspondance des élèves et s'assurer ainsi qu'ils étaient bien scolarisés dans l'établissement.

«L'autopsie pratiquée ce jour a mis en évidence sept plaies (...)

dont une [dans le dos], à l'origine du décès, (...) d'une profondeur de 18 centimètres, a détaillé le procureur. Malgré les soins prodigues par les secours, la victime est décédée sur place à 10 h 10.» L'adolescent a été rapidement maîtrisé par l'un des gendarmes présents sur place. «On ne peut que s'imaginer avec effroi ce qu'il aurait pu advenir [s'ils] n'avaient pas été présents», a soufflé Denis Devallois.

Fascination pour la violence
Plus d'une journée après les faits, le collégien «n'exprime pas de regret, ni aucune compassion pour les victimes. (...) [Il] se montre détaché tant au regard de la gravité des faits reprochés que des conséquences vis-à-vis de lui-même.» Pour autant, l'hypothèse d'un problème psychiatrique n'est pas

celle privilégiée par les enquêteurs, le jeune homme ne manifestant «aucun signe évoquant un possible trouble mental», a précisé le procureur de la République, mercredi.

Le profil du garçon apparaît ambivalent. «Il est décrit comme sociable et plutôt comme un bon élève, intégré à la vie de son établissement», a souligné Denis Devallois. Pour autant, son comportement avait changé au début de l'hiver. En novembre 2024, il avait «porté des coups de poing à un camarade de classe» et avait été sanctionné d'une «exclusion des cours pendant une journée avec présence au collège». En décembre 2024, il avait «frappé un élève de 6^e», à la suite de quoi il avait été exclu complètement du collège une journée. «Depuis, aucun nouvel incident

«CE JEUNE HOMME APPARAÎT EN Perte DE REPÈRES QUANT À LA VALEUR DE LA VIE HUMAINE»

DENIS DEVALLOIS
procureur de la République de Châlons-en-Champagne

n'était intervenu dans l'établissement», a dit le magistrat.

Le garçon n'était pas non plus «solitaire», menant une vie seulement virtuelle. «Il utilise peu les réseaux sociaux», a fait savoir le procureur. Mardi soir, quelques heures après les faits, le président de la République, Emmanuel Macron, avait évoqué sa volonté d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans en France si l'Union européenne ne prenait pas une telle mesure avant.

L'adolescent était «adepte de jeux vidéo violents, sans pour autant être «addict», selon ses propres termes et selon les déclarations de ses parents». Mais il avait «une certaine fascination pour la violence et la mort, ainsi que pour les personnages les plus sombres des films ou des séries télévisées», a évoqué le magistrat, qui a résumé : «Ce jeune homme apparaît en perte de repères quant à la valeur de la vie humaine, à laquelle il ne semble pas attaché une importance particulière.»

Après la mort de Mélanie G., plusieurs membres de l'exécutif avaient d'ailleurs évoqué la nécessité de mieux appréhender et traiter la détresse psychologique des jeunes.

L'adolescent, entendu à ce stade pour «meurtre aggravé», risque une peine maximale de vingt ans de réclusion criminelle. Cette qualification pourrait cependant être amplifiée à l'occasion de son déferrement probable jeudi, afin de prendre en compte la prémeditation. ■

LAURA MOTET



Santé mentale: le plan du gouvernement

Au lendemain du meurtre d'une surveillante de collège par un élève de 14 ans, le plan pour la santé mentale, présenté par le ministre de la santé, Yannick Neudier, mercredi 11 juin, consacre tout un axe – le premier – à l'identification des troubles psychiques, notamment à l'adolescence, en misant sur la «vigilance collective». D'ici à 2026, les circonscriptions du premier degré et les établissements du second degré disposeront de deux «personnels repères» formés pour distinguer les signes de souffrance psychique. Un «kit de repérage» sera distribué à la communauté éducative. Le deuxième axe vise à rendre plus visible et graduée l'offre de soins; le troisième à mieux former les soignants et à rendre la filière psychiatrique plus attrayante. Ces mesures, dont certaines avaient été annoncées à la mi-mai, n'ont pas d'enveloppe spécifique.

Contrairement à la reconnaissance faciale, il n'est pas question ici d'identifier un individu.

Cette technologie a longtemps été accusée de mal fonctionner sur les peaux non blanches et d'avoir des marges d'erreur trop élevées. Un rapport du Pôle d'expertise de la régulation numérique sur la vérification d'âge estimait que cette technologie était d'autant plus efficace que l'âge cible et l'âge de la personne effectuant le test étaient éloignés – en clair, l'outil peut aisément empêcher un enfant de 10 ans d'accéder à un service interdit aux moins de 18 ans. Il existe encore des marges d'erreur à un ou deux ans près, mais le leader du secteur, Yoti, promet aujourd'hui une fiabilité suffisante, même sur les plus jeunes.

Il existe par ailleurs d'autres méthodes pour vérifier l'âge d'un internaute, comme demander une preuve d'âge à un organisme habilité (Etat, opérateur, banque), même si toute solution de ce type est imparfaite et contournable.

En France, des textes déjà votés mais pas appliqués L'allusion de M. Macron à une «mobilisation

européenne» fait directement référence aux compétences de l'Union européenne (UE): ce type de mesures larges concernant de grandes plateformes sont du ressort de l'UE. C'est notamment pour cette raison que des textes français, dont la loi sur la «majorité numérique», adoptée en 2023, qui imposait déjà aux réseaux sociaux de mettre en place des outils de vérification d'âge et de refuser l'inscription aux mineurs de moins de 15 ans, ne sont pas appliqués.

La France est régulièrement accusée d'outrepasser ses prérogatives en imposant des règles supplémentaires aux services en ligne sans respecter le nouveau cadre européen établi par le règlement sur les services numériques (Digital Services Act, DSA) qui, lui, ne requiert pas de contrôle de l'âge. Le gouvernement et M. Macron disent, depuis plusieurs mois, vouloir «convaincre la Commission européenne» de l'intérêt d'une vérification de l'âge au niveau communautaire. Un accord pour une interdiction aux moins de 15 ans semble émerger entre la France, le Danemark, la Grèce, la Slovénie et

Chypre; l'Espagne milite, de son côté, pour une interdiction aux moins de 16 ans.

A l'étranger, des lois contestées

Ces dernières années, plusieurs pays ont mis en place des législations,

parfois très restrictives, pour limiter l'accès des plus jeunes aux réseaux sociaux ou aux jeux vidéo en ligne. En Corée du Sud ou en Chine, différentes mesures de «couvre-feu numérique» ou fixant des limites de temps d'écran ont, par exemple, été testées, puis abandonnées.

Aux Etats-Unis, une douzaine d'Etats ont adopté, en 2024 et en 2025, des lois locales fixant une limite d'âge pour pouvoir s'inscrire sur un réseau social. La plus scrutée, en Floride, interdit l'ouverture d'un compte avant 14 ans et nécessite une autorisation parentale jusqu'à 16 ans. Le lobby des grandes entreprises du numérique avait contesté la loi devant les tribunaux, mais a perdu en première instance.

A l'inverse, dans l'Arkansas, un projet de loi en ce sens a été rejeté par la justice. Il y a de très fortes chances pour que le débat

doive être tranché à terme par la Cour suprême, dont la jurisprudence est réputée plutôt défavorable aux limites d'âge, au nom de la protection de la liberté d'expression.

Des réseaux sociaux qui multiplient les annonces Parallèlement, tous les grands réseaux sociaux ont mis en place, au fil du temps, des outils de contrôle parental et de protection des adolescents, qui permettent, entre autres, de limiter le temps d'utilisation de l'application par les plus jeunes.

Les grandes plateformes assurent également utiliser toute une série d'outils automatisés pour détecter les internautes qui mentionnent sur leur âge lors de leur inscription. En avril, Meta – maison mère d'Instagram – a ainsi annoncé son intention de tester aux Etats-Unis l'utilisation de l'intelligence artificielle pour repérer les profils des jeunes s'étant fait passer pour des adultes afin de les basculer automatiquement en «comptes adolescents». ■

DAMIEN LELOUP
ET FLORIAN REYNAUD

L'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans en question

Le gouvernement et Emmanuel Macron ont annoncé vouloir instaurer très rapidement une interdiction des plateformes aux adolescents

Le président de la République, le premier ministre et la ministre de l'éducation nationale : mardi 10 juin, après la mort à Nogent (Haute-Marne) de Mélanie G., assistante d'éducation poignardée par un élève de 3^e lors d'un contrôle inopiné des sacs mené par les gendarmes à l'entrée du collège, l'ensemble de l'exécutive a évoqué une série de mesures, dont l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. «Je nous donne quelques mois pour arriver à faire la mobilisation européenne [pour mettre en place cette interdiction]. Sinon (...) on commence à le faire en France. On ne peut pas attendre», a déclaré Emmanuel Macron mardi, sur France 2. Avec quels outils? «On sait faire de la reconnaissance faciale», a assuré M. Macron.

L'analyse faciale, une technologie avec des marges d'erreur L'analyse faciale, à laquelle a probablement voulu faire référence M. Macron, permet d'analyser automatiquement les traits du visage pour déterminer, avec une marge d'erreur plus ou moins grande, l'âge d'une personne.

«L'analyse faciale, à laquelle a probablement voulu faire référence M. Macron, permet d'analyser automatiquement les traits du visage pour déterminer, avec une marge d'erreur plus ou moins grande, l'âge d'une personne.

Un rôle incertain dans le meurtre Les premiers éléments de l'enquête ne semblent pas indiquer que les réseaux sociaux aient joué un rôle dans le meurtre. Si le meurtrier présumé «fait partie d'une certaine fascination pour la violence et la mort», il «utilise peu les réseaux sociaux», a déclaré le

SURVEILLANTE TUÉE

Nogent: un collégien au profil troublant

L'adolescent qui a poignardé, mardi, une surveillante n'exprime ni compassion pour sa victime ni regrets

Au lendemain du meurtre de Mélanie G., la conférence de presse tenue, mercredi 11 juin, par le procureur de la République de Châlons-en-Champagne, Denis Devallois, est un exemple du genre. Alors que les rumeurs sur le profil et les motivations de l'adolescent qui a poignardé Mélanie G., une surveillante du collège de Nogent, se multipliaient dans la petite ville de Haute-Marne (3 500 habitants), sur les réseaux sociaux et les plateaux de télévision, le magistrat a détaillé les faits connus à ce stade.

Devant les enquêteurs, l'élève de 3^e, dont la garde à vue a été prolongée de vingt-quatre heures mercredi matin, a dit avoir voulu tuer une assistante d'éducation – «n'importe laquelle», selon ses propos. «Il n'avait pas de grief particulier» contre Mélanie G., a fait savoir le procureur lors de sa conférence de presse. L'adolescent a expliqué «avoir agi ainsi parce qu'il ne supportait plus le comportement des surveillantes en général, qui auraient eu, selon lui, une attitude différente selon les élèves» – sans que le garçon ne puisse citer d'exemple concret.

Faire le plus de dégâts

Y a-t-il eu un élément déclencheur? Devant les gendarmes de Nogent, le garçon «établit peut-être (...) un lien entre le fait d'avoir été sermonné par une surveillante vendredi 6 juin, alors qu'il embrassait sa petite amie au sein du collège» et son geste du 10 juin, a poursuivi le magistrat. La victime n'était cependant pas la surveillante concernée.

Après avoir resserré durant tout le week-end, l'adolescent a

saisit sa petite amie au sein du collège et son geste du 10 juin, a poursuivi le magistrat. La victime n'était cependant pas la surveillante concernée.

Après avoir resserré durant tout le week-end, l'adolescent a

pris, mardi après son petit déjeuner, «le plus gros couteau qui se trouvait à son domicile [un couteau de cuisine avec une lame de 20 centimètres] pour, selon ses propres termes, «faire le plus de dégâts», a rapporté le procureur Denis Devallois.

Entre 8 h 15 et 8 h 30, il s'est présenté au portail du collège François-Dolto et, constatant la présence de gendarmes effectuant un contrôle inopiné et aléatoire des sacs pour découvrir d'éventuelles armes blanches, s'est attaqué à Mélanie G. Comme tous les matins, une surveillante était postée à l'entrée du collège pour vérifier les carnets de correspondance des élèves et s'assurer ainsi qu'ils étaient bien scolarisés dans l'établissement.

«L'autopsie pratiquée ce jour a mis en évidence sept plaies (...)

dont une [dans le dos], à l'origine du décès, (...) d'une profondeur de 18 centimètres, a détaillé le procureur. Malgré les soins prodigues par les secours, la victime est décédée sur place à 10 h 10.» L'adolescent a été rapidement maîtrisé par l'un des gendarmes présents sur place. «On ne peut que s'imaginer avec effroi ce qu'il aurait pu advenir [s'ils] n'avaient pas été présents», a soufflé Denis Devallois.

Fascination pour la violence
Plus d'une journée après les faits, le collégien «n'exprime pas de regret, ni aucune compassion pour les victimes. (...) [Il] se montre détaché tant au regard de la gravité des faits reprochés que des conséquences vis-à-vis de lui-même.» Pour autant, l'hypothèse d'un problème psychiatrique n'est pas

celle privilégiée par les enquêteurs, le jeune homme ne manifestant «aucun signe évoquant un possible trouble mental», a précisé le procureur de la République, mercredi.

Le profil du garçon apparaît ambivalent. «Il est décrit comme sociable et plutôt comme un bon élève, intégré à la vie de son établissement», a souligné Denis Devallois. Pour autant, son comportement avait changé au début de l'hiver. En novembre 2024, il avait «porté des coups de poing à un camarade de classe» et avait été sanctionné d'une «exclusion des cours pendant une journée avec présence au collège». En décembre 2024, il avait «frappé un élève de 6^e», à la suite de quoi il avait été exclu complètement du collège une journée. «Depuis, aucun nouvel incident

«CE JEUNE HOMME APPARAÎT EN Perte DE REPÈRES QUANT À LA VALEUR DE LA VIE HUMAINE»

DENIS DEVALLOIS
procureur de la République de Châlons-en-Champagne

n'était intervenu dans l'établissement», a dit le magistrat.

Le garçon n'était pas non plus «solitaire», menant une vie seulement virtuelle. «Il utilise peu les réseaux sociaux», a fait savoir le procureur. Mardi soir, quelques heures après les faits, le président de la République, Emmanuel Macron, avait évoqué sa volonté d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans en France si l'Union européenne ne prenait pas une telle mesure avant.

L'adolescent était «adepte de jeux vidéo violents, sans pour autant être «addict», selon ses propres termes et selon les déclarations de ses parents». Mais il avait «une certaine fascination pour la violence et la mort, ainsi que pour les personnages les plus sombres des films ou des séries télévisées», a évoqué le magistrat, qui a résumé : «Ce jeune homme apparaît en perte de repères quant à la valeur de la vie humaine, à laquelle il ne semble pas attaché une importance particulière.»

Après la mort de Mélanie G., plusieurs membres de l'exécutif avaient d'ailleurs évoqué la nécessité de mieux appréhender et traiter la détresse psychologique des jeunes.

L'adolescent, entendu à ce stade pour «meurtre aggravé», risque une peine maximale de vingt ans de réclusion criminelle. Cette qualification pourrait cependant être amplifiée à l'occasion de son déferrement probable jeudi, afin de prendre en compte la prémeditation. ■

LAURA MOTET



Santé mentale: le plan du gouvernement

Au lendemain du meurtre d'une surveillante de collège par un élève de 14 ans, le plan pour la santé mentale, présenté par le ministre de la santé, Yannick Neudier, mercredi 11 juin, consacre tout un axe – le premier – à l'identification des troubles psychiques, notamment à l'adolescence, en misant sur la «vigilance collective». D'ici à 2026, les circonscriptions du premier degré et les établissements du second degré disposeront de deux «personnels repères» formés pour distinguer les signes de souffrance psychique. Un «kit de repérage» sera distribué à la communauté éducative. Le deuxième axe vise à rendre plus visible et graduée l'offre de soins; le troisième à mieux former les soignants et à rendre la filière psychiatrique plus attrayante. Ces mesures, dont certaines avaient été annoncées à la mi-mai, n'ont pas d'enveloppe spécifique.

Contrairement à la reconnaissance faciale, il n'est pas question ici d'identifier un individu.

Cette technologie a longtemps été accusée de mal fonctionner sur les peaux non blanches et d'avoir des marges d'erreur trop élevées. Un rapport du Pôle d'expertise de la régulation numérique sur la vérification d'âge estimait que cette technologie était d'autant plus efficace que l'âge cible et l'âge de la personne effectuant le test étaient éloignés – en clair, l'outil peut aisément empêcher un enfant de 10 ans d'accéder à un service interdit aux moins de 18 ans. Il existe encore des marges d'erreur à un ou deux ans près, mais le leader du secteur, Yoti, promet aujourd'hui une fiabilité suffisante, même sur les plus jeunes.

Il existe par ailleurs d'autres méthodes pour vérifier l'âge d'un internaute, comme demander une preuve d'âge à un organisme habilité (Etat, opérateur, banque), même si toute solution de ce type est imparfaite et contournable.

En France, des textes déjà votés mais pas appliqués L'allusion de M. Macron à une «mobilisation

européenne» fait directement référence aux compétences de l'Union européenne (UE): ce type de mesures larges concernant de grandes plateformes sont du ressort de l'UE. C'est notamment pour cette raison que des textes français, dont la loi sur la «majorité numérique», adoptée en 2023, qui imposait déjà aux réseaux sociaux de mettre en place des outils de vérification d'âge et de refuser l'inscription aux mineurs de moins de 15 ans, ne sont pas appliqués.

La France est régulièrement accusée d'outrepasser ses prérogatives en imposant des règles supplémentaires aux services en ligne sans respecter le nouveau cadre européen établi par le règlement sur les services numériques (Digital Services Act, DSA) qui, lui, ne requiert pas de contrôle de l'âge. Le gouvernement et M. Macron disent, depuis plusieurs mois, vouloir «convaincre la Commission européenne» de l'intérêt d'une vérification de l'âge au niveau communautaire. Un accord pour une interdiction aux moins de 15 ans semble émerger entre la France, le Danemark, la Grèce, la Slovénie et

Chypre; l'Espagne milite, de son côté, pour une interdiction aux moins de 16 ans.

A l'étranger, des lois contestées

Ces dernières années, plusieurs pays ont mis en place des législations,

parfois très restrictives, pour limiter l'accès des plus jeunes aux réseaux sociaux ou aux jeux vidéo en ligne. En Corée du Sud ou en Chine, différentes mesures de «couvre-feu numérique» ou fixant des limites de temps d'écran ont, par exemple, été testées, puis abandonnées.

Aux Etats-Unis, une douzaine d'Etats ont adopté, en 2024 et en 2025, des lois locales fixant une limite d'âge pour pouvoir s'inscrire sur un réseau social. La plus scrutée, en Floride, interdit l'ouverture d'un compte avant 14 ans et nécessite une autorisation parentale jusqu'à 16 ans. Le lobby des grandes entreprises du numérique avait contesté la loi devant les tribunaux, mais a perdu en première instance.

A l'inverse, dans l'Arkansas, un projet de loi en ce sens a été rejeté par la justice. Il y a de très fortes chances pour que le débat

doive être tranché à terme par la Cour suprême, dont la jurisprudence est réputée plutôt défavorable aux limites d'âge, au nom de la protection de la liberté d'expression.

Des réseaux sociaux qui multiplient les annonces Parallèlement, tous les grands réseaux sociaux ont mis en place, au fil du temps, des outils de contrôle parental et de protection des adolescents, qui permettent, entre autres, de limiter le temps d'utilisation de l'application par les plus jeunes.

Les grandes plateformes assurent également utiliser toute une série d'outils automatisés pour détecter les internautes qui mentionnent sur leur âge lors de leur inscription. En avril, Meta – maison mère d'Instagram – a ainsi annoncé son intention de tester aux Etats-Unis l'utilisation de l'intelligence artificielle pour repérer les profils des jeunes s'étant fait passer pour des adultes afin de les basculer automatiquement en «comptes adolescents». ■

DAMIEN LELOUP
ET FLORIAN REYNAUD

L'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans en question

Le gouvernement et Emmanuel Macron ont annoncé vouloir instaurer très rapidement une interdiction des plateformes aux adolescents

Le président de la République, le premier ministre et la ministre de l'éducation nationale : mardi 10 juin, après la mort à Nogent (Haute-Marne) de Mélanie G., assistante d'éducation poignardée par un élève de 3^e lors d'un contrôle inopiné des sacs mené par les gendarmes à l'entrée du collège, l'ensemble de l'exécutive a évoqué une série de mesures, dont l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. «Je nous donne quelques mois pour arriver à faire la mobilisation européenne [pour mettre en place cette interdiction]. Sinon (...) on commence à le faire en France. On ne peut pas attendre», a déclaré Emmanuel Macron mardi, sur France 2. Avec quels outils? «On sait faire de la reconnaissance faciale», a assuré M. Macron.

L'analyse faciale, une technologie avec des marges d'erreur L'analyse faciale, à laquelle a probablement voulu faire référence M. Macron, permet d'analyser automatiquement les traits du visage pour déterminer, avec une marge d'erreur plus ou moins grande, l'âge d'une personne.

«L'analyse faciale, à laquelle a probablement voulu faire référence M. Macron, permet d'analyser automatiquement les traits du visage pour déterminer, avec une marge d'erreur plus ou moins grande, l'âge d'une personne.

Un rôle incertain dans le meurtre Les premiers éléments de l'enquête ne semblent pas indiquer que les réseaux sociaux aient joué un rôle dans le meurtre. Si le meurtrier présumé «fait partie d'une certaine fascination pour la violence et la mort», il «utilise peu les réseaux sociaux», a déclaré le

Urgence climatique : les maires inquiets du manque de soutien

Le thème est à l'agenda des assises de l'Association des petites villes, alors que les édiles sont désemparés par le manque de constance de l'Etat

Pour Eric Ménassi, maire de Trèbes, dans l'Aude, il y a un avant et un après 2018. En octobre de cette année-là, son département est frappé par des inondations catastrophiques. Bilan : quinze morts, dont six à Trèbes. Jusqu'alors, Eric Ménassi concevait le développement de sa commune «par le prisme de la croissance démographique, pourvoyeuse de ressources financières supplémentaires». Et «je n'en suis pas très fier», reconnaît-il. A partir de 2018, l'élu socialiste change de paradigme : la priorité sera dorénavant donnée à l'aménagement du territoire afin qu'il soit moins vulnérable et plus résilient. «Les cours d'eau, c'est une richesse patrimoniale, mais cela peut aussi être meurtrier, estime-t-il. Il n'est donc pas grave que ma commune compte 6 500 habitants, et non 7 000. Ce qui est important, c'est qu'on soit à l'abri de tout ça.»

Jeudi 12 juin, Eric Ménassi sera à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) pour les assises de l'Association des petites villes de France, qui fédère les communes de 2 500 à 25 000 habitants. Parmi les thèmes des deux jours de rencontre, «l'urgence climatique». «Indispensable», pense Christophe Bouillon, président de l'APFV et maire divers gauche de Barentin (Seine-Maritime), car «les maires ont conscience que la dette verte s'amplifie et qu'elle n'est pas remboursable».

L'édile de Trèbes, qui est invité à prendre la parole devant ses homologues, estime, lui, que la prise de conscience peut encore progresser. Et les maires victimes des catastrophes «ont la responsabilité de sensibiliser», assure-t-il. «On nous écoute, car on transmet une réalité que nous avons vécue.»

Dans sa commune, plus de cinquante maisons, situées trop près de cours de l'Aude, ont été rasées. Il a, en outre, été décidé que les cours d'eau seraient «reprofilés» : terminées les rives en pierre et en béton pour évacuer l'eau le plus vite possible. «On va leur redonner toute leur place», développe M. Ménassi, en élargissant leur lit.

«Il y a très peu de communes qui peuvent dire : "Le réchauffement climatique, ce n'est pas mon affaire"», considère le climatologue Jean Jouzel, lui aussi présent aux assises. Car si l'Etat est compétent pour signer des accords internationaux et mettre en musique la planification, «la réalité du dérèglement climatique se vit dans les territoires», poursuit le scientifique. Il n'y a pas un maire qui n'ait des décisions à prendre pour éviter des catastrophes.»

«Une course contre la montre»

Le président divers droite de la métropole de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, a innové en 2024 en faisant payer l'eau potable plus cher en été qu'en hiver. Résultat : 800 000 mètres cubes d'eau potable économisés en 2024, selon M. Moudenc. Le maire de Boussy-Saint-Antoine (Essonne) a déjà pris les décisions qui s'imposaient sur sa commune, traversée par l'Yerres et alors qu'un quartier a été construit dans les années 1960 et 1970 dans une zone inondable.

«En vingt-cinq ans, mon prédecesseur n'a pas connu une crue, relate Romain Colas. Depuis huit ans, on a eu trois inondations qui ont transformé les immeubles en îles, sans courant ni chauffage...» Il a été décidé d'aménager des terres agricoles en amont, de sorte qu'elles puissent absorber 750 000 mètres cubes d'eau le moment venu,

«Très peu de communes peuvent dire : "Le réchauffement climatique, ce n'est pas mon affaire"»

JEAN JOUZEL
climatologue

épargnant la commune de M. Colas, au moins en partie.

Le projet prendra neuf ans, du début à la mise en service, se déroule le maire divers gauche. «On est dans une course contre la montre, rappelle-t-il. Il faudrait que les délais d'instruction des dossiers et des autorisations soient bien plus courts. Pour les Jeux Olympiques, le gouvernement a fait voter un texte pour accélérer les procédures. Pourquoi on ne ferait pas la même chose pour éviter des drames?»

Ces derniers temps, le gouvernement et le Parlement envoient, au contraire, des «signaux plus qu'inquiétants», regrette Guillaume Couteau, maire socialiste de Malanay (Seine-Maritime) engagé depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique. «La dissolution a généré beaucoup d'instabilité sur ces enjeux», déplore M. Couteau en dénonçant «le manque de cohérence des politiques nationales» sur le long terme.

Le vote par les députés, fin mai, d'un article supprimant les zones à faible émission (ZFE), qui doivent permettre de lutter contre la pollution de l'air, est dans toutes les têtes. Comme le détricotage de l'objectif «zéro artificialisation nette» (qui prévoit qu'en 2050

chaque hectare construit devra être compensé par son équivalent rendu à la nature).

Mais il y a également la suspension de MaPrimeRénov' : «Ça pose question quand même», s'inquiète Jean Jouzel. Il y a de 600 000 à 700 000 logements à rénover par an d'ici à 2050 et on n'a pas les moyens de le faire...» Certes, «cela concerne les particuliers», reconnaît M. Couteau. Mais les collectivités se sont fixé des objectifs en matière de transition écologique et de logement. Si on casse la dynamique de baisse de la consommation d'énergie, ce n'est plus tenable.»

Le gouvernement, aux abois sur le plan budgétaire, cherche des économies partout. Le fonds vert, destiné à financer les investissements écologiques des collectivités locales, est passé de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard en 2025. Or «il faut préserver la capacité d'investissement des collectivités, sans quoiles objectifs de la transition écologique ne pourront pas être tenus», alerte François Thomazeau, directeur de programme à l'Institut de l'économie pour le climat.

«Les collectivités font de plus en plus et de mieux en mieux», souligne-t-il : entre 2017 et 2022, les investissements qu'elles ont consacrés au climat, qu'il s'agisse de créer des pistes cyclables, des transports en commun ou des réseaux de chaleur, ont progressé de 44 %. En 2022, elles ont mobilisé 8 milliards d'euros. Et il faudra monter à 19 milliards par an d'ici à 2030, prévient M. Thomazeau, qui craint des décisions nationales qui entraîneraient la dynamique. «La dette de l'Etat ne fait pas de victimes, la dette verte, oui», estime Christophe Bouillon. ■

BENOÎT FLOC'H

Florent de Kersauson, figure du RN en Bretagne, jugé pour des délits financiers

Le parquet a requis deux ans de prison avec sursis contre le sulfureux conseiller régional

LORIENT (MORBIHAN) - envoyé spécial

Soudain, la présidente du tribunal correctionnel de Lorient (Morbihan) interrompt la lecture des délits financiers reprochés à Florent de Kersauson, 75 ans. Elle toise le conseiller régional (Rassemblement national, RN) de Bretagne. Lors de cet étouffant après-midi du mercredi 11 juin, il est avachi dans un fauteuil, la tête butant contre la barre du prétoire. La juge, Séverine Debordes, s'étonne : «Vous vous comportez de la sorte au conseil régional de Bretagne?»

Les habitués de l'hémicycle brevet auraient tendance à répondre par l'affirmative tant cet ancien dirigeant d'Alcatel aime jouer les trublions. Florent de Kersauson siège au conseil régional depuis les élections de 2021 durant lesquelles Marine Le Pen avait imposé cet ami de la famille comme tête de liste dans le Morbihan pour seconder Gilles Pennelle, chef d'orchestre du parti dans la péninsule. Au conseil régional, le frère du médiatique navigateur aime intervenir sur un ton tantôt hilare, tantôt professoral. Parfois, il dégouille comme lors de la session d'avril 2023 où il avait adressé un bras d'honneur au pré-

sident (divers gauche) de la collectivité, Loïg Chesnais-Girard.

Dans le tribunal de Lorient, la juge détaille méticuleusement les faits reprochés entre 2016 et 2021 : abus de confiance et de biens, faux et usage de faux... Ancien responsable de Nestadio Capital, une société de gestion de fonds, Florent de Kersauson élude nombre de questions, mais reconnaît des «erreurs» qui ont conduit à la liquidation de son entreprise avec un passif de 2,6 millions d'euros. Oui, il a négligé plusieurs lois et validé trop d'investissements «perdants» pour les 5 000 épargnantes qui lui avaient confié une partie de leurs économies. Oui, il a ensuite mis «le fric au frais» pour éviter les saisies prononcées par la justice. Non, il n'a pas truqué des contrats comme le prétend l'enquête.

«Que du mépris»

Ces infractions ressemblent à celles pour lesquelles l'homme d'affaires a été condamné en 2022 dans le cadre de la gestion d'une autre société. La cour d'appel a confirmé, en février 2024, l'amende de 50 000 euros et l'interdiction de gérer une entreprise pendant cinq ans. Florent de Kersauson minauda : «Je ne me suis pas enrichi et ai beaucoup perdu dans ces affaires. Mon seul intérêt était de servir la Bretagne.»

Plusieurs parties civiles en doutent et s'agacent dans la salle. Un retraité décrit comment il a été séduit par la perspective d'investir dans des start-up innovantes et souvent bretonnes. La gorge nouée, cet ancien de l'industrie dit avoir perdu 90 % de son capital. La présidente intervient : «Monsieur de Kersauson, je rêve ou vous jouez sur votre téléphone plutôt que d'écouter le plaignant!» Le septuagénaire rigole : «Ah oui, oui, excusez-moi.» Quelques instants plus tard, il recommence. «Vous n'avez que du mépris pour les parties civiles, la loi et les institutions», lance le procureur, Yann-Gwénéolé Richard, avant de requérir deux ans d'emprisonnement avec sursis, 100 000 euros d'amende et une inéligibilité de cinq ans. «Ces affaires n'ont aucun rapport avec son mandat électoral», conteste l'avocat de la défense qui plaide la relaxe.

Maitre Iannis Alvarez, conseil d'un plaignant, imploré le tribunal de tenir compte dans son jugement de «l'attitude de cet élu de la République» qui a profité «jusque-là d'une grande tolérance». Tous rappellent que ce procès était initialement programmé en juin 2024, mais a été reporté à la demande du prévenu pour des «raisons de santé». Quelques heures après le renvoi de l'affaire

et la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin, chacun découvrira Florent de Kersauson menant campagne, dans la presse locale et sur les marchés de la deuxième circonscription du Morbihan, pour devenir député.

En juin 2024, certains militants du RN ont plaidé pour la mise en retrait de l'élu. D'autant que Florent de Kersauson était aussi inquiété dans une affaire de conduite sans permis pour laquelle il a été condamné à trois mois de prison avec sursis en décembre 2024. Il était aussi critiqué pour avoir relayé un message raciste sur le réseau social X en janvier 2024.

Responsable du parti dans le Morbihan, David Megel avait dénoncé l'investiture de Florent de Kersauson considérant qu'il faisait partie des «brebis galeuses» évoquées, plus tard, par le président du RN, Jordan Bardella. Au cœur de la campagne législative, la direction du parti a préféré écarter le responsable départemental pour soutenir Florent de Kersauson. Celui-ci s'est hissé au second tour du scrutin avant de s'incliner face à Jimmy Pahun (MoDem). Depuis, il poursuit son engagement politique au sein du conseil régional. Le jugement des délits financiers a été placé en délibéré au 10 septembre. ■

BENJAMIN KELTZ

Les syndicats prêts à bouger sur la question de l'âge de départ à la retraite

Face à un Medef inflexible, la CFE-CGC a affirmé être disposée à avaliser un texte qui maintiendrait la borne à 64 ans

Une étape importante, peut-être décisive, vient d'être franchie dans la négociation entre partenaires sociaux sur les régimes de pensions. Pour la première fois depuis le lancement du processus, fin février, un syndicat – la CFE-CGC, en l'occurrence – a explicitement indiqué, mercredi 11 juin, qu'il était prêt à avaliser un texte, même si celui-ci maintient la retraite à 64 ans. Avec des éléments de langage difficiles à décrypter, la CFDT a, elle aussi, donné l'impression de soutenir cette position. Et tout porte à croire que c'est également la ligne de la CFTC.

Les trois organisations de salariés, encore impliquées dans les discussions, tirent ainsi les conséquences de l'attitude du patronat, qui reste arc-bouté dans son refus d'une remise en cause de l'âge légal de départ instauré par la réforme de 2023. Elles semblent prêtes à mettre de côté – au moins provisoirement – leur revendication phare (l'abrogation de la mesure d'âge adoptée il y a deux ans), sous réserve que des améliorations significatives soient apportées à d'autres mécanismes de notre système par répartition.

Le changement de discours a été assumé de façon extrêmement claire par Christelle Thieffine, la cheffe de file de la délégation CFE-CGC, juste après la treizième séance de pourparlers : «Si on n'a rien sur l'âge, a-t-elle dit, mercredi après-midi, aux journalistes, on est capables d'y aller.» Ce qui signifie que le syndicat des cadres acceptera d'accorder son feu vert à un document qui ne supprime pas la retraite à 64 ans. Il s'agit d'une concession majeure, mais qui ne pourra pas être faite à n'importe quel prix. «Sur le reste, nous étions déjà exigeants, a-t-elle expliqué. Donc là, on va l'être d'autant plus. (...) On n'est pas là pour rigoler.»

La CFDT, de son côté, s'est exprimée de façon plus obscure. «Il va falloir qu'on prenne en considération que (...) pour le Medef, il n'a aucun "bougé" possible sur les 64 ans», a déclaré Yvan Ricordeau, le numéro deux de la centrale cédétiste. Pour autant, a-t-il ajouté, «ça ne referme pas la question de l'âge», celle-ci englobant d'autres sujets. Il a notamment cité l'âge à partir duquel les assurés ont automatiquement droit à une pension à taux plein, même s'ils n'ont pas le nombre de trimestres requis pour y être éligibles : c'est ce qu'on appelle l'âge d'annulation de la décote. «On n'est pas là pour rigoler.»

La CFDT a beaucoup insisté pour une meilleure prise en compte de la pénibilité. Quant à la CFTC, elle a plaidé pour que l'âge d'annulation de la décote passe de 67 à 66 ans, une revendication qu'elle porte depuis plusieurs années. Mais le patronat n'est pas du tout enclin à dire oui, car une telle mesure coûterait cher (environ 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2030).

Les protagonistes devaient se retrouver jeudi après-midi pour un avant-dernier temps d'échange. La rencontre finale est programmée mardi 17 juin. ■

BERTRAND BISSUEL

100 000 euros – s'ajoutent des dommages et intérêts qu'ils devront verser aux victimes.

Blanchiment de corruption : Pascaline Bongo mise en examen

Pascaline Bongo, fille de l'ancien président gabonais déchu Omar Bongo Ondimba et sœur de l'ex-président Ali Bongo, a été mise en examen, à Paris en janvier, dans une affaire de corruption et de blanchiment en 2009, a-t-on appris, mercredi, de source proche du dossier. L'enquête a été lancée après la découverte de documents lors d'une perquisition, dans une autre procédure en 2015, suggérant des faits de corruption. – (AFP)

Mohamed Amra garde le silence devant les juges

L'extraction sous haute sécurité du narcotrafiquant de sa prison a suscité la colère des syndicats pénitentiaires

Véhicules blindés, casques lourds, appui aérien : si les préparatifs de l'extraction du narcotrafiquant Mohamed Amra se sont déroulés dans la plus grande discrétion, difficile d'en dire de même de son arrivée au tribunal judiciaire de Paris, dans la matinée du 11 juin, pour y subir son premier interrogatoire, un an après sa dramatique évasion au pérage d'Incarville (Eure) – deux agents pénitentiaires avaient été tués.

Ce sont les effectifs du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) qui ont reçu la mission de sortir « La Mouche » (son surnom) du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe (Orne). Une escorte réservée aux détenus les plus dangereux, comme le terroriste Salah Abdeslam ou le braqueur multirécidiviste Antonio Ferrara. Un hélicoptère de la gendarmerie s'est d'abord posé sur le toit de la prison, à l'aube, pour ré-

cupérer son passager. Mohamed Amra a ensuite été déposé sur la base aérienne de Vélizy-Villacoublay (Yvelines), pour être pris en charge par les gendarmes d'élite et leurs véhicules blindés. Un pick-up Chevrolet équipé d'un pare-buffle s'est chargé d'ouvrir la voie, suivi par deux Centigon Fortress, des 4x4 blindés de 5 tonnes, ainsi qu'un véhicule BMW de grosse cylindrée. Des motos ont encadré la colonne, sous la surveillance de l'hélicoptère.

Au tribunal, Mohamed Amra a été présenté aux trois juges d'instruction de la juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (Junalco), chargée de l'information judiciaire sur son évasion mortelle.

Des fuites sur la programmation de ce transfert sous haute tension entre Condé-sur-Sarthe et Paris avaient entraîné une vive polémique entre les partisans du recours à la visioconférence et les défenseurs de la confrontation en

face à face. Les représentants des syndicats de surveillants pénitentiaires s'offusquaient des risques encourus par un personnel en sous-effectif et traumatisé par l'assaut d'Incarville. En réponse, Laure Beccau, procureure de Paris, soulignait, lors d'une interview sur BFM-TV, un autre aspect matériel : « On va peut-être lui opposer des pièces de procédure, des scellés, il faut qu'il soit enregistré. Vous n'imaginez évidemment pas trois magistrats instructeurs se déplacer avec l'intégralité des scellés de cette procédure. »

Maigre résultat

Les ministres de l'intérieur et de la justice eux-mêmes laissaient entendre une dissonance sur ce sujet sensible. « Il ne se passera rien », assurait le garde des sceaux, Gérald Darmanin, lors d'une interview au « 20 heures » de TF1, le 3 juin, évoquant les « magnifiques conditions » dans lesquelles se passerait le trajet,

quand son collègue de la Place Beauvau, Bruno Retailleau, soulignait, sur RTL le lendemain matin, que « chaque extraction, non seulement consomme des moyens qui coûtent cher aux contribuables, mais, surtout, à chaque fois ce sont des risques ». ■

Le juge d'instruction ayant le dernier mot, le face-à-face eut bien lieu, sous haute sécurité, au tribunal judiciaire de Paris. Mohamed Amra est resté trois heures dans les bureaux des juges, mais pour un maigre résultat. « M. Amra répondra aux questions des juges lorsque la confidentialité de nos échanges sera parfaitement garantie », a déclaré l'un de ses avocats, Lucas Montagnier. Le prévenu a donc quitté le tribunal sans avoir répondu aux questions des juges.

Dans un communiqué diffusé mercredi en fin d'après-midi, Laure Beccau, procureure de Paris et de la Junalco, a fait savoir que cet interrogatoire avait été

« Convoquer un prévenu pour un interrogatoire est une décision réfléchie »

FRÉDÉRIC MACÉ
président de l'Association française des magistrats instructeurs

préparé en amont « avec l'administration pénitentiaire », mais aussi avec la défense du mis en cause, « afin de s'assurer que l'intéressé était disposé à s'expliquer, afin que ces efforts ne soient pas déployés en vain ».

Malgré cette issue qui semble donner peu d'allant à l'enquête, la différence de qualité entre les interrogatoires en face-à-face et à distance est mise en avant par les magistrats. « Convoquer un prévenu pour un interrogatoire est

une décision réfléchie, prise au cas par cas, et, en tant que réquisition judiciaire, c'est un ordre qui s'impose, souligne Frédéric Macé, président de l'Association française des magistrats instructeurs. La loi « narcotrafic » entend généraliser ce recours à la visioconférence pour les mis en examen détenus dans les quartiers de lutte contre la criminalité organisée, sauf sur décision « spécialement motivée » du juge, ce qui est inquiétant, car cela inverse la logique des choses. »

Le « cas » Amra augure au cours de l'été d'autres transferts sous haute tension. L'accueil, dans l'établissement de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), d'une centaine de trafiquants dits du « haut du spectre », à partir de la mi-juillet, va dans un premier temps multiplier les convois à haut risque, puis une succession de convocations devant des juges de ces détenus nécessitant une surveillance maximale. ■

ARTHUR CARPENTIER
ET THOMAS SAINTOURENS

L'incompréhensible menace d'expulsion d'une Franco-Algérienne

Une mère de famille a été sommée de quitter le territoire après une erreur d'état civil

Dans la file d'attente du poste de douane de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle, le 2 juin vers 9 heures, Soraya (le prénom a été modifié à sa demande) pensait déjà aux retrouvailles avec ses parents, quelques heures plus tard à Alger, la ville où elle a grandi et où elle retourne fréquemment. Mais c'est à un tout autre scénario que cette femme de 58 ans, qui possède la double nationalité algérienne et française, a été confrontée, jusqu'à la notification, le 2 juin au soir, d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) d'un an.

Elle n'a pas bénéficié du délai de départ volontaire, généralement fixé à trente jours, et est sommée de quitter la France sous quarante-huit heures. Pour étayer cette mesure d'OQTF, la Préfecture de police de Paris indique dans le courrier remis à Soraya qu'elle ne « justifie pas d'une résidence effective et permanente dans un local affecté à son habitation principale ». L'intéressée vit pourtant en France depuis 1993, elle y a obtenu son certificat de nationalité française quatre ans plus tard, y a fondé une famille et jouit d'une situation professionnelle stable.

Angoisse

Contactée par *Le Monde*, la Préfecture de police n'a pas donné suite à nos questions. « Elle se contente de cocher des cases, de reproduire des phrases stéréotypées, alors que ses services ont à leur disposition les informations nécessaires pour vérifier les éléments qui semblent poser problème », déplore Samy Djemaoun, l'avocat de Soraya. Cette dernière aurait également, d'après la préfecture, « contrefait, falsifié ou établi sous un autre nom que le sien un titre de séjour ou un document d'identité et de voyage ». ■

« Ces mots sont forts, mais surtout ils ne correspondent pas à la réalité des faits », réagit Mme Djemaoun. La « contrefaçon » dénoncée renvoie à une erreur d'état civil et non à un acte intentionnel : « Je suis française par ma mère, qui elle-même avait obtenu la nationalité par son père, car elle était mineure

au moment où il avait engagé la démarche. L'administration s'est rendu compte, bien plus tard, que ma mère était majeure, à un mois près, quand la nationalité française lui a été accordée, détaille Soraya. Par conséquent, ma mère aurait dû engager elle-même la demande pour que je puisse bénéficier, à mon tour, de la naturalisation. »

Une procédure est diligentée contre Soraya et aboutit en 2001 à une décision de justice constatant l'extranéité. La mère de famille la conteste par voie d'avocat. Dès lors, elle n'aura plus aucune nouvelle de ce dossier. Elle poursuit sa vie normalement, jusqu'à cette journée du 2 juin où elle est retenue tout l'après-midi dans une cellule de la direction de la police aux frontières de Roissy, avant que son mari ne soit autorisé à venir la chercher à 19 heures. Soraya vit depuis dans l'angoisse d'un contrôle d'identité, alors que sa carte d'identité et ses passeports français et algérien lui ont été confisqués.

En près de vingt-cinq ans d'existence de ce côté-ci de la Méditerranée, elle a obtenu à trois reprises le renouvellement de son passeport, et a vu aussi sa carte d'identité renouvelée. Elle a toujours circulé sans entrave hors de France. Et a donc été considérée comme une citoyenne française de bonne foi... jusqu'au 2 juin.

L'avocat de Soraya va déposer un recours devant le tribunal administratif compétent afin de contester l'OQTF et l'IRTF qui lui ont été notifiés. L'exécution de l'OQTF sera dans ce cas-là suspendue jusqu'à ce que le juge statue sur le recours. Il a six mois pour le faire.

« Ce que fait Bruno Retailleau, cette façon de lâcher la bride aux forces de police, peut expliquer certaines décisions et certains comportements », avance le mari de Soraya. « Le contexte est particulier en ce moment, reconnaît cette dernière. Mais j'ai connu un autre contexte, particulier lui aussi, lorsque nous sommes arrivés en France en 1993. L'Algérie basculait dans une guerre civile terrible. La France, à l'époque, nous a offert la possibilité de construire notre vie. » ■

« Ces mots sont forts, mais surtout ils ne correspondent pas à la réalité des faits », réagit Mme Djemaoun. La « contrefaçon » dénoncée renvoie à une erreur d'état civil et non à un acte intentionnel : « Je suis française par ma mère, qui elle-même avait obtenu la nationalité par son père, car elle était mineure

Le Monde
ELLE

SIMON ROGER

AIMER / VOULOIR

UNE SÉRIE D'ALAUZA RUIZ DE AZÚA

JEUDI 12 JUIN À 20H55 ET DÉJÀ SUR ARTE.TV

GRAND PRIX
SERIES MANIA
2025

Au Royaume-Uni, pas de solution miracle contre les crimes au couteau

Lois répressives, prévention, mentorat... Malgré les différentes réponses testées, si le nombre d'agressions à l'arme blanche s'est stabilisé outre-Manche, il reste élevé

LONDRES - correspondante

Cela fait une dizaine d'années que les crimes au couteau défrayent la chronique au Royaume-Uni, jusqu'à présent sans réponse efficace. Certes, le nombre d'agressions à l'arme blanche s'est stabilisé, tout comme celui des victimes, mais ils restent à un niveau alarmant. Selon des données compilées par l'Office national des statistiques (ONS), les forces de police d'Angleterre et du Pays de Galles ont enregistré 50 000 agressions à l'arme blanche entre mars 2023 et mars 2024, soit un bond de 50 % par rapport à mars 2010-mars 2011 et une hausse de 4,4 % par rapport à la période mars 2022-mars 2023.

Les armes blanches ont été utilisées dans 41 % des 594 homicides commis en Angleterre et au Pays de Galles entre mars 2022 et mars 2023 : environ quatre personnes meurent chaque semaine de blessures au couteau.

C'est l'âge des victimes et des agresseurs qui suscite le plus d'émoi, à chaque fois qu'un adolescent succombe à ses blessures : toujours selon l'ONS, entre 2023 et 2024, 53 jeunes entre 13 et 19 ans ont été tués à la suite d'une agression au couteau (soit 83 % des homicides de jeunes), en Angleterre et au Pays de Galles.

Parmi les premières victimes de 2025, Harvey Willgoose, 15 ans, a été tué en février dans son école de Sheffield, All Saints Catholic High School, dans le nord de l'Angleterre.

Conditions de vente durcies

De nombreuses initiatives se sont succédé ces dernières années : lois réprimant plus sévèrement le port d'armes, interdisant leur vente aux moins de 18 ans ou accroissant des pouvoirs des forces de police. La loi dite Offensive Weapons Act de 2019 durcit les conditions de vente de couteaux, les marchands en ligne devant s'assurer que « toutes les précautions et diligences raisonnables » ont été prises pour éviter que leurs marchandises soient acquises par des moins de 18 ans.

En 2024, le gouvernement a ajouté à la liste des armes prohibées (dont la possession ou la vente sont interdites) les machettes (avec des lames d'au moins 20 centimètres) et les couteaux « zombie » (à lames crantées). Au 1^{er} août, il sera également interdit de fabriquer, commercialiser, acheter ou posséder des « ninja swords », à la suite d'une série de drames impliquant ces redoutables katanas (des sabres japonais avec des lames d'au

SELON L'OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, ENTRE 2023 ET 2024, 53 JEUNES DE 13 À 19 ANS SONT MORTS APRÈS UNE AGGRESSION À L'ARME BLANCHE

LE PORT DU COUTEAU EST SOUVENT LIÉ À UN SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ EXACERBÉ PAR LA PAUVRETÉ ET LA CULTURE DES GANGS

moins 35 centimètres). En 2022, Ronan Kanda, un jeune de 16 ans, avait été tué par ce type de sabre à quelques pas de chez lui à Wolverhampton, au nord-ouest de Londres.

Le gouvernement Labour, qui a promis de diviser par deux les meurtres au couteau d'ici à dix ans, a par ailleurs introduit un nouveau crime de port d'arme blanche « avec intention de causer du mal » dans son projet de loi Crime and Policing Bill, actuellement en discussion au Parlement de Westminster.

Le texte propose de rétablir les peines d'emprisonnement de moins d'un mois, qui avaient été supprimées en 2019 par Nicole Belloubet, alors garde des sceaux.

C'est l'âge des victimes et des agresseurs qui suscite le plus d'émoi, à chaque fois qu'un adolescent succombe à ses blessures : toujours selon l'ONS, entre 2023 et 2024, 53 jeunes entre 13 et 19 ans ont été tués à la suite d'une agression au couteau (soit 83 % des homicides de jeunes), en Angleterre et au Pays de Galles.

Le texte propose de rétablir les peines d'emprisonnement de moins d'un mois, qui avaient été supprimées en 2019 par Nicole Belloubet, alors garde des sceaux.

Dans les discussions qu'il devait entamer jeudi 12 juin avec les présidents des groupes parlementaires, les chefs de parti et les différents syndicats concernés par son projet de réforme du système judiciaire, il a donc réintroduit cette proposition.

« C'est un débat qu'il faut que nous ayons », a-t-il déclaré,

mercredi matin, lors d'un point presse à la chancellerie. Même si le cœur de ses propositions reste la mise en place de peines minimales,

la suppression du sursis (remplacé par une peine de probation),

la création du plaider-coupable en matière criminelle, et la simplification de l'échelle des peines, il a ajouté la possibilité d'une expérimentation de ces ultra-courtes peines à l'échelle d'un tribunal.

Toute la philosophie de sa proposition est reprise presque mot pour mot dans les exposés des motifs de la proposition de loi de Loïc Kervran.

« L'absence d'incarcération pour les courtes peines a des effets délétères. En effet, les auteurs de crimes et délit accumulent les faits et ne connaissent la prison que bien trop tard, alors même qu'ils sont déjà enfermés dans un parcours de délinquance.

La non-exécution de courtes peines entretient également un fort sentiment d'impunité à la fois chez les délinquants et chez les victimes,

qui, de bon droit, s'émeuvent de l'absence de sanction réelle. »

Mais, faute d'études scientifiques qui fassent autorité, il est bien difficile d'évaluer la pertinence de ce « choc carcéral » sur le parcours d'un jeune délinquant.

En tout cas, la question divise les deux principaux syndicats de directeurs de prison.

Si FO est pour, le Syndicat national des directeurs pénitentiaires y est, lui, hostile.

« On comprend que c'est une mesure qui peut séduire l'opinion publique, mais on ne croit pas du tout à cet effet dissuasif du choc carcéral, répond Alexandre Bouquet,

directeur de la maison d'arrêt d'Avignon. Et il peut même être contre-productif pour certains profils. »

CÉCILE DUCOURTIEUX



Le concept d'ultra-courtes peines de prison séduit à droite

Le débat sur le retour des peines de moins d'un mois a été relancé par les violences commises après la victoire du PSG en Ligue des champions

Une victoire en Ligue des champions d'un club de football français peut aussi avoir des impacts très concrets sur le parcours législatif d'une proposition de loi. Il en va ainsi du texte sur les ultra-courtes peines de prison de Loïc Kervran, député Horizons du Cher. Voté en première lecture, le 3 avril, à l'Assemblée nationale, le texte propose de rétablir les peines d'emprisonnement de moins d'un mois, qui avaient été supprimées en 2019 par Nicole Belloubet, alors garde des sceaux.

Depuis, il s'était enlisé au Sénat, jusqu'à ce que les violences commises après la victoire du Paris Saint-Germain contre les forces de l'ordre, dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, changent son destin.

Les toutes premières comparutions immédiates (qui se sont soldées pour la plupart par des peines de sursis) ont soulevé une vague de réactions à droite, dans la foulée des déclarations du garde des sceaux, Gérald Darmanin, qui avait estimé, le jour même, que les peines n'avaient pas été « à la hauteur de la violence que connaît notre pays ». Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, mais aussi Valérie Pécresse, la présidente (Les Républicains, LR) de la région Ile-de-France, et Xavier Bertrand, son homologue (LR) des Hauts-de-France, en avaient profité pour appeler au retour de ces très courtes peines de prison.

A l'Assemblée nationale, le 3 juin, le président du groupe Horizons, Paul Christophe, a interpellé le premier ministre, François Bayrou, pour demander pourquoi le texte de son collègue Loïc Kervran n'était toujours pas inscrit à l'agenda du Sénat. C'est désormais chose faite : le texte devait être débattu en séance tout début juillet.

M. Darmanin a, lui, toujours été plutôt réservé sur l'opportunité de cette mesure. Au nom du gouvernement, il avait d'ailleurs émis un « avis de sagesse », une position de neutralité qui lui permet de laisser les débats se conduire sans soutenir explicitement le texte. S'il reconnaît être en phase avec l'« esprit de ces ultra-courtes peines », il « doute » de leur efficacité, consta-

tant que « tous les pays qui les avaient adoptées, comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Royaume-Uni ont fini par les abandonner ». D'ailleurs, dans le big bang judiciaire qu'il avait annoncé le 12 mai dans une lettre envoyée à tous les magistrats, M. Darmanin n'avait pas retenu cette proposition, soulignant que ce « sera un sujet pour la prochaine campagne présidentielle ». Mais, débordé sur sa droite, il a été contraint d'amorcer un virage sur l'aile.

Dans les discussions qu'il devait entamer jeudi 12 juin avec les présidents des groupes parlementaires, les chefs de parti et les différents syndicats concernés par son projet de réforme du système judiciaire, il a donc réintroduit cette proposition. « C'est un débat qu'il faut que nous ayons », a-t-il déclaré, mercredi matin, lors d'un point presse à la chancellerie. Même si le cœur de ses propositions reste la mise en place de peines minimales, la suppression du sursis (remplacé par une peine de probation), la création du plaider-coupable en matière criminelle, et la simplification de l'échelle des peines, il a ajouté la possibilité d'une expérimentation de ces ultra-courtes peines à l'échelle d'un tribunal.

Faute d'études scientifiques qui fassent autorité, il est bien difficile d'évaluer la pertinence du « choc carcéral » sur le parcours d'un délinquant

Quelques jours en prison peuvent suffire à un primodélinquant, impliqué notamment dans le trafic de stupéfiants, à faire des mauvaises rencontres qui vont, au contraire, le faire plonger dans la criminalité organisée. « Le choc carcéral peut marcher sur certains cas et pas du tout sur d'autres, abonde Céline Bertetto, présidente de l'Association nationale des juges d'application des peines. En l'absence d'études prouvant l'efficacité de telles peines, il faut donc être pragmatique : compte tenu de la surpopulation actuelle, on est dans l'incapacité d'assurer un suivi de ces peines, même si elles sont courtes. »

Mme Brugère entend l'argument. Dans son mémo remis à M. Darmanin, elle précise bien que ces courtes peines ont vocation à « s'exécuter dans des établissements pénitentiaires spécialement dédiés, conçus avec une sécurité plus allégée, et une prise en charge limitée à très faible coût ». « Ça tombe bien, ajoute Loïc Kervran, c'est précisément ce nouveau type de prisons que souhaite construire Gérald Darmanin. »

Engrenage vertueux
A entendre la magistrate, sa mesure serait même la solution presque miracule à la surpopulation carcérale. Mme Brugère fait le constat, pour le coup partagé par beaucoup, que l'obligation d'aménager les peines de prison de moins d'un an a incité les magistrats à augmenter le quantum de peines au-delà de ce seuil, donc à prolonger

presque artificiellement la durée du séjour en prison. Avec de courtes peines, plus de monde irait en prison, mais beaucoup moins longtemps, si bien que la population carcérale globale baisserait.

Un engrenage vertueux auquel ne croit pas du tout ce juge d'application des peines : « Cela fait trente ans que la durée moyenne d'incarcération augmente, sous la pression d'une société qui veut une réponse pénale de plus en plus ferme. Décider aujourd'hui le retour des courtes peines va ajouter un peu plus de pression dans un système carcéral déjà dans une situation dramatique. » ■

GRÉGOIRE BISEAU

nologiques, le seul pays qui leur fait concurrence est probablement la Chine. Personne ne concurrence vraiment non plus SpaceX. Si vous appliquez ce modèle à l'énergie nucléaire, je pense que nous serons leaders», affirme Jess Gehin.

Son laboratoire fut, avec le centre de recherche d'Oak Ridge, dans le Tennessee, pionnier du nucléaire civil. C'est en ces lieux que fut construit le premier réacteur – aujourd'hui transformé en musée – capable d'allumer des ampoules : c'était le 20 octobre 1951. Quatre ans plus tard, un deuxième prototype illuminait la petite ville voisine d'Arco. Au total, 52 réacteurs expérimentaux furent construits dans les années 1950 et 1960, dont quatre restent en activité ; un discours de 1963 du président John F. Kennedy rappelle l'ambition de l'époque : avoir 50 % d'électricité nucléaire avant la fin du siècle.

Ce taux n'est aujourd'hui que de 18,8 %, avec 94 réacteurs. Parce que les accidents de Three Mile Island, en 1979, et de Tchernobyl, en 1986, ont sapé la confiance dans cette énergie ; parce que les taux d'intérêt élevés l'ont rendu moins rentable, mais aussi parce que la consommation d'électricité progressait moins que prévu. Une première renaissance s'est esquissée au début des années 2000, mais elle a été tuée par l'explosion de la centrale de Fukushima, au Japon, en 2011, et la découverte du gaz de schiste, bon marché et quasi inépuisable. Tout a rebasculé avec la lutte contre le réchauffement climatique dans un pays qui exclut toute sobriété énergétique, puis avec l'irruption de l'IA.

A court terme, les entreprises se ruent sur les réacteurs traditionnels que l'on croyait condamnés. Trop coûteux, trop chers, avec une perte de savoir-faire dramatique, comparable à celle de la France. En 2023 et 2024, pourtant, une étape majeure est franchie : les deux réacteurs à eau pressurisée AP1000 d'une puissance de 1100 mégawatts – pas très éloignés des EPR français, mais avec une meilleure sécurité passive – construits à Vogtle, dans l'Etat de Géorgie, sont enfin mis en service, avec sept ans de retard et des coûts doublés à 35 milliards de dollars. Dans la foulée, la Caroline du Sud a décidé de reprendre les travaux sur deux réacteurs du même type interrompus en 2017 après 9 milliards de dollars de travaux infructueux.

Petits modules

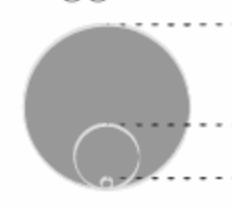
Depuis un an, tous les géants du numérique s'efforcent d'acquérir l'électricité d'une centrale nucléaire traditionnelle pour alimenter leurs serveurs informatiques : fin 2024, Microsoft décide avec l'exploitant Constellation de relancer le deuxième réacteur arrêté sur le tristement célèbre site de Three Mile Island, en Pennsylvanie ; début juin 2025, Meta signe un accord de fourniture d'électricité pour vingt ans avec une autre centrale nucléaire de Constellation, dans l'Illinois. Celle-ci avait failli fermer en 2017, avant d'être sauvée par l'Etat d'Illinois. Mais d'autres vont plus loin et veulent développer des réacteurs d'un nouveau type, plus petits, d'une capacité d'environ 80 mégawatts. Amazon a signé des accords avec Energy Northwest et le concepteur X Energy pour construire quatre petits réacteurs (*small modular reactor*) pour un total de 320 mégawatts pouvant être porté à 960. Google a fait de même, avec Kairos, une start-up fondée en 2017, pour développer sept réacteurs nucléaires d'une puissance totale de 500 mégawatts d'ici à 2035. L'ambition est d'éviter les projets gigantesques tels Vogtle ou Flamanville, dans la Manche, aux dépassements de coûts souvent incontrôlés, et d'envisager une production en série, voire en usine pour les petits modules.

Les Américains n'ont pas perdu l'imagination sans limites des années 1950. Devant le musée du centre de l'Idaho, on peut observer les prototypes d'un réacteur censé équiper les bombardiers atomiques américains pour qu'ils puissent rester en vol indéfiniment. Le ravitaillement en vol a permis de trouver une autre solution et le projet fut enterré par John F. Kennedy. Mais c'est aussi en ces lieux que fut conçu le réacteur du premier sous-marin à propulsion nucléaire, l'*USS Nautilus*, célèbre pour avoir atteint le pôle Nord sous les glaces en 1958. En 2025, la nouvelle frontière, ce sont les réacteurs de la taille de ceux de Bill Gates, qui aspirent à remplacer, par exemple, les centrales à charbon, voire les microréacteurs, de la taille d'un semi-remorque, que l'on changerait comme une bouteille de butane, pour alimenter une usine isolée, un village reculé ou un champ de bataille.

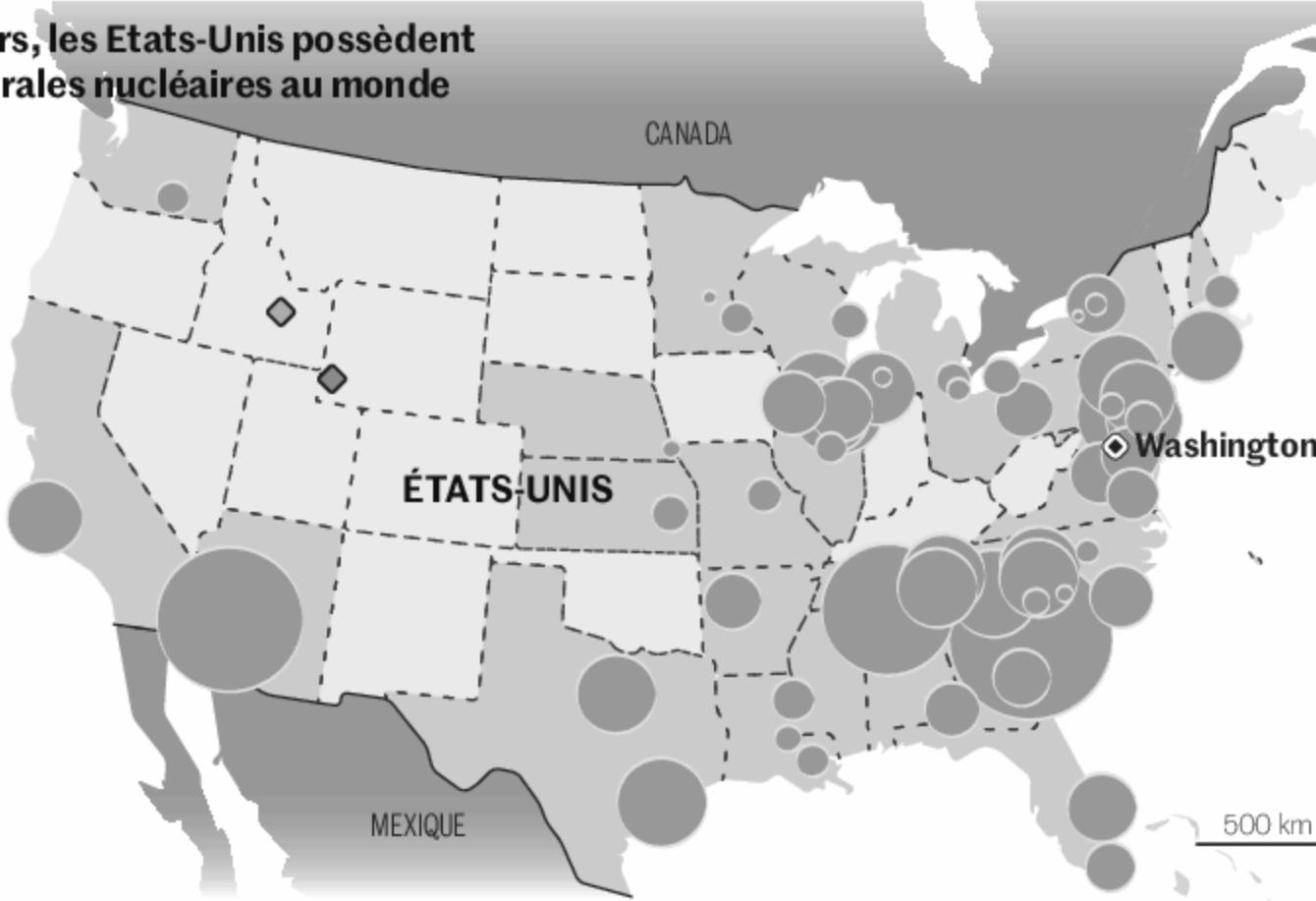
Plus sûrs, ils pourraient être déployés dans des régions à risque ou insuffisamment développées. « Pendant le conflit en Irak, la plupart des pertes humaines étaient liées au transport de carburant et de ravitaillement. Il existe donc un besoin de disposer d'une source d'énergie déployable, pas forcément sur le front, mais permettant d'éviter une grande partie du transport de carburant », explique Jess Gehin, qui évoque un autre projet, un réacteur sur la Lune, pour alimenter une base permanente,

Avec plus de 90 réacteurs, les Etats-Unis possèdent le plus gros parc de centrales nucléaires au monde

Capacité de production des centrales nucléaires, en gigawatts



Source : Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA)



afin de rejoindre Mars : très dense en énergie, sans besoin d'oxygène, ni de soleil si on est au pôle Nord de la Lune, le projet est exploré très sérieusement. « Je pense que c'est très réaliste », insiste Jess Gehin. D'ailleurs, les Américains ont déjà expédié un réacteur nucléaire dans l'espace. C'était en 1965, il pesait 290 kilogrammes, produisait 30 kilowattheures et est tombé en panne au bout de quarante-trois jours.

Ces nouveaux réacteurs seront testés dans l'Idaho. Sur le site, un dôme superbe argenté est en construction. Il s'agit en réalité d'un réacteur fermé en 1994, l'Experimental Breeder Reactor-II (EBR-II). Ce réacteur à neutrons rapides refroidi au sodium avait montré de grandes qualités lors d'un test de défaillance complet et évité les défauts des réacteurs à eau pressurisée. C'était en 1986, juste avant que la catastrophe de Tchernobyl ne scelle son destin, mais ses vertus sont redécouvertes et inspirent les start-up d'aujourd'hui.

Brad Tomer, directeur du Centre national d'innovation des réacteurs, explique comment les entreprises amèneront leur réacteur, qui sera introduit puis scellé dans le dôme et soumis aux tests de résistance les plus extrêmes. « Les entreprises vont venir montrer comment leur réacteur peut procéder à des arrêts d'urgence et se refroidir sans aucun dommage », explique-t-il. Avec cinq entreprises candidates pour tester leur produit, il y a foule. Pour accélérer le processus, il a été décidé de charger de combustible les réacteurs avant leur entrée sous le dôme. « Cela nous fera économiser environ trois mois », estime Brad Tomer, qui espère pouvoir tester deux prototypes tous les dix-huit mois. Accélérer, telle est l'obsession de toute la filière, alors que d'autres petits réacteurs seront testés ailleurs sur le site. Chris Ritter, directeur du département intelligence artificielle du centre, s'efforce d'accélérer la construction des centrales avec l'aide de l'IA et la construction virtuelle. Il table sur « une réduction des délais d'environ 21 % grâce aux outils d'IA ».

Pénurie de formation

Ce renouveau s'accompagne d'une campagne de recrutement massive. Selon Hope Morrow, l'une des responsables du développement économique et des ressources humaines, les effectifs du centre, actuellement de 6 200, seront passés de 3 500 à 7 400 entre 2014 et 2029. « Notre main-d'œuvre rajeunit très rapidement. Il y a dix ans, si vous demandiez aux employés depuis combien de temps ils étaient là, la réponse était généralement de quinze à trente ans. Aujourd'hui, c'est quatre ans », se réjouit-elle. Une rupture avec la traversée du désert vécue par les anciens. Doug Crawford, qui dirige les tests de combustible dans un autre réacteur (Tour Transient Reactor Test), se rappelle, affligé, comment, tout jeune, il entendit Bill Clinton enterrer le nucléaire, en mars 1993 devant le Congrès : « Nous supprimons des programmes qui ne sont plus nécessaires, comme la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie nucléaire », déclara solennellement le président américain. « Je venais de terminer mes études supérieures depuis deux ans. Nous avons réussi à conserver notre emploi, mais, pendant les années 1990, il n'y avait pas vraiment de recherche et développement dans le domaine nucléaire », se souvient Doug Crawford. « On me demandait : "Pourquoi te lances-tu dans le nucléaire ?" », renchérit Jess Gehin.

Là, c'est l'inverse : le secteur souffre d'une pénurie de formation. En 2022, seuls 454 ingénieurs nucléaires ont obtenu leur diplôme aux Etats-Unis, un quasi-plus bas depuis 2010. Toutefois, le nombre de doctorats a doublé sur la même période pour atteindre le record de 208, selon l'Oak Ridge Institute for Science and Education. Le secteur offre un salaire médian annuel de 125 000 dollars, en deuxième position derrière le pétrole. Et l'irruption des start-up accentue la concurrence. « Il est devenu plus dur de recruter, avec toutes

profondeur », affirme le Nuclear Energy Institute pour le lobby du nucléaire.

Côté ressource, les Etats-Unis dépendent de la Russie pour près d'un tiers de leur approvisionnement. Dans les années 1990, ils ont estimé judicieux d'acheter du combustible à Moscou, parfois en dégradant du matériel de qualité militaire, ce qui à la fois aidait au démantèlement et faisait faire des économies à la filière américaine. La guerre en Ukraine a torpillé l'affaire : en 2024, Joe Biden a proclamé un embargo russe, qui doit entrer en vigueur au plus tard fin 2027, et les Etats-Unis s'efforcent de remonter leur filière avec un financement public de 2,7 milliards de dollars.

Pis, les Américains ne produisaient pas d'uranium enrichi à 20 % (contre 5 % pour les centrales traditionnelles) comme celui dont a besoin la centrale Natrium de Bill Gates. « Le combustible enrichi à 20 %, qu'on appelle Haleu, il n'en a qu'en Russie », affirme Jean-Luc Alexandre, qui estime que construire une centrale sans maîtriser préalablement la chaîne de l'uranium revient à construire une voiture sans avoir d'essence. Le centre de l'Idaho en avait fabriqué au XX^e siècle avec son réacteur EBR-II précité, et va en fournir aux start-up. Le problème a fait prendre deux ans de retard au projet de Bill Gates, qui ne veut pas dépendre de Moscou, et a fini par signer un accord, scellé définitivement en mai, avec un laboratoire d'Afrique du Sud, ASP Isotopes.

Tout n'est pas gagné d'avance, comme l'a montré la mésaventure de NuScale. En novembre 2023, la firme avait dû abandonner le projet de construire sur le laboratoire de l'Idaho six réacteurs modulaires de 77 mégawatts d'ici à 2030 pour une collectivité locale de l'Utah, la facture ayant presque doublé, passant de 5,7 milliards à 9,3 milliards de dollars. Bill Gates veut y croire. « Même si ces projets inédits peuvent être de grande envergure et risqués, ils sont trop importants pour notre avenir pour que nous n'agissions pas », écrivait-il, en inaugurant le chantier de TerraPower : « Pour atteindre nos objectifs économiques et climatiques, nous avons besoin d'une énergie propre plus abondante, et non moins. » ■

ARNAUD LEPEMONTIER

LES ÉTATS-UNIS DÉPENDENT ENCORE DE LA RUSSIE POUR PRÈS D'UN TIERS DE LEUR RAVITAILLEMENT EN COMBUSTIBLE

ces entreprises qui débauchent une partie de nos effectifs », explique Jess Gehin. Ce qui n'empêche pas les métiers d'évoluer, avec de nouveaux domaines d'application, comme l'IA ou la cybersécurité. C'est ce qu'explique l'ingénieur nucléaire Joseph Manhane, trentenaire, qui a rejoint en 2019 l'équipe de cybersécurité où « il y avait plus d'occasions d'apporter de grandes améliorations ».

L'un des sujets problématiques, toutefois, reste le retraitement et l'approvisionnement en combustible. Côté retraitement, le pays n'a pas de site permanent de stockage des déchets, celui du désert du Nevada n'ayant pas été réalisé. Les déchets sont stockés dans les centrales ou sur les sites du département de l'énergie. Ainsi, dans l'Idaho, pendant la visite du site, on aperçoit au loin les restes du réacteur fondu de Three Mile Island dans ses conteneurs, mais le sujet est quasi absent du débat public. « Tous les déchets produits par l'industrie nucléaire américaine depuis les années 1950 occupent relativement peu d'espace et sont tous confinés en toute sécurité. La totalité des déchets produits aux Etats-Unis remplirait un terrain de football de 10 mètres de

CAHIER N°1 MÉRO LR DEL'ÉDIT ON N°316 DU 2 JUIN 2025

ÉTATS-UNIS | **ULTRADROITE** | **CENTRE**
LA CULTURE SELON TRUMP | **LA MENACE DU TERRORISME** | **POMPIDOU**
ANTIMUSULMAN | **ÇA DÉMENAGE !**

Le Nouvel Obs

DANS LA TÊTE DES ÉLECTEURS DE GAUCHE

A deux ans de la présidentielle, notre étude exclusive avec Ipsos et la Fondation Jean-Jaurès

EN VENTE CHEZ VOTRE
MARCHAND DE JOURNAUX

Le scénario de la «socialisation» de l'assurance risques climatiques

Le Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan émet trois options de réforme du système d'assurance habitation contre les risques naturels

Réduire les coûts et répartir au mieux la charge : en matière d'assurance contre les risques naturels, les enjeux ne changent guère avec le temps. Mais face à l'ampleur de la tâche, les solutions proposées se font de plus en plus audacieuses. Le Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan détaille ainsi, dans un rapport publié jeudi 12 juin, trois scénarios de réforme du système d'assurance des logements contre les risques climatiques, avec une méthode originale : s'inspirer de la construction de la Sécurité sociale pour dessiner une «nouvelle solidarité climatique».

«L'industrialisation a fondé notre système de protection sociale. De la même manière, le réchauffement climatique nous amène à repenser les mécanismes de solidarité collective», résume Mathilde Viennot, coauteure du rapport avec Alice Robinet et Marine de Montaignac.

En matière climatique, le constat de départ est connu : celui d'une montée lente mais inexorable du coût des sinistres climatiques (sécheresse, inondations, vents cycloniques, submersions marines), dont la facture s'est élevée entre 4 et 4,5 milliards d'euros par an en moyenne entre 2019 et 2023, pour les seuls biens des particuliers et des professionnels, soit 10 % à 20 % de plus que la moyenne des quarante années précédentes. Et elle devrait encore augmenter de 40 % à 120 % d'ici à 2050, selon les estimations du Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan.

Sur ces bases, estime le rapport, le régime français d'indemnisation est menacé d'atteindre ses limites, malgré le relèvement récent de la «surprime» sur les

contrats d'assurance qui finance le régime des catastrophes naturelles («Cat Nat»), déficitaire ces dernières années, comme la Sécurité sociale.

«Le système actuel est puissant et solidaire, mais, si nous n'anticipons pas, il pourrait devenir obsolète face à la montée des risques et à la multiplication des épisodes climatiques brutaux», prévient Clément Beaune, le haut-commissaire au Plan.

«Contrat responsable»

Le premier scénario proposé, le plus proche de la configuration actuelle, fait de l'Etat un «régulateur» du marché de l'assurance, par le biais de la réassurance, en conservant le régime Cat Nat, mais il propose la mise en place d'un «contrat responsable» inspiré de celui créé en 2006 pour la santé, au contenu «standardisé et administré» et assorti d'incitations fiscales et d'aides à l'assurance.

En parallèle, ce scénario prévoit d'exclure du régime Cat Nat les sinistres liés au retrait-gonflement des argiles (RGA), ces mouvements de terrain liés à la sécheresse, pendant les dix années qui suivent la construction du logement. Ceci dans le but de l'inclure dans la garantie décente engageant la responsabilité du constructeur.

Franchissant une étape supplémentaire dans la «socialisation» de l'assurance des risques climatiques, le scénario intermédiaire confie à l'Etat l'intégralité de la couverture du risque sécheresse, pour en étendre l'indemnisation et favoriser la prévention.

En clair, le risque RGA, qui pèse sur plus de 10 millions de constructions en France, serait «nationalisé» tout comme celui de recul

Le scénario le plus ambitieux : une couverture automatique de tous les ménages par l'«Etat assureur»

du trait de côte (l'érosion progressive des littoraux), qui pourrait conduire à des milliers de relogements forcés au cours des décennies à venir.

L'extension de la réassurance publique conduirait à la suppression des arrêtés de catastrophe naturelle, dont dépend aujourd'hui l'indemnisation des dommages, et modifierait les missions du fonds Barnier, le fonds national de prévention contre les risques naturels majeurs, pour privilégier le financement de l'adaptation des logements exposés au RGA et la prévention du recul du trait de côte.

En contrepartie, la souscription d'une assurance multirisque habitation deviendrait obligatoire alors qu'elle ne s'impose aujourd'hui qu'aux locataires et aux copropriétaires.

Le troisième scénario, le plus ambitieux, propose une «socialisation complète et universelle» des risques climatiques touchant les logements. A la clé, une couverture automatique de tous les ménages par l'«Etat assureur». Comme la Sécurité sociale, ce modèle serait divisé en plusieurs «branches», dont l'une serait consacrée au risque sécheresse, une deuxième aux autres aléas climatiques, une troisième aux

zones inhabitables ou menacées de le devenir.

Système universel oblige, des «cotisations climatiques» remplaceront les primes d'assurance, et leur montant sera déterminé en fonction de la valeur des biens, du statut des occupants (locataire, propriétaire occupant ou bailleur), et pourrait inclure une «surcotisation» pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Quel sera le coût supplémentaire de ces efforts d'adaptation du système d'assurance à la montée des périls ? L'étude l'évalue à 1,3 milliard d'euros pour le premier scénario par rapport au système actuel, 4,7 milliards pour le deuxième et 5 milliards pour le troisième.

Au-delà de l'enjeu financier, l'ampleur des changements qu'impliquerait la mise en œuvre de ces propositions risque de briser certaines des parties prenantes, assureurs en tête. Un risque assumé par M. Beaune, qui ne souhaite privilégier aucun scénario, mais aimeraient alimenter au plus vite le débat.

«Nous proposons une boîte à outils et des scénarios très concrets, très précis, qui permettent de faire des choix, dit-il. Il est sans doute trop tôt pour choisir un scénario définitif, mais il n'est pas trop tôt pour s'accorder sur un socle commun.»

Face à des enjeux de «moyen et long terme», le Plan entend donc susciter un débat le plus large possible. Avec, en préalable, la volonté de favoriser l'accès aux données dont disposent les assureurs, dont une grande partie, regrette-t-il, reste inaccessible, y compris à l'Etat. ■

MARC ANGRAND

A VivaTech, Macron célèbre le partenariat «historique» entre Mistral AI et Nvidia

La start-up française, spécialiste des modèles d'intelligence artificielle, a annoncé au salon le lancement d'une infrastructure de calcul équipée de puces du leader mondial américain

Votre partenariat change la donne. Il va renforcer notre souveraineté technologique et notre autonomie stratégique.» Sur la scène du salon Vivatech, mercredi 11 juin, à Paris, Emmanuel Macron n'a pas tardé d'éloges sur l'initiative annoncée quelques heures plus tôt par la start-up française d'intelligence artificielle, Mistral AI, et le leader mondial américain des puces pour l'IA, Nvidia. «C'est historique», a même lancé le président de la République aux PDG Arthur Mensch et Jensen Huang, présents à ses côtés. Mistral va proposer une «plateforme européenne» consacrée à l'IA et dotée de proches successeurs Nvidia, à partir de 2026.

«Vous remontez dans la chaîne de valeur», a justifié M. Macron en s'adressant à Mistral AI. Jusqu'ici en effet, la start-up née en 2023 a surtout développé des modèles d'IA concurrents de ceux d'OpenAI, Google, Anthropic ou Meta, que ce soit pour le traitement de langage, l'assistance au code informatique ou encore les tâches complexes nécessitant du «raisonnement» comme le montre le lancement, mardi 10 juin, de Magistral.

Mais avec «Mistral Compute», dévoilé mardi avec Nvidia, l'entre-

presa met un pied dans le domaine de la capacité de calcul informatique, dont les besoins sont croissants pour entraîner et faire fonctionner les modèles d'IA. «C'est une étape décisive car elle nous permet de maîtriser une verticale critique dans la chaîne de valeur de cette technologie», a expliqué M. Mensch dans le communiqué. Le supercalculateur sera doté de 18 000 puces Nvidia dernier cri et installé dans le futur data center que Mistral fait construire dans l'Essonne, près du campus universitaire et technologique du plateau de Saclay, avec le prestataire français Eclairion.

Souveraineté technologique
L'infrastructure sera donc «souveraine», a souligné M. Mensch. La souveraineté est un impératif «culturel» et «économique», mais aussi «stratégique», car «vous ne voulez pas avoir des entités étrangères qui ont la main sur le bouton permettant de désactiver des infrastructures critiques, notamment dans la défense, dans l'énergie ou dans la sphère publique», a-t-il argué.

Jusqu'ici, les acteurs possédant le plus de puces spécifiques à l'IA, à l'image de celles de Nvidia, sont les géants du cloud comme Ama-

zon, Microsoft et Google, qui fournissent souvent aux start-up d'IA leurs capacités de calcul. Un moyen qui leur sert parfois à entrer à leur capital, comme l'ont fait Microsoft dans OpenAI ou d'Amazon et Google dans Anthropic. Les data centers de structures françaises dotés de «GPU» (le surnom de ces puces pour l'IA) sont rares. Il y a notamment le supercalculateur de Scalway (filiale cloud de Free, fondé par Xavier Niel, actionnaire à titre individuel du Monde) ou du site public Jean-Zay.

Mercredi, Mistral a déclaré avoir déjà plusieurs grandes entreprises intéressées. Depuis la réélection de Donald Trump, les questions de souveraineté technologique ont été ravivées parmi les grands groupes.

L'infrastructure annoncée mardi n'est toutefois qu'un des projets de data centers consacrés à l'IA sur le sol français. Mistral participe à une société commune avec BPI France et le fonds émirati MGX, qui doit installer un important site en Seine-et-Marne, d'une capacité de 1,4 gigawatt (GW) de puissance électrique. Un site de 1 GW est porté par le canadien Brookfield et sa filiale Data4 près de Cambrai (Nord), un autre par l'entreprise émiratie G42, avec des partenaires français, près de Grenoble... Au total, 109 milliards d'euros d'investissements ont été annoncés en février et 26 milliards confirmés en mai. «La capacité en GPU de l'Europe aura été triplée entre 2024 et 2025 et multipliée par dix entre 2024 et 2026», s'est félicité le patron de Nvidia. Pour Mistral, un lancement dans les infrastructures coûte autour de 500 millions d'euros à 1 milliard d'euros. Mistral a jusqu'ici levé 1 milliard de capitaux, mais envisage de réaliser de nouveaux tours de table pour un montant similaire, selon le *Financial Times*.

«La prochaine étape, ce sera de remonter encore dans la chaîne de valeur», a estimé en conclusion M. Macron, appelant la France et l'UE à maîtriser ses propres puces. Le chef de l'Etat s'est félicité du récent partenariat entre le groupe de défense et aéronautique français Thales et le fabricant chinois Foxconn pour faire du «packaging» de puces (de «l'emballage» pour les intégrer dans des appareils). «Ensuite, il faudra les produire ici», a ajouté M. Macron. Un projet plus ambitieux. ■

ALEXANDRE PIQUARD

Casa France au bord de la liquidation judiciaire

Les offres de reprise de l'enseigne d'ameublement risquent de ne pas aboutir

Clap de fin pour les 143 magasins de Casa en France. En redressement judiciaire depuis le 2 avril, la filiale française de la chaîne internationale de magasins de décoration qui exploitait près de 400 magasins dans huit pays et employait 2230 personnes. En France, le personnel a vite compris le scénario qui se dessinait. Car si Casa Holdings, la société mère, est enregistrée aux Pays-Bas avec des filiales dans chacun des pays, Casa Logistics en Belgique est l'entité qui réceptionne, pour l'ensemble du groupe, la marchandise des fournisseurs en provenance d'Asie et les livre aux magasins. Ses approvisionnements coupés, l'activité française était dès lors menacée.

Le tribunal se prononcera le 27 juin, mais, pour les quelque 700 salariés de l'enseigne, selon la direction – 577 en CDI et une centaine en CDD –, il n'y a plus aucun suspense. «On va tous être au chômage», se désole Jean-Philippe Cheneble, délégué syndical CGT de Casa. D'ici là, les magasins restent ouverts. Les salariés pensaient que la délibération irait vite pour pouvoir passer à autre chose. Pour eux, le temps va être long, car les magasins et les réserves sont vides après des opérations de liquidation à -60 % du prix. On a même dû ressortir les décos de Noël.»

Ralentissement du marché
Casa fait à la fois les frais des évolutions du secteur de l'ameublement et de la décoration en France, et de la concurrence sur le segment de l'offre de moyenne gamme des discounters et des enseignes de déstockage. Son chiffre d'affaires est passé de 103,5 millions d'euros en 2021 à moins de 80 millions en 2024. Victime du ralentissement du marché de l'immobilier, le secteur de l'ameublement a, quant à lui, chuté de 5,1 % en valeur sur un an en 2024, à 13,8 milliards d'euros.

Le sort de l'enseigne Casa en France a été scellé le 5 mars, lorsque les sociétés belges Casa International et Casa Logistics ont déposé leur bilan – 544 employés travaillaient en Belgique. Soixante-

CÉCILE PRUDHOMME

PERTES & PROFITS | MONNAIE

PAR ISABELLE CHAPERON

Quand l'or éclipse l'euro

«Je m'veyais déjà en haut de l'affiche.» Comme Charles Aznavour dans son complet bleu (*Je m'veyais déjà*), l'euro aimerait jouer les premiers rôles face à la vedette américaine dont le vert pâlit. Mais le dollar a beau perdre de sa superbe, la monnaie européenne n'attire pas plus de public. Pire, l'or lui est passé devant comme deuxième actif de réserve dans le monde.

Selon le rapport publié mercredi 11 juin par la Banque centrale européenne (BCE), l'euro conserve sa place de numéro deux au sein du système monétaire international, avec une part de 19 %, un pourcentage calculé en tenant compte de divers indicateurs, des échanges mondiaux aux émissions de dettes, en passant par les réserves des banques centrales.

Diversifier les avoirs
Mais d'autres progressent. Ainsi, avec une part de 20 %, l'or est devenu, en 2024, le deuxième actif de réserve international, supplantant l'euro (16 %). Cette place reflète à la fois la flambée de 30 % des cours en 2024 (qui s'est prolongée en 2025) et les achats massifs de métal jaune menés par les grands argentiers : en 2024, les banques centrales, désireuses de diversifier leurs avoirs et de se protéger contre l'inflation, ont acquis 1000 tonnes d'or, pour la troisième année de suite.

Ce besoin manifesté par l'Inde, la Chine ou la Pologne de réduire leur dépendance au dollar ne date pas de l'élection de Donald Trump, en novembre 2024, et de son agenda «America First». En dix ans, la part du billet vert dans les réserves de change mondiales a baissé de 10 points pour atteindre près de 58 %

en 2024, signe de tensions géopolitiques qui s'exacerbent depuis l'invasion russe en Ukraine, commencée en février 2022.

Pourtant le poids de l'euro reste inchangé. Ce serait, pourtant, un avantage indéniable pour les pays de la zone d'attirer plus de capitaux. Ne serait-ce que pour réduire le coût de leur dette. Pour cela, il faudrait pouvoir offrir aux grands argentiers un produit de placement liquide et sûr. D'où les appels qui se multiplient ces dernières semaines pour relancer le projet politiquement miné des «eurobonds» (obligations communes émises par les pays de la zone euro), en surfant notamment sur les besoins d'investissement dans la défense. A voir si les «fourmis» d'Allemagne ou des Pays-Bas trouvent toujours que les «cigales» françaises, notamment, ont un peu trop chanté *La Bohème*. ■

En Espagne, des néojournalistes au service de la droite radicale

L'ESSOR DES MÉDIAS RÉACTIONNAIRES EN EUROPE 89 Au Congrès, des agitateurs provoquent la gauche pour faire le buzz sur leurs réseaux sociaux

MADRID - correspondante

Une fois de plus, mardi 10 juin, les journalistes parlementaires espagnols ont décidé d'abandonner la salle de presse du Congrès des députés. Cela pour ne pas écouter davantage les diatribes d'un pseudo-journaliste du néo-média *Estado de alarma TV* (*EDA TV*). Pas une semaine ne passe sans que les questions aux partis politiques ne virent à la provocation de la part d'agitateurs politiques munis de cartes de presse, grâce à leur collaboration avec des médias d'extrême droite. « Il n'est pas nécessaire de faire de gros investissements pour mener la bataille culturelle sur les réseaux sociaux. Or, *EDA TV*, *Libertad Digital*, *El Toro TV*, *Okiario* sont avant tout des marques qui servent à donner un semblant de véracité à des contenus créés pour *TikTok*, *X*, *Instagram* ou *YouTube* », rappelle Miquel Ramos, auteur d'un essai sur la droite radicale en Espagne, *Des néoconservateurs aux néonazis* (Fondation Rosa Luxemburg, 2021, non traduit).

L'objectif de ces journalistes est de créer un affrontement direct avec un représentant politique de gauche en lançant des attaques sur la corruption, l'immigration, le féminisme... De quoi fabriquer des contenus viraux de quelques secondes, qu'ils postent et com-

mentent ensuite sur leurs réseaux sociaux, assortis de commentaires sur la « complaisance » des médias de l'« establishment » qui, eux, ne posent jamais de questions « dérangeantes ».

Vito Quiles, 24 ans, est le plus célèbre des journalistes d'*EDA TV*. Ce jeune brun aux yeux bleus aux airs de gendre idéal compte 520 000 abonnés sur Instagram, 440 000 sur X et 430 000 sur TikTok. Depuis 2021, il mène « la bataille culturelle aussi depuis les institutions », comme il s'en est félicité lorsqu'il a obtenu son accréditation au Congrès. Autre agitateur politique déguisé en journaliste, Bertrand NDongo, Camerounais de 35 ans installé en Espagne depuis 2010 et surnommé « le Noir de Vox », du fait de sa sympathie affichée envers le parti d'extrême droite espagnol, a lui aussi commencé sa « carrière » sur *EDA TV*. Il compte près de 260 000 abonnés sur TikTok et travaille à présent pour un autre média réactionnaire, *Libertad Digital*. « Nous avons créé beaucoup de personnes virales », se félicite Javier Negre, 40 ans, fondateur et directeur d'*EDA TV*. Quand j'ai embauché Vito, il avait 120 abonnés sur X. Nous transformons des journalistes en influenceurs. »

Ancien directeur adjoint du service audiovisuel du quotidien *El Mundo*, ce journaliste a créé le canal de YouTube *Estado de alarma*, fondé par l'actuel directeur de communication du gouvernement de M. Milei, Juan Carreira, et propriété de Fernando Cerimed.

en 2020, durant la pandémie de Covid-19, pendant son temps libre, pour « dénoncer la manipulation du gouvernement social communiste » et « ouvrir débat sur le confinement, les vaccins, la pandémie, la promotion de l'immigration illégale », énumère-t-il. Licencié d'*El Mundo* pour « concurrence déloyale », il a vu sa WebTV gagner en notoriété après avoir été bloquée un temps pour diffusion de fausses informations.

Porte-voix de Vox

Son succès d'audience reste limité, avec moins de 400 000 abonnés sur YouTube, mais son pouvoir d'influence et de propagation des idées d'extrême droite n'est pas négligeable. En 2024, après sa rencontre avec le président argentin libertarien Javier Milei, Javier Negre a annoncé le rachat de 50 % du site Internet ultra *La derecha digital*, fondé par l'actuel directeur de *El Mundo*, Eduardo Inda, où travaillait Javier Negre.

Le conglomérat médiatique qui sert plus clairement les intérêts de Vox est le groupe Intereconomia, selon Steven Forti, historien spécialiste de l'extrême droite à l'Université autonome de Barcelone. Fondé en 1995 par l'ancien député du Parti populaire (PP, droite) catalan Julio Ariza, il est symptomatique de « la porosité des idées d'extrême droite dans les médias de droite traditionnelle ». Le groupe englobe les radios Intereconomia, Libertad, et la chaîne *El Toro TV*. Lorsque le parti d'extrême droite Vox a été

ancien chef de campagne du président argentin. « Nous avons ouvert des bureaux dans sept pays d'Amérique latine et nous allons aussi ouvrir à New York et en Israël », assure M. Negre. Nous sommes le porte-voix médiatique de Javier Milei. » Le 29 mai, il a aussi annoncé son partenariat avec le compte d'actualité polonais Visegrad24, devenu l'un des plus influents diffuseurs de contenus réactionnaires sur X.



Le journaliste d'extrême droite Eduardo Inda (photomontage), à Madrid, le 26 octobre 2023. ISABEL INFANTES/EUROPA PRESS VIA AP/LEA GIRARDOT

« Si l'on nous interdit d'aller au Congrès, nous irons dans la rue (...). Et ce sera plus agressif »

JAVIER NEGRE
directeur d'*EDA TV*

lère face aux « disqualifications, insultes et signalements de la part de personnes accréditées » et à un comportement qui porte atteinte au « droit constitutionnel à l'information qu'ont les citoyens ».

Afin d'y mettre un terme, le Parti socialiste ouvrier espagnol a présenté une proposition de réforme du règlement du Congrès des députés, qui devrait permettre de sanctionner ces agitateurs d'extrême droite en cas de comportement « nuisant gravement aux activités de la chambre ou au travail d'autres parlementaires », et éventuellement décider la révocation permanente de leur accréditation. « Si on nous interdit d'aller au Congrès, nous irons dans la rue poser nos questions et ce sera plus compliqué. Et plus agressif », prévient Javier Negre. ■

SANDRINE MOREL
Prochain article En Italie, l'homme d'affaire Antonio Angelucci et le dessein d'un empire médiatique conservateur

France Télévisions : Rachida Dati et le « scalp » de Delphine Ernotte

Le dernier « Complément d'enquête » est consacré à la ministre

La dernière émission de « Complément d'enquête » consacrée à Rachida Dati, diffusée jeudi 5 juin en partenariat avec *Le Nouvel Obs*, a sérieusement refroidi les relations entre la PDG de France Télévisions, Delphine Ernotte, et la ministre de la culture. Alors que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a décidé mi-mai de confier un troisième mandat à Mme Ernotte, cette dernière (qui ne cachait pas son soutien à la réforme de l'audiovisuel public voulue par Mme Dati) était jusqu'ici bien vue par la ministre.

Mais le « Complément d'enquête » révélant que la ministre de la culture aurait touché, en 2010 et 2011, 299 000 euros de GDF Suez, par le truchement d'un cabinet d'avocats d'affaires a changé la donne. « Je m'en fous, c'est prescrit », aurait-elle réagi en privé, selon *Le Canard enchaîné*, ajoutant : « J'aurai le scalp d'Ernotte avant de partir du ministère de la culture. » Interrogé, le cabinet de Rachida Dati réfute « avoir exercé une quelconque pression à l'égard de France Télévisions ». Pendant le tournage du documentaire, l'ex-ministre de la justice avait déjà accusé les journalis-

tes d'avoir des « méthodes de voyous ». Elle affirmait, sans fourrir de preuve, qu'un reporter du service public avait proposé de payer plusieurs de ses proches afin d'obtenir des témoignages à charge. Des accusations que la ministre a aussi tenues dans l'émission « Vivement dimanche », le 16 mars, sur France 3.

Principes cardinaux

Toujours avant la diffusion de l'émission d'investigation, le courroux de la ministre est même parvenu aux oreilles de Christophe Tardieu, le secrétaire général de l'entreprise publique, appelé à plusieurs reprises par Emmauelle Dauvergne, l'une des plus proches conseillères de Mme Dati.

« Les pressions de Rachida Dati ont été bien réelles à l'égard de notre équipe, mais l'essentiel est que cela n'a eu aucune répercussion sur notre travail », se réjouit Tristan Waleckx, le journaliste animateur de l'émission et l'un des visages de l'investigation de France 2. « A aucun moment la direction n'a demandé la moindre modification du contenu du reportage, ce qui est pour nous un gage d'indépendance », ajoute-t-il.

Alors que les discussions autour de la réforme de l'audiovisuel public doivent débuter en commission mardi 17 juin, puis dans l'Hémicycle le 30 juin, celles-ci promettent d'être animées car il y a de fortes chances que l'affaire du « scalp » soit brandie par l'opposition de gauche comme un motif d'inquiétude supplémentaire. « Nos pires craintes quant à l'indépendance des rédactions sont donc bien avérées », estime la députée écologiste du Val-de-Marne Sophie Taillé-Polian. ■

BRICE LAEMLE

AÉRONAUTIQUE Airbus pénalisé par une pénurie de moteurs et de toilettes d'avion

Le groupe aéronautique européen, par la voix de son directeur des avions commerciaux, Christian Scherer, a fait état, mardi 11 juin, devant la presse, d'un problème de livraison d'appareils à cause d'un manque de moteurs pour les avions moyen-courriers de type A320 et de sanitaires pour les gros-porteurs A350. Selon lui, des dizaines d'avions sont concernés, mais l'objectif de 820 livraisons en 2025 n'est pas remis en cause. – (AFP)

TOURISME Le patron du Club Med plaide pour un retour à la Bourse de Paris

Henri Giscard d'Estaing, PDG du Club Med, a annoncé, jeudi 12 juin, dans *Le Figaro*, plaider auprès du groupe chinois Fosun, actionnaire majoritaire de l'entreprise française, pour un retour du Club Med à la Bourse de Paris « dès le premier semestre 2026 ». Ce scénario représente à ses yeux « la meilleure façon » de mettre en œuvre le projet stratégique de la société. Il estime que « le groupe pourrait être valorisé à près de 2 milliards d'euros » et assure que « les autorités françaises soutiennent ce projet, et que Bpifrance est prêt à devenir actionnaire ». Le Club Med était sorti de la cote en mars 2015 après son rachat par Fosun. – (AFP)

Chine-Etats-Unis : un accord commercial flou

Donald Trump affirme que Pékin va reprendre les exportations de terres rares

PÉKIN - correspondant

Les discussions qui se sont tenues à Londres entre les officiels représentant les deux plus importantes économies de la planète, lundi 9 et mardi 10 juin, se sont achevées sur des déclarations positives. Mais, une fois chacun reparti vers sa capitale, les détails sur le fond de l'accord restent maigres.

Les deux pays avaient renoncé, lors d'une première négociation à Genève (Suisse), les 10 et 11 mai, à l'escalade des droits de douane dans laquelle ils s'étaient engagés. Mais l'accord prenait déjà l'eau sur des mesures non douanières. La Chine a ainsi mis en place un système de licences pour l'exportation de terres rares et des aimants fabriqués avec, qui s'est traduite par une suspension des livraisons de ces matériaux stratégiques.

Le président américain, Donald Trump, a affirmé, mercredi, sur son réseau social, Truth Social, que « tous les aimants et toutes les terres rares nécessaires seront fournis, sans délai, par la Chine ». En échange, Washington promet de « fournir ce qui a été entendu », notamment de rouvrir l'accès aux universités américaines pour les étudiants chinois, que menaçait de suspendre le secrétaire d'Etat, Marco Rubio. Le secrétaire au commerce, Howard Lutnick, a précisé sur la chaîne CNBC, mercredi, que la Chine va « approuver toutes les demandes d'aimants des entreprises américaines au plus vite ». Mais, en mettant en place ses restrictions le 4 avril, la Chine a insisté sur son désir de cesser de fournir les acteurs de la défense américaine, de sorte qu'un doute persiste sur l'intention de Pékin de débloquer pleinement les licences. Mercredi, le *Wall Street Journal* affirmait que la Chine ne s'est engagée que sur des licences valables six mois, laissant planer la menace de nouveaux blocages.

En échange, Washington a accepté de renoncer à des restrictions adoptées ces dernières semaines, notamment sur la fournit de moteurs d'avions et de pièces nécessaires à leur entretien ainsi que sur l'éthane, un dérivé du gaz utilisé dans la production des plastiques. Pour l'heure, le récit chinois du compromis est plus avare de détails. Le vice-ministre du commerce chinois, Li Cheng-gang, s'est félicité de discussions « très professionnelles, rationnelles, approfondies », sans préciser ce à quoi la Chine s'est engagée ni ce qu'elle a obtenu en échange. ■

HAROLD THIBAULT

Glyphosate : une étude-clé sur les risques de cancer

La plus vaste étude animale conduite à ce jour met en évidence des risques accrus de diverses tumeurs

C'est un nouvel élément, décisif, dans la controverse sur les dangers du glyphosate, le pesticide le plus utilisé au monde. Des chercheurs italiens, américains et britanniques ont publié, mardi 10 juin dans la revue scientifique *Environmental Health*, les résultats de l'étude animale la plus ambitieuse conduite à ce jour sur les effets cancérogènes du célèbre herbicide. Plus d'un millier de rats ont été enrôlés pendant deux ans, et soumis à différentes doses de glyphosate – toutes présumées sans effets par les autorités européennes. Dans tous les groupes d'animaux ayant reçu ces petites doses quotidiennes de l'herbicide, écrivent les chercheurs, «nous avons observé une augmentation statistiquement significative, dépendante de la dose reçue, de la tendance à développer des tumeurs bénignes ou malignes sur plusieurs tissus».

L'étude a été pilotée par l'institut Ramazzini – l'une des rares institutions scientifiques capables de mener des expériences animales d'une telle ampleur –, en collaboration avec des chercheurs du Boston College ou encore de l'Icahn School of Medicine at Mount Sinai, à New York. Les animaux traités ont reçu la substance active sous forme de glyphosate pur ou de formules commerciales à base de glyphosate – l'une, Roundup Bioflow, est commercialisée en Europe, l'autre, RangerPro, aux Etats-Unis.

Les animaux ont été soumis à trois niveaux d'exposition. La plus faible est celle considérée par les autorités européennes comme le seuil acceptable pour les humains (0,5 mg/kilo/jour), l'intermédiaire est dix fois plus élevée (5 mg/kilo/jour), et la plus forte dose est considérée comme sans effets pour les rongeurs de laboratoire (50 mg/kilo/jour). Les animaux ont été exposés in utero, par le biais de leur mère, dès le sixième jour de gestation, puis jusqu'à l'âge de 104 semaines – pour peu qu'ils ne soient pas morts avant le terme de l'expérience.

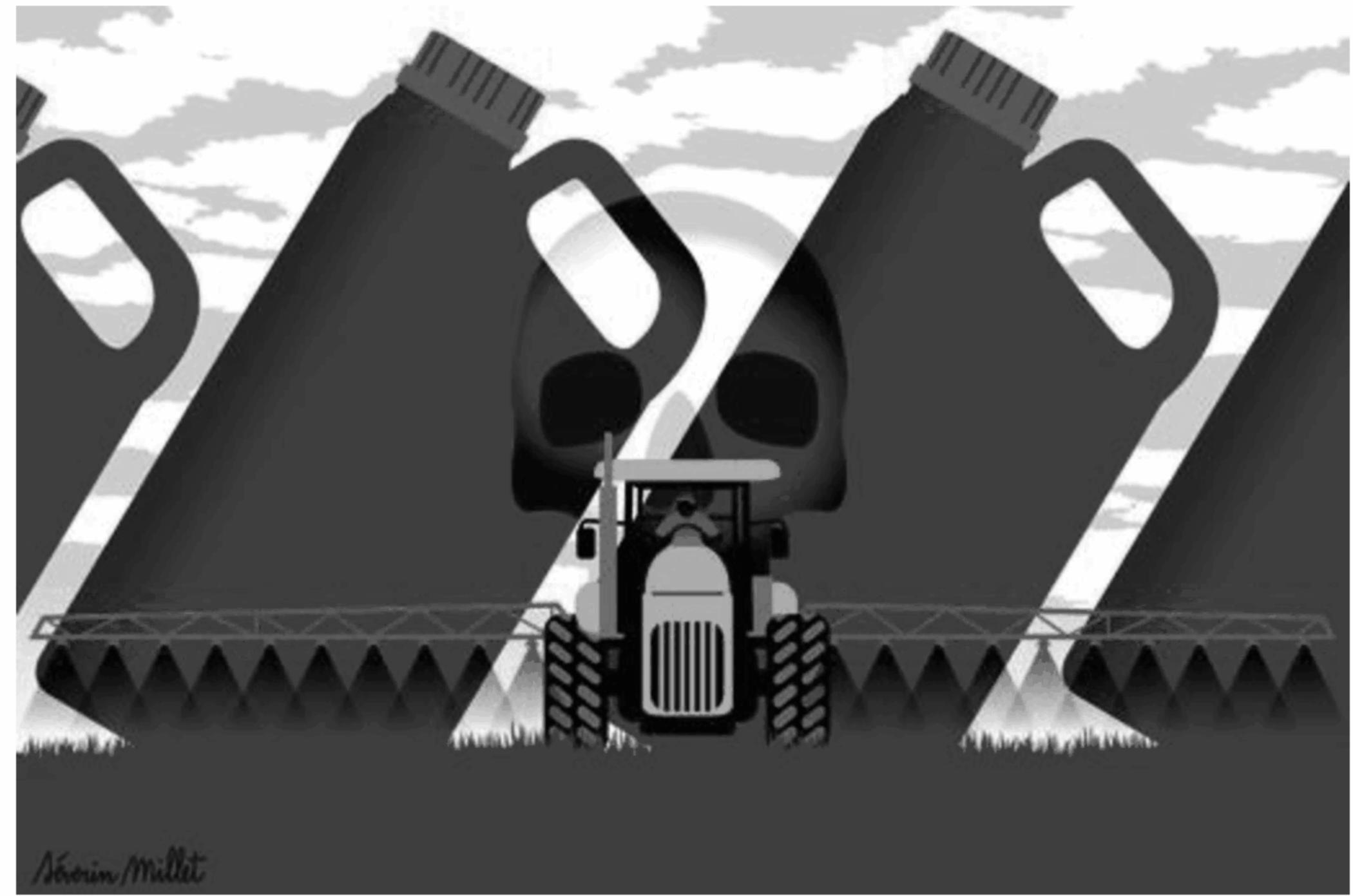
A toutes les doses d'exposition, dans des proportions variables,

Les maladies du sang sont les plus fréquemment observées, à toutes les doses d'exposition

des excès d'animaux atteints de différentes tumeurs ont été observés par les chercheurs, par rapport au groupe d'animaux n'ayant pas été exposés. «Ces tumeurs sont apparues dans les tissus hémato-lymphoréticulaires (leucémie), la peau, le foie, la thyroïde, le système nerveux, les ovaires, la glande mammaire, les glandes surrenales, les reins, la vessie, les os, le pancréas, l'utérus et la rate (hémangiosarcome)», poursuivent les auteurs. Ceux-ci expliquent que la plupart de ces tumeurs sont rares, leur fréquence étant naturellement inférieure à 1 % chez la souche de rat utilisée pour l'expérience, excluant ainsi l'éventualité que ces maladies surviennent en raison du vieillissement des rongeurs.

Les maladies du sang sont les plus fréquemment observées, à toutes les doses d'exposition et pour les trois produits. «Environ la moitié des morts des suites de leucémies, observées chez les animaux traités, se sont produites sur des rats de moins de 1 an d'âge, ce qui correspond à 35-40 ans pour un humain», dit Daniele Mandrioli, directeur du centre de recherche sur le cancer de l'institut Ramazzini et coordinateur de ces travaux. Le toxicologue précise qu'en passant en revue plus de 1600 rats de même souche utilisés comme témoins, c'est-à-dire non exposés à des toxiques, dans les précédentes études conduites par son institut, mais aussi le National Toxicology Program américain, «aucun cas de leucémie n'a été enregistré sur des animaux de moins de 1 an».

La toxicologue Laurence Huc, directrice de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agri-



culture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), qui n'a pas participé à ces travaux, salue «une étude bien ficelée, à la puissance statistique impressionnante, et qui met en évidence plusieurs caractéristiques de la toxicité du glyphosate». La chercheuse française note que les effets varient selon le sexe des animaux, que même les doses faibles conduisent à des effets tumorigènes, que les formules commerciales ont des effets plus marqués que le glyphosate pur.

«Cette étude, ajoute Mme Huc, pourrait devenir l'étude de référence pour l'établissement de nouvelles valeurs toxicologiques», utilisées pour fixer les seuils d'exposition. La chercheuse française constate enfin que ces résultats obtenus sur les rongeurs en laboratoire «sont cohérents avec les études épidémiologiques [sur les

humains] disponibles». Celles-ci indiquent un lien entre exposition professionnelle au glyphosate et maladies du sang, lymphomes et myélomes notamment.

«De nouveaux éléments»

Cette nouvelle pièce apporte surtout de nouveaux éléments à la dispute entre le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et les agences réglementaires européennes et américaines. Alors que le CIRC a classé le glyphosate «cancérogène probable» pour l'homme en mars 2015, les agences estiment qu'il n'a pas de potentiel cancérogène, ce qui a ouvert la voie à sa réautorisation, en 2023, pour dix ans. Or, comme le rappelle l'épidémiologiste allemand Kurt Straif, ancien patron du programme de classification des cancérogènes au CIRC, l'un des noeuds de la discorde était

précisément l'interprétation des études menées sur des animaux de laboratoire, conduites et présentées par les industriels.

La dispute était subtile, inaccessible à toute personne étrangère aux magies de la statistique. Pour les experts du CIRC, les résultats des études animales disponibles formaient une «preuve suffisante» de cancérogénicité du glyphosate sur l'animal. De leur côté, les agences réglementaires estimaient, sur la foi d'un autre critère statistique, que ces données n'étaient pas significatives. «L'étude publiée aujourd'hui fait état d'une augmentation supplémentaire, statistiquement significative, du nombre de cancers chez les animaux exposés, ce qui rend les preuves suffisantes encore plus solides», relève M. Straif, qui n'a pas participé à ces travaux, mais qui siège au conseil scientifique de

l'institut Ramazzini. «La nouvelle publication fait en outre état d'une augmentation des leucémies à un âge relativement jeune chez des rongeurs exposés à très faibles doses pendant la grossesse, ajoute le chercheur. Cela ajoute des préoccupations supplémentaires.»

Invitée à réagir à ces travaux, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) dit avoir réclamé en vain les données brutes de l'expérience pilotée par l'institution italienne, au cours des derniers mois. «Nous avons fourni aux autorités réglementaires tout ce que nous pouvions partager en attendant la publication formelle de nos résultats», répond M. Mandrioli. Maintenant que nous avons un article revu par les pairs, sûrement publié, nous allons pouvoir fournir plus de données aux parties prenantes.» ■

STÉPHANE FOUCART

Sans la circulation océanique atlantique, une Europe bouleversée

Le nord-ouest du continent pourrait connaître des températures polaires en cas d'arrêt de ce courant océanique régulateur du climat

Que se passerait-il si la principale circulation océanique de l'Atlantique, qui régule le climat mondial et européen, venait à s'effondrer? Le Vieux Continent s'en verrait chamboulé: le nord-ouest du territoire plongerait dans un froid mordant, avec des températures hivernales chutant par endroits de 15 °C, tandis que la banquise arctique viendrait lécher les côtes écossaises. Une Europe refroidie dans un monde réchauffé, comme le montre une nouvelle étude théorique et à très long terme, publiée mercredi dans *Geophysical Research Letters*.

Les deux auteurs néerlandais décortiquent les conséquences de la conjonction de deux maux aux forces opposées: d'une part, le réchauffement climatique, lié aux émissions humaines de gaz à effet de serre; d'autre part, une très forte réduction de la circulation méridienne de retournement de l'Atlantique (ou AMOC, son acronyme anglais), entraînant un refroidissement régional. Cet ensemble de courants dont fait partie le Gulf Stream, qui transportent de l'eau chaude salée du pôle Sud au pôle Nord, devrait ralentir, voire pourra-

s'arrêter, en raison du dérèglement climatique.

A quelle échéance et à quelle vitesse? Les avis scientifiques divergent. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un effondrement brutal n'aura pas lieu avant 2100. D'autres travaux montrent que la circulation se dirigerait vers un point de bascule. «Etant donné ce potentiel, il fallait étudier les impacts climatiques liés à une AMOC substantiellement plus faible», indique René van Westen, premier auteur de l'étude et chercheur à l'Institut royal météorologique des Pays-Bas.

La publication analyse notamment les conséquences d'un effondrement (soit une réduction supérieure à 80 %) de l'AMOC combiné à un scénario intermédiaire de gaz à effet de serre – correspondant, dans le modèle étudié, à un réchauffement de 2 °C en 2100. Les résultats portent «bien au-delà de 2100», précise le scientifique, sans donner une borne temporelle précise.

Les impacts seraient considérables en Europe du Nord-Ouest: l'hiver, les températures moyennes baissent par exemple de

2 °C à Paris en comparaison avec l'ère préindustrielle – soit une chute de plus de 4 °C par rapport à aujourd'hui. Des événements extrêmes froids survenant une fois tous les dix ans pourraient atteindre -18 °C, contre -6,6 °C à l'ère préindustrielle. Et la capitale serait frappée par 83 jours de gel, 60 de plus qu'à la fin du XIXe siècle.

Les répercussions seraient encore plus brutales pour les pays scandinaves: les températures dégringoleraient l'hiver d'environ 10 °C à Oslo et Stockholm, de 14 °C à Reykjavik avec, dans ces villes, entre 200 et 300 jours de gel. Les vagues de froid extrême deviendraient courantes, atteignant par exemple -48 °C dans la capitale norvégienne.

Grandes incertitudes

Ces records s'expliquent par la présence de banquise arctique jusqu'au nord de l'Ecosse et des Pays-Bas en février, au moment de son étendue annuelle maximale. La glace de mer enserrera également la Norvège et le Danemark. L'extension de cette surface blanche, qui réfléchit davantage les rayons du soleil que la mer, amplifierait le refroidissement.

Seule l'Europe du Sud serait moins touchée. Le contraste accru de températures entre Nord et Sud intensifierait les différences de pression et pourrait conduire à des tempêtes hivernales plus fortes et à une plus grande variabilité des températures.

L'été, à l'inverse, l'effondrement de l'AMOC augmenterait quelque peu les extrêmes chauds dans certaines villes. A Paris, une canicule exceptionnelle susceptible de survenir une fois tous les dix ans serait plus chaude de près de 4 °C qu'à l'époque préindustrielle. En revanche, dans un scénario où les émissions de gaz à effet de serre augmenteraient de manière ininterrompue, l'impact du réchauffement climatique l'emporterait sur celui de l'AMOC: l'ensemble de l'Europe se réchaufferait et les extrêmes froids s'avéreraient très rares, même en cas d'arrêt de la circulation atlantique.

«Cette étude, qui utilise un modèle climatique sophistiqué avec une bonne résolution régionale, est la bienvenue alors que peu de travaux avaient abordé les conséquences de l'effondrement de l'AMOC combiné au réchauffement. Une grande incertitude subsiste néanmoins quant à l'équilibre

entre ces deux tendances, qui dépendra des scénarios d'émissions et d'affaiblissement de l'AMOC», réagit l'océanographe et climatologue Stefan Rahmstorf, du Potsdam Institute for Climate Impact Research, qui n'a pas pris part à ces travaux.

Didier Swingedouw, chercheur (CNRS) à Bordeaux, souligne également les grandes incertitudes, et certains biais: l'utilisation d'un seul modèle climatique et surtout l'ajout, dans ce dernier, d'«énormes quantités d'eau douce» pour simuler un effondrement de l'AMOC, qui lui paraissent «très discutables». La fonte du Groenland et la hausse des précipitations augmentent aujourd'hui l'apport en eau douce dans l'Atlantique, ce qui réduit la salinité, et donc pour-

rait empêcher la formation d'eaux profondes et arrêter l'AMOC.

Cette nouvelle étude risque d'alimenter le climatoscepticisme en évoquant un refroidissement climatique de l'Europe. En réalité, un effondrement de l'AMOC n'impliquerait pas l'arrêt du réchauffement, mais une redistribution de la chaleur excédentaire: la température augmenterait encore davantage dans l'hémisphère Sud et les précipitations seraient en forte baisse dans le Vieux Continent, menaçant la viabilité de l'agriculture. Une crise alimentaire majeure se profilera dans les tropiques. Enfin, un arrêt de l'AMOC réduirait l'absorption du dioxyde de carbone par les océans, ce qui agraverait le réchauffement et augmenterait l'élévation du niveau de la mer.

«Les décideurs politiques doivent prendre conscience que des réductions urgentes et drastiques des émissions de gaz à effet de serre sont le seul moyen d'atténuer les effets les plus catastrophiques de la crise climatique», conclut René van Westen, mais aussi d'empêcher les conséquences dévastatrices, et potentiellement irréversibles, d'un effondrement de l'AMOC.» ■

AUDREY GARRIC

Arlette Testyler a l'habitude de dire qu'elle est née deux fois. Une première en 1933, à Paris, un an après sa sœur Madeleine. Une seconde à Vendôme, en 1942. Leurs parents, des juifs polonais, étaient arrivés en France pour y travailler, fonder une famille, se pensant en sécurité loin des pogroms qui sévissaient déjà dans leur pays. En 1941, le père, Abraham Reiman, qui s'était pourtant engagé dans l'armée française deux ans plus tôt, est arrêté par la police après une convocation pour vérification d'identité. En 1942, il est déporté et assassiné à Auschwitz. Le 16 juillet, Arlette, sa sœur et leur mère sont elles aussi arrêtées par la police française et enfermées dans des conditions inhumaines au Vélodrome d'Hiver, à Paris, au cours de la fameuse rafle qui conduit à l'arrestation de près de 13 000 personnes. « C'était l'enfer de Dante », a-t-elle coutume de dire.

Elles restent enfermées trois jours avant d'être transférées vers le camp de Beaune-la-Rolande (Loiret), en vue d'être déportées en Pologne. Mais, par un miracle dont cette époque tragique a aussi eu les secrets, toutes trois réussissent à s'enfuir et à regagner Paris, avant de se retrouver à Vendôme (Loir-et-Cher), où de nombreuses familles se sont organisées pour cacher des enfants juifs. C'est ici qu'Arlette et sa sœur vont renaître, cachées et sauvées, tout comme leur mère.

Lundi 16 juin, la ville accueillera une cérémonie peu ordinaire. Jeanne et Jean Philippeau, nés en 1913 et 1910, décédés en 1992 et 1993, seront honorés par l'Etat d'Israël. Tous deux recevront la très prestigieuse décoration de Juste parmi les nations décernée par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem et la Cour suprême d'Israël. Le couple sera récompensé pour avoir sauvé la vie des deux fillettes ainsi que d'un garçon, Simon Windland, aujourd'hui décédé, « sans en avoir tiré profit », précise le Comité français pour Yad Vashem, une condition sine qua non.

« L'ABOUTISSEMENT D'ANNÉES DE LUTTE »
C'est le fruit d'un travail de recherches et de démarches commencé en 1995 par Madeleine Testyler (les deux sœurs portent le même nom de famille après avoir épousé deux frères), l'aînée, qui, jointe par *Le Monde* en Israël, où elle vit, s'étonne presque de cette issue heureuse : « Je n'avais plus aucune nouvelle et j'avais abandonné l'idée que la démarche aboutisse, je pensais que c'était fichu. » Jusqu'à la bonne nouvelle, annoncée par Yad Vashem deux ans plus tôt.

De ce couple aussi modeste que courageux, qui ne parlait jamais du sauvetage des enfants juifs, elle garde des bribes de souvenirs. Après l'horreur du Vél' d'Hiv et de Beaune-la-Rolande, puis la fuite vers cette cachette trouvée grâce à un réseau d'entraide, elle et sa sœur se souviennent de la petite maison de la rue de la Marre où elles sont conduites : un retour à une vie presque normale, où, certes, il fallait à tout prix cacher leur judéité, mais où les enfants allaient à l'école, fréquentaient le catéchisme, jouaient...

« Jeanne était jeune, elle était plus marrante que les autres nourries auxquelles nous avions eu affaire. Elles, c'étaient des mémères », rappelle Madeleine Testyler, 93 ans. Elle était très rustre, mais juste. De lui je me souviens qu'il partait tous les matins sur son vélo, qu'il fabriquait des galoches et qu'une fois par semaine il se faisait raser la barbe et, quand il revenait, on l'embrasait pour l'étrenner. » Les deux sœurs, orphelines au début de l'année 1945 après le décès de leur mère, morte de maladie, n'ont plus jamais revu les Philippeau après la guerre. Elles ne les ont pas oubliées pour autant.

Quand elle a su que le couple allait enfin être honoré, Arlette, présidente de l'Union des déportés d'Auschwitz, en est « presque tombée » de sa chaise. « C'était l'aboutissement d'années de lutte, à l'approche de la fin de notre vie. C'était aussi un sentiment d'apaisement, la reconnaissance de la France que j'aime, celle de petites gens qui n'étaient pas celle du maréchal Pétain, une France que bien peu connaissent. »

Mais la cérémonie du 16 juin a bien failli ne jamais avoir lieu. Le 7 avril, Arlette Testyler apprend qu'elle est reportée sine die. Le 12 avril, *Le Point* révèle l'affaire en ces termes : « En mettant les formes – « C'est avec un profond regret... », le directeur de cabinet de la ville, Jean-Philippe Boutaric, annonçait à Paul Sebaoun, le délégué régional du Comité français pour Yad Vashem, organisme coorganisateur des cérémonies pour les Justes, « la décision prise collégialement par les élus de la ville de ne pas accueillir la cérémonie de remise de la médaille des Justes ». Une première en France. »

Cela n'est pas tout à fait exact. Entre 40 et 50 médailles de Juste sont attribuées à des personnes chaque année dans l'Hexagone. « Cela demeure marginal, mais il existe des communautés qui refusent d'organiser la moindre cérémonie, du moins qui ne nous répondent pas, et, contre cela, nous ne pouvons rien faire », pré-



La famille Philippeau, avec des voisins, à Vendôme (Loir-et-Cher), en 1943. Jeanne (à l'avant-dernier rang au centre) et Jean (assis, au deuxième rang à droite), et les enfants Arlette (deuxième à gauche, en train de manger) et Madeleine, sa sœur (au centre, au premier plan). COLLECTION ARLETTE TESTYLER

Au nom des Justes de Vendôme

Deux sœurs ont œuvré pour la reconnaissance du courage d'un couple qui les avait cachées pendant la guerre. Après une valse-hésitation du maire, la ville du Loir-et-Cher organise, le 16 juin, une cérémonie où ils seront honorés par l'Institut Yad Vashem

cise François Guggenheim, vice-président du Comité français pour Yad Vashem.

A Vendôme, le maire (Union des démocrates et indépendants), Laurent Brillard, avait d'abord donné son feu vert, à la mi-mars, pour une cérémonie prévue fin mai. Deux salles étaient évoquées pour l'accueillir. Moins d'une semaine plus tard, marche arrière. L'équipe municipale décide de reporter la cérémonie en 2026, après les élections municipales. Par e-mail, le directeur de cabinet du maire évoque deux motifs : « La proximité des élections locales, qui risque de limiter la pleine mobilisation de la municipalité et de la population locale autour de cet événement majeur... Le contexte géopolitique actuel, marqué par le conflit opposant l'Etat d'Israël et le Hamas, qui suscite des sensibilités particulières au sein de nos différentes communautés. »

La ville explique que, la médaille des Justes constituant la plus haute récompense civile de l'Etat d'Israël, il faudrait, comme le veut la tradition, faire cohabiter, le jour de la cérémonie, le drapeau de la France et celui de l'Etat hébreu, et jouer les deux hymnes nationaux. Trop de risques courus, alors que la guerre sévit à Gaza. A Paris, le sang d'Arlette Testyler, qui parcourt la France pour raconter aux lycéens la tragédie du Vél' d'Hiv et de la déportation des juifs de France, ne fait qu'un tour. « C'est là que je me suis énervée ! », lance-t-elle. A ses yeux, aucun argument ne tient. Dans la presse locale, les représentants des communautés turque et maghrébine soulignent qu'ils n'ont émis aucune remarque au sujet de la cérémonie, à laquelle ils avaient prévu d'assister.

Apprenant que la mairie de Vendôme ne parle plus de la repousser mais de l'annuler,

Arlette Testyler est scandalisée. « J'étais outrée. C'était vraiment du grand n'importe quoi, cela ramène à des comportements du passé qu'on pensait ne plus jamais revoir. Cette cérémonie est une affaire franco-française, des Français ont sauvé la vie d'autres Français, ce qui se passe à Gaza et en Israël n'a rien à voir avec cela. Je ne m'attendais pas à une telle lâcheté. » Sa sœur, Madeleine, complète : « Cela peut surprendre, mais je n'ai pas été étonnée du tout. La pression est forte sur les élus, certains ont une peur viscérale de ce qu'il peut se passer. Il faut du courage pour y résister dans le contexte actuel. »

VOLONTÉ D'APAISEMENT

Les deux sœurs ne sont pas seules à tenter de faire plier l'équipe municipale. Les services du premier ministre et la préfecture interviennent. Le Comité français pour Yad Vashem, le seul comité national existant au monde, écrit au maire : « Nous sommes loin des élections locales, qui se tiendront dans un an. Par ailleurs, une cérémonie qui met à l'honneur le Vendôme dans sa diversité ne peut être que fédératrice. » Usant d'un élégant euphémisme, son vice-président, François Guggenheim, confie : « Nous avons mis l'énergie nécessaire pour que le maire change d'avis, et il l'a fait, dont acte. »

Laurent Brillard, qui a déjà annoncé de repérer en 2026, change une nouvelle fois son fusil d'épaule. Il appelle Arlette Testyler. Elle raconte : « Je vous promets, il se lamentait au téléphone, il disait : "Ce n'est pas moi, c'est quelqu'un de mon équipe qui a pris cette mauvaise décision, et d'ailleurs je l'ai sanctionné." J'étais encore plus énervée. Je lui ai dit : "Comment pouvez-vous faire une chose pareille ?

Ayez le courage de reconnaître vos erreurs ! Je lui ai aussi fait savoir qu'à notre âge, pour ma sœur et moi, le temps presse. Et j'ai raccroché. »

La date du 16 juin, à 10 heures, est donc fixée, en présence de l'ambassadeur d'Israël en France, du préfet et de nombreux collégiens et lycéens. Le maire de Vendôme refuse de revenir sur ses revirements : « Je pensais que vous ne m'appeliez que pour parler de la cérémonie du 16 juin. J'ai évoqué et reconnu le dysfonctionnement d'une direction, et je l'assume. Mais, depuis, tout est rentré dans l'ordre et nous préparons sereinement la cérémonie à laquelle près de 300 personnes devraient assister. » Le maire ajoute qu'une plaque en hommage au couple sera apposée ultérieurement sur le parvis de la mairie.

La famille des Philippeau ne veut également pas revenir sur la polémique : « Je garde de mes grands-parents le souvenir de gens très gentils, très simples, qui entretenaient leur jardin et ne parlaient jamais de ce qu'il s'était passé pendant la guerre », confie Christophe Philippeau. Nous ne savions pratiquement rien de leur histoire, nous l'avons apprise par Arlette Testyler. Je suis très fier d'eux et je n'ai rien à dire sur la cérémonie. Ce qui s'est passé s'est passé, et je ne veux plus en parler. » Même volonté d'apaisement du Comité français pour Yad Vashem : « De notre point de vue, le maire a reconnu qu'il avait commis une erreur, mais c'est un épiphénomène, nous n'en parlons pas le 16 juin et nous ne voulons pas que cette affaire dépasse en ampleur l'hommage qu'il faut rendre aux Justes, surtout au moment où les actes antisémites se multiplient. »

Arlette Testyler tient, elle, à revenir sur ces mois qui l'ont éprouvée. « Je travaille pour la mémoire, je passe ma vie à témoigner, notamment pour les enfants, et notamment ceux de mon immeuble parisien avec qui je jouais, qui, eux, n'ont pu échapper à la déportation et ne sont jamais revenus. Je me bats pour la mémoire de mon père et pour tous ceux qui n'auront jamais de sépulture. Je ne peux pas faire de compromission. Je ne baisserai pas la tête, je ne coucherai pas. »

Elle n'oubliera jamais le courage des Philippeau, ni celui d'un curé qui, un jour, ayant été prévenu que les Allemands allaient fouiller les environs à la recherche d'enfants cachés, l'avait dissimulée au fond de son jardin. Elle n'oublierait pas le gendarme Schiffmacher, qui, lui aussi, au péril de sa vie, a aidé la petite fille, sa sœur et leur mère dans la région. « Au Vélodrome d'Hiver, puis à Beaune-la-Rolande, nous avons frôlé la mort. A Vendôme, nous avons été sauvées. »

Jadis, Arlette Testyler avait refusé de serrer la main de François Mitterrand lors d'une cérémonie officielle, alors que le président de la République s'apprêtait à fleurir, le lendemain, la tombe de Philippe Pétain. Le 16 juin, la vieille dame se rendra à Vendôme, tandis que sa sœur interviendra d'Israël, en visio. Arlette Testyler prononcera un discours. Convaincue par ses proches de ne pas jeter d'huile sur le feu, elle n'interpellera pas le maire de Vendôme. « Je crois que je vais préférer l'ignorer, c'est encore mieux ainsi », prévient-elle. ■

ALEXANDRE DUYCK

Un « Elixir d'amour » infusé pour les enfants

Le Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, propose chaque saison un opéra participatif avec scolaires et familles

REPORTAGE

Vendredi 23 mai au matin, le 15 de l'avenue Montaigne, à Paris, s'égaie de voix d'enfants. Regroupées sur le trottoir, quatre classes attendent de pénétrer dans la salle du Théâtre des Champs-Elysées. Comme chaque année depuis 2017, la grande scène parisienne monte un opéra participatif qui intègre vocalement scolaires et familles à la trame musicale et dramaturgique. Il s'agit cette année de *L'Elixir d'amour*, de Donizetti. En fait, une reprise : initialement programmé en 2020, l'opéra-bouffe n'a pas échappé à la pandémie de Covid-19, quand bien même une captation a pu être mise en boîte. Du 12 au 25 juin, pas moins de neuf séances scolaires et cinq représentations publiques verront défiler au total quelque 12 000 enfants, dont 10 658 élèves venus d'établissements parisiens et franciliens, 2 000 étant issus des réseaux d'éducation prioritaire.

Exercices de vocalises

Encadrés par leurs enseignants, les 186 enfants de la répétition de 11 heures se sont installés dans les fauteuils de velours rouge. Des élèves de primaire (CM1 et CM2) de l'école Condorcet d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et de l'école Evangile, dans le 18^e arrondissement de Paris, d'où viennent également les 6^e du collège Hector-Berlioz. Auxquels s'ajoutent, ce jour-là, une trentaine d'adolescents de l'hôpital de jour Gombault-Darnaud (dit « Bayen »), dans le 17^e arrondissement. Ces derniers font habituellement l'objet de séances spécialement aménagées pour eux, ce que n'ont pas permis des contraintes de calendrier. Nous sommes dans la dernière ligne droite, et les répétitions s'enchâînent.

Secondée par Ruta Lenciuskaite au piano, la cheffe de chœur, Lucie Larnicol, comptabilise cette année



« Un élixir d'amour », d'après Donizetti, au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, le 11 juin. VINCENT PONTET

son sixième opéra participatif. Ces derniers font habituellement l'objet de séances spécialement aménagées pour eux, ce que n'ont pas permis des contraintes de calendrier. Nous sommes dans la dernière ligne droite, et les répétitions s'enchâînent.

Secondée par Ruta Lenciuskaite au piano, la cheffe de chœur, Lucie Larnicol, comptabilise cette année

Lucie Larnicol a d'emblée requis le corps des enfants, qu'elle s'amuse à faire passer de la « position off » à la « position on ». Soit de l'avachissement en fond de siège au redressement, poumons dégagés, les dos décollé du dossier. On s'est tapé sur les cuisses de plus en plus fort, en accélérant, avant que les noms des personnages de l'opéra, découpés en onomatopées, ne se prêtent aux exercices de vocalises – Adina, Nemorino, Dulcamara, Belcore. Le premier chœur, avec son rythme dansant et sa mélodie légère, s'est élevé, un peu de guingois : « Qu'il fait bon après l'ouvrage/Se trouver sous les feuillages/Et goûter sous cet ombrage/Un repos bien mérité. »

Ajout de texte parlé

Les jeunes se sont entraînés durant toute l'année avec leurs professeurs, lesquels avaient eux-mêmes suivi au préalable un atelier de chant. Tous ont pu travailler à partir du matériel pédagogique fourni sur le site Internet du Théâtre des Champs-Elysées, chants et partitions en vidéos téléchargeables. A Lucie Larnicol de peaufiner maintenant le tout, consolider les passages délicats, développer la synergie du chœur, affiner l'interprétation. « L'essentiel est de leur faire vivre un moment ludique tout en leur transmettant les moyens d'être à l'aise avec leur voix, individuellement et dans le groupe », explique-t-elle.

Gilles Rico est le maître d'œuvre qui a adapté la partition aux exigences de l'opéra participatif. Pas question, en effet, de suivre in extenso le livret que Felice Romani a concocté pour Donizetti. Musicien et metteur en scène lui-même, il s'est fondé sur

le synopsis élaboré par la mise en scène de Manuel Renga. Si le naïf Nemorino est bien toujours amoureux de la coquette et riche Adina, l'action a déserté la campagne italienne pour émigrer dans une triste usine de fabrication de sirop contre la toux détesté des enfants à cause de son amertume. Le fringant Belcore, son rival, a troqué son uniforme de soldat pour celui d'un explorateur de renom, tandis que Dulcamara, le charlatan vendeur de « potion magique », se présente comme un chimiste. Ce sont cependant les ouvriers qui trouveront en secret la nouvelle formule du sirop, assurant ainsi la survie de leur emploi. Comme dans la partition originale, un héritage lui arrivant à point nommé, Nemorino épousera finalement la belle Adina.

Après avoir été choisie sur projet, l'équipe artistique s'est mise à l'ouvrage. Le chef d'orchestre a déterminé les parties chorales qui seront attribuées aux petits chanteurs. Reste à opérer la subtile mue en forme de cure d'amargissement qui transformera *L'Elixir d'amour* en un opéra participatif.

« Pour raconter une histoire d'opéra en une heure quinze, il faut effectuer un travail à la fois dramaturgique et musical, explique Gilles Rico. Et, avant tout, faire des coupes. Cela va de l'élimination des personnages secondaires au rabotage de la partition : raccourcir une introduction, resserrer un développement, enlever des passages cadencés. » L'ajout de texte parlé entre les scènes permet à la fois d'aérer le dispositif musical et de fournir des informations importantes sur le déroulé de l'action.

« Ah Nemorino est millionnaire/Il devient riche et populaire/Un gentilhomme de grande classe/Il devient bon pour le mariage ! » Nous sommes parvenus au cinquième chant, et l'attention générale commence à flétrir. Lucie Larnicol propose alors de mimer un jeu de fléchettes, se présentant pour cible. Les voix et les doigts piquent en cadence en direction de la jeune femme. Même les adolescents de Gombault-Darnaud,

jusqu'alors mutiques, car perturbés par deux de leurs camarades plutôt rétifs et agités, finiront par se laisser emporter.

L'établissement sanitaire, qui accueille 45 adolescents âgés de 12 à 20 ans, prend à cœur ces actions pédagogiques dont les vertus thérapeutiques sont flagrantes face à des formes diverses de psychoses, de troubles graves de l'humeur ou de la personnalité. Une de leurs quatre enseignantes spécialisées, Anick Vallat, affirme que beaucoup aiment chanter, se retrouver en groupe, mais que l'excitation et le trajet en bus du matin sont autant de perturbations pour ces enfants fragilisés. « Quand on va à l'opéra, on est atteint par la voix, constate-t-elle. Cela peut être pour eux comme une intrusion, une déflagration, et générer de la douleur », précise-t-elle, persuadée cependant que, le jour du concert, ces jeunes répondront présent.

Langue des signes

C'est avec l'arrivée de Michel Franck en 2010 à la tête du Théâtre des Champs-Elysées que l'institution musicale parisienne a commencé à monter des opéras participatifs. Elle s'est, pour ce faire, notamment associée à l'Opéra de Rouen, où officiait alors Frédéric Roels, ainsi qu'au Teatro Sociale de Côme, en Italie, dont l'association AsLiCo (Associazione Lirica e Concertistica) promeut les jeunes chanteurs, mêlant productions maison et spectacles invités.

Après *Le Barbier de Séville* (d'après Rossini), *Carmen* (d'après Bizet), *Les Petites Noces* (d'après Mozart), *Rigoletto* (d'après Verdi), *La Cenerentola* (d'après Rossini) et *Une petite flûte* (d'après Mozart), cet *Elixir d'amour* clôturera les quinze années de mandat du directeur général. Isabelle Antoine est responsable des groupes de publics depuis 2000 : « Au début, nous avions pris contact avec le rectorat de Paris, qui nous a servi de relais, explique-t-elle. Et maintenant nous refusons du monde. Il faut faire attention à ne pas toujours travailler avec les mêmes écoles, car, une fois qu'elles ont

« On essaie d'embrasser le public le plus large possible »

ISABELLE ANTOINE
responsable des groupes

goûté au projet, elles veulent toutes le pérenniser. »

Parmi les représentations publiques, l'une sera faite en langue des signes. Plus que chansigneuse, Christelle Pepin, malentendante, se dit « traductrice ». Une reproduction des mots de manière trop littérale ne permet pas, en effet, de rendre le sens de la musique. Il faut pour cela adapter les gestes aux compositors d'un air, à la psychologie des personnages, prendre en compte l'émotion par l'expression du visage, respecter aussi le rythme du chant, tout en rendant accessible l'esprit de la mise en scène. Un véritable art qui permet aux sourds d'accéder enfin à la musique.

« On essaie d'embrasser le public le plus large possible », souligne Isabelle Antoine, qui organise aussi des séances de toucher de costumes ou de maquettes tactiles pour les élèves aveugles ou malvoyants. Après un dernier atelier de mise en voix, une heure et demie avant chaque représentation, les enfants rejoindront la longue cohorte juvénile qui défile chaque année aux portes du Théâtre des Champs-Elysées. Gorgés à cet *Elixir d'amour*, nul doute que certains se transformeront en de futurs amateurs d'opéra. ■

MARIE-AUDE ROUX

Un elixir d'amour, d'après Donizetti. Avec Emma Fekete, Norma Nahoun, Abel Zamora, Blaise Rantoanina, Sergio Villegas-Galvain, Oleg Volkov, Manuel Renga (mise en scène et lumières), Aurelio Colombo (scénographie et costumes), Les Frivolités parisiennes, Simon Proust (direction). Théâtre des Champs-Elysées, Paris 8. Séances tous public les 14, 15 et 22 juin.

Le Monde

×

brigitte tanaka.

présentent

Le sac organza

Brigitte Tanaka est un duo franco-japonais de jeunes designers composé de Brigitte Giraudi et Chioko Tanaka.

Leur travail de création est centré sur le détournement d'objets quotidiens transposés en accessoires de mode.

Sacs brodés - 100 % organza
Disponible en deux coloris
Format 38x28 cm
38 €



« L'essentiel est de leur faire vivre un moment ludique »

LUCIE LARNICOL
cheffe de chœur



« La Mort de Cléopâtre » (1874), de Jean-André Rixens. TOULOUSE, MUÉE DES AUGUSTINS

A l'Institut du monde arabe, vérités et légendes sur Cléopâtre

L'exposition « Le Mystère Cléopâtre » revient sur la façon dont la reine égyptienne a été dépeinte et perçue au fil des siècles

ARTS

Bien sûr, tout le monde connaît Cléopâtre, reine d'Egypte, réputée d'une beauté inoubliable, qui se serait donné la mort en se faisant mordre par un serpent. Cinéma et publicité aidant, elle est aujourd'hui une figure populaire universelle. Nommer une exposition « Le Mystère Cléopâtre » paraît donc d'abord passablement excessif de la part de l'Institut du monde arabe, à Paris. Mais non, comprend-on à peine entré. Ce que l'on croit savoir d'elle est soit incertain, soit trop simple.

Ainsi de notre première phrase, à reprendre point par point. Cléopâtre VII est née vers 69 av. J.-C., probablement à Alexandrie, fille du roi Ptolémée XII et d'une mère dont on ne sait pas vraiment si elle était égyptienne ou gréco-macédonienne. La dynastie des Ptolémées, également nommée « dynastie des Lagides », était en effet origininaire du nord de la Grèce. Elle avait été fondée par le premier de la lignée après la mort d'Alexandre le Grand en 323 av. J.-C., dont il avait reçu l'Egypte en royaume, et les Lagides l'ont gouvernée jusqu'à la mort de Cléopâtre.

Celle-ci en était reine en compagnie de ses deux frères ou demi-frères Ptolémée XIII et XIV, puis le fut aux côtés du général romain Marc-Antoine, dont elle eut deux fils et une fille, après le fils, Césarion, qu'elle avait eu auparavant de Jules César. Elle était donc de culture aussi grecque et romaine qu'égyptienne, ce que rappellent les premières salles, consacrées à l'archéologie et à l'histoire et parsemées d'œuvres remarquables venues pour la plupart du Louvre et de la Bibliothèque nationale de France. Ces bustes de marbre sont-ils des portraits de César ou de Marc-Antoine? Leur majesté fait oublier la question. Ils incarnent le pouvoir du guerrier.

Deuxième point: la beauté de Cléopâtre VII, sur laquelle Blaise Pascal se fut autorisé à donner son avis. « Si le nez de Cléopâtre eût été plus court, toute la face du monde aurait changé », selon lui,

parce que le pouvoir de séduction de la reine eût été moindre sur César et Marc-Antoine, donc l'histoire différente en Méditerranée. Mais que sait-on de ce nez et de ce visage? Presque rien. Les rares sculptures qui pourraient les représenter sont soit incomplètes, soit douteuses, car elles pourraient tout aussi bien figurer, par exemple, la reine Arsinoé II, fille du fondateur de la dynastie, et être, de toute façon, fortement idéalisées pour correspondre à un modèle d'harmonie.

Aussi se rabat-on sur les monnaies: la série numismatique exposée compte nombre de pièces de grande élégance, mais le tétradrachme de Cléopâtre VII frappé en argent en 38-37 av. J.-C. à l'effigie de la reine n'a rien d'exceptionnellement gracieux. Son dessin est assez schématique, ce qui se voit d'autant plus que les orfèvreries, les boucles d'oreilles, les pendentifs en or repoussé ou les intailles qui témoignent du luxe d'Alexandrie sont d'un art très supérieur. On ne saura donc pas quel était le visage de la reine, si elle était blanche ou noire, brune ou blonde.

Propagande et calomnie

Quant à sa mort, il est certain qu'elle intervint en août de l'an 30 av. J.-C., après la défaite de ses forces navales et celles de Marc-Antoine, vaincues par les armées d'Octave lors de la bataille d'Actium, le 2 septembre de l'an 31 av. J.-C. Certain aussi que Marc-Antoine tente de se tuer avec un glaive et meurt après une longue agonie le 1^{er} août de l'an 30 av. J.-C. Certain encore qu'Octave devient trois ans plus tard l'empereur Auguste après avoir pris soin de faire tuer Césarion, qui aurait pu être son rival, puisque fils de César et de Cléopâtre. Mais qu'en est-il du serpent, qui aurait été un cobra égyptien? Ou le poison? L'exposition, là encore, ne peut apporter aucune certitude. Mais elle démontre, dans sa deuxième partie, combien cet épisode a contribué à la légende de Cléopâtre. Celle-ci est d'abord, aussitôt après sa mort, une légende d'infamie, diffusée à des fins de propa-

Les premières salles, consacrées à l'archéologie et à l'histoire, sont parsemées d'œuvres remarquables

gande politique par Auguste et ses thuriféraires. La reine aurait été d'une lascivité honteuse, à laquelle César succomba le premier, puis Marc-Antoine. La pudeur interdit de décrire ici le motif obsèche d'un lampe à huile qui montre qu'au début du I^{er} siècle après J.-C. les mœurs politiques étaient aussi sordides qu'aujourd'hui. Faire passer pour dévergondée cette reine, dont on sait par ailleurs qu'elle a gouverné avec modération et maintenu le lustre de l'Egypte malgré la domination militaire de Rome: ce moyen de calomnier le pouvoir quand il est exercé par une femme est millénaire. Rares sont les auteurs à n'avoir pas repris plus tard cette version: des historiens coptes ou arabes qui la décrivent soit en mère de la nation égyptienne, soit en reine philosophe et savante.

Les peintres qui, à partir de la Renaissance, prennent pour sujet sa mort n'ont pas conscience de ces enjeux. Ils peignent une belle femme à la poitrine découverte ou entièrement nue offrant son sein à la morsure d'un serpent tantôt petit, tantôt démesuré. Les dieux Eros et Thanatos sont réunis. De l'abondante sélection réunie, qui commence au milieu du XVI^e siècle en Italie et finit avec les peintres académiques français de la fin du XIX^e siècle – Jean-André Rixens ou Alexandre Cabanel –, deux œuvres se détachent, parce qu'elles sacrifient bien moins que les autres au pathos: la première attribuée à un artiste florentin peu connu, Michele Tosini, dit « Ridolfo del Ghirlandaio » (1503-1577), une huile sur bois où le visage exprime sans outrance la souffrance

et la résignation et, la seconde, du Toulousain Antoine Rivalz (1667-1735), montre une Cléopâtre agonisante d'une rare sobriété.

Exploitation mercantile

La dernière partie du parcours est plus prévisible: le théâtre, avec Sarah Bernhardt, qui tient le rôle de la reine en 1890, et ses tenues de scène de verroteries et de guirlandes en laiton; et surtout le cinéma, qui a fait très tôt grand usage du personnage, Liz Taylor n'étant que l'une de ses nombreuses incarnations, après Claudette Colbert, Vivian Leigh ou Sophia Loren et avant Monica Bellucci. Le montage d'extraits confectionné pour l'occasion peut amuser ou lasser: c'est selon l'humeur personnelle. Dès lors, Cléopâtre est une marque, pour savon, rouge à lèvres ou, de façon moins attendue, sardines en conserve. De cette exploitation mercantile, Shourouk Rhaiem fait un reliquaire en revêtant de cristaux Swarovski une collection d'objets à l'effigie de la reine, incluant la pochette 45 tours de l'inoubliable *Alexandrie Alexandria*, de Claude François. Le procédé est efficace.

L'est aussi la photographie de Cindy Sherman de 1993 où elle pose un peu en Vénus, un peu en Méduse et un peu en Cléopâtre, trois stéréotypes du féminin qu'elle réunit selon sa méthode narrative des images. La peintre Nazanin Pouyandeh fait jouer la scène du suicide par des modèles, en ayant soin de laisser perceptible que l'on a sous les yeux une mise en scène à ne pas prendre au premier degré. Au dernier moment, à l'instant de sortir, un trône se révèle dans un espace sombre, bronze doré, œuvre de Barbara Chase-Riboud: le siège de Cléopâtre. Il est vide, naturellement. ■

PHILIPPE DAGEN

« Le Mystère Cléopâtre », Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris, 5^e. Du mardi au jeudi de 10 heures à 18 heures, de 10 heures à 20 heures le samedi, et de 10 heures à 19 heures le dimanche. Entrée de 13 € à 15 €. Jusqu'au 11 janvier 2026.

A Annecy, les « pères » des Simpson rencontrent leurs fans

C' est l'une des rencontres les plus attendues de la 49^e édition du Festival international du film d'animation d'Annecy: le créateur des *Simpson*, Matt Groening, et ses comparses de longue date, le showrunner Matt Selman et le réalisateur David Silverman, sont venus célébrer Marge, Homer et leur progéniture, mardi 10 juin, lors d'une master class boussole d'humour et d'ironie.

En préambule, le père de l'une des familles les plus emblématiques et déjantées du petit écran a reçu devant 1 000 personnes un Cristal d'honneur pour l'ensemble de sa carrière, brodée de ses autres séries, *Futurama* et *Désenchantée*. Avant de rendre hommage aux comédiens français Philippe Peythieu et Véronique Augereau, qui prêtent leurs voix aux parents Simpson, Matt Groening, 71 ans, a remercié ses parents à lui, qui ont donné leurs noms aux personnages: « Mon père s'appelle Homer, ma mère Marge, j'ai des sœurs dans la vraie vie, qui sont Lisa et Maggie, et un grand-père qui s'appelle Abe. On me demande si ça fait de moi Bart. Le secret est que je suis Milhouse », a plaisanté le dessinateur et scénariste en s'identifiant au petit Flamand à lunettes un peu coincé, qui est le meilleur copain de Bart.

L'équipe autour de Matt Groening a tenu à saluer les techniciens de l'animation, au centre des festivités d'Annecy: « Vous, les animateurs, êtes des dieux et des déesses. Vous créez des univers entiers et vous pouvez tourmenter vos personnages », a déclaré M. Groening. Et Matt Selman d'ajouter ce trait de sagesse tout springfieldien: « On ne porte jamais à notre crédit les pets que l'on retient, dit-il pour souligner l'ingratitudo de leur position. En tant qu'auteurs [scénaristes], on ne remarque que [vos] erreurs et on prend les belles choses pour acquises. »

Avec 36 saisons et bientôt 800 épisodes, *Les Simpson* est la série animée à la plus grande longévité. Si le style graphique a gardé son essence depuis 1989, les créateurs insistent sur la nécessité de rester dans l'air du temps – notamment en y insufflant du vécu personnel – et de s'adonner à tous les registres comiques. David Silverman, lui, considère que « l'arme secrète du programme » est « la variété de personnages bien définis, non seulement la famille, mais tout Springfield ». Une ville que son collègue Matt Selman compare volontiers au village d'Astérix, une BD qu'il adore. « C'est une petite ville marrante où tout le monde se connaît, se mêle des affaires des autres, a ses cancan, et va à l'église », décrit-il, avant de conclure: « Springfield, c'est toute l'Amérique, mais c'est aussi juste une drôle de petite ville. »

Les trois hommes se sont aussi amusés des théories farfelues circulant sur leur série, qui serait notamment capable de prédire le futur. Pour preuve, l'élection de Donald Trump annoncée dans un gag prémonitoire de 2000. A la fin de la rencontre, ils se sont d'ailleurs prêtés à la divination en piochant dans une perruque bleue des prédictions en forme de pied de nez à l'actualité états-unienne: le retour de la statue de la Liberté en France « alors que personne aux Etats-Unis ne se souvient de la signification du mot "liberté" » ou l'émergence de nouveaux véhicules « alimentés par une source d'énergie incroyable: la haine d'Elon Musk ». ■

PAULINE CROQUET

SÉRIE Denis Podalydès incarnera François Mitterrand dans une série sur France 2

Denis Podalydès incarnera François Mitterrand dans une série sur France 2 dont le tournage vient de commencer et qui retracera la vie personnelle et politique de l'ancien président, a annoncé la chaîne, mardi 10 juin. Cette série, dont le titre provisoire est *Mitterrand confidentiel*, comprendra quatre épisodes de 52 minutes chacun.

Son point de départ est le scandale provoqué par la publication, en septembre 1994, du livre de Pierre Péan *Une jeunesse française*, dont la couverture montrait François Mitterrand et le maréchal Pétain pendant l'Occupation. – (AFP)

ARTS Les fondations Lafayette et Art explora s'associent pour créer une résidence conjointe

Les Fondations Lafayette Anticipations et Art Explora ont annoncé, mercredi 11 juin, un partenariat afin de proposer une résidence artistique conjointe. Les artistes de la Résidence Art Explora pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement dans la production d'une œuvre aux ateliers de Lafayette Anticipations. « Dans le cadre de cette nouvelle collaboration, les artistes accueillis au sein des Résidences Art Explora bénéficieront également d'un accès aux ateliers de production de Lafayette Anticipations, d'un accompagnement complémentaire et d'un budget de production pouvant aller jusqu'à 3 000 euros », ajoutent les deux fondations dans un communiqué commun.

Le Victoria and Albert Museum expose ses réserves

Le musée londonien a ouvert une extension novatrice riche de 250 000 objets

MUSÉES

LONDRES - correspondante

A Londres, le parc olympique Queen Elizabeth, qui a hébergé une bonne partie des Jeux olympiques de Londres en 2012, fait l'objet d'une passionnante régénération. Entre le canal de la rivière Lea et le quartier résidentiel de Stratford, dans cette partie de la capitale restée populaire – et prisée des artistes pour ses loyers pas trop exorbitants –, se sont installés ces derniers mois le Sadler's Wells East, une annexe du théâtre Sadler's Wells consacrée aux danses contemporaines, et des campus flambant neufs de l'école de mode London College of Fashion et de l'University College London. Le V&A East Storehouse, une extension novatrice du Victoria and Albert Museum, vénérable musée des arts décoratifs et appliqués, fondé en 1852, y a ouvert au public samedi 31 mai.

Dans un énorme bâtiment qui hébergeait les équipes de radio et de télévision durant les Jeux olympiques, le Victoria and Albert Museum a transféré une bonne partie de ses réserves, soit environ 250 000 objets, sur les 2,2 millions que compte en tout l'institution. Elle les rend accessibles au public dans un lieu hybride, à la fois espace de travail pour ses multiples conservateurs et lieu d'exposition et d'éducation à ses pratiques muséales.

L'idée du V&A East Storehouse est née il y a dix ans d'une nécessité. En 2015, le gouvernement britannique décide, en effet, de vendre Blythe House, un bâtiment dans l'ouest de Londres qui servait de stockage aux collections de plusieurs musées nationaux. A l'époque, le vaisseau amiral du Victoria and Albert Museum, dans le quartier de South Kensington, avait déjà arrêté le projet d'une extension à l'est, le V&A East Mu-

seum, qui ouvrira au public en 2026. Il a donc été décidé de trouver un lieu tout proche, une solution pratique présentant aussi l'avantage pour la mairie de Londres de multiplier l'offre culturelle dans cette partie de la capitale après la fin des Jeux olympiques.

Avec ses trois étages organisés autour d'un large puits central, une vue à 360 degrés vertigineuse, de multiples passages suspendus entre les espaces d'entreposage ressemblant vaguement à un hangar Ikea, le V&A East Storehouse offre une étonnante déambulation au cœur d'une collection d'objets éclectiques. Mobilier, costumes, jouets, céramiques de toutes les tailles et de toutes les époques sont mis en valeur sur des palettes ou dans des caisses en bois.

«Trois espaces concentriques»

Les notes explicatives sont autant consacrées à la description des artefacts qu'à la politique d'acquisition ou de conservation du musée.

Pourquoi, par exemple, l'institution a-t-elle racheté une importante collection de céramiques à partir de 2018 – afin d'honorer la mémoire d'artistes femmes du mouvement Arts and Crafts, à la fin du XIX^e siècle, auxquelles le Victoria and Albert Museum ne s'intéressait pas vraiment jusqu'alors. Comment est archivée la mémoire des performances – en conservant, autant que faire se peut, les scripts, les éléments de mise en scène et les costumes des spectacles. Qu'est-ce que la conservation préventive, comment le musée lutte contre les mites, etc.

«Nous avons voulu révéler la théâtralité et la magie de nos collections, tout en maintenant le lieu comme un espace de travail», explique Tim Reeve, le directeur adjoint du Victoria and Albert Museum, dans le quartier de South Kensington, ayant déjà arrêté le projet d'une extension à l'est, le V&A East Mu-

d'encourager une nouvelle génération à mieux apprécier nos collections afin d'en assurer la pérennité», ajoute M. Reeve. «Le lieu est délimité en trois espaces concentriques. Au centre, se trouve la partie des collections complètement accessible au public, le deuxième cercle est semi-public [on peut y accéder sur rendez-vous], le dernier est privé, réservé aux conservateurs. D'ordinaire, ce sont plutôt les zones extérieures d'un bâtiment qui sont les plus accessibles», relate Elizabeth Diller, cofondatrice de l'agence d'architecture américaine Diller Scofidio + Renfro, qui a signé la conception du bâtiment.

Outre donner accès au cœur des collections, les architectes voulaient aussi mettre en valeur leur vastitude et leur côté éclectique. «Nous nous sommes inspirés des cabinets de curiosités, où les objets sont disposés du sol au plafond,

tous près les uns des autres. Nous avons voulu que le regard du visiteur porte sur eux à l'infini et sans parcours tout tracé : il peut juste se laisser guider par sa curiosité», dit l'architecte. La direction du musée a aussi tenté un travail collaboratif, avec les habitants de l'Est londonien, résidents et écoliers des quartiers populaires de Hackney ou de Poplar. Ils ont été associés à la sélection des objets mis en exposition, et en ont même produit quelques-uns.

Gratuit tous les jours

A été installée, dans une partie du musée-entrepot, une section de l'ensemble HLM Robin Hood Gardens. Cette barre en béton, exemplaire de l'architecture brutaliste, a été construite en 1972 avant d'être détruite entre 2024 et mars 2025. Le musée a acquis une partie de la façade, avec une cage d'escalier et

«Nous avons voulu révéler la théâtralité et la magie de nos collections»

TIM REEVE
directeur adjoint du Victoria and Albert Museum

quelques appartements, et a recueilli, grâce à des jeunes du quartier, la mémoire des habitants, souvent des Britanniques d'origine caribéenne, arrivés dans les années 1950, pour pallier le manque de main-d'œuvre de l'époque.

Dans cet esprit – donner le plus large accès possible à ses collections –, le musée est ouvert gratuitement tous les jours et propose

un service «commande un objet». Il est possible de réserver en ligne jusqu'à cinq objets dans le catalogue numérisé des collections, puis de venir les examiner sous la conduite d'un conservateur. Et même de les manipuler, si leur état le permet. Une robe Cristobal Balenciaga, une paire de lunettes portée par Elton John, la garde ouvrage d'un sabre de samouraï : un rêve éveillé pour les élèves du London College of Fashion, l'école de mode voisine... En septembre, le lieu gagnera en glamour, avec l'inauguration de l'espace David Bowie : une partie des 16 000 mètres carrés d'entrepot sera réservée aux archives de l'iconique chanteur britannique, mort en 2016. ■

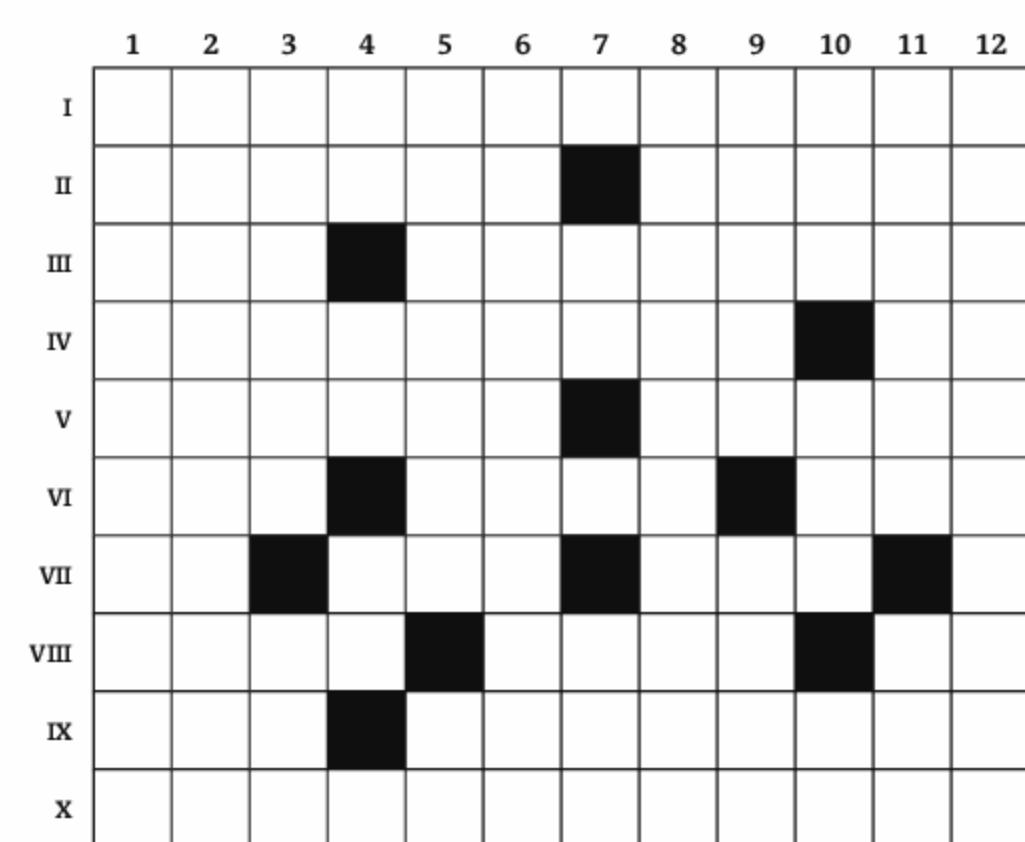
CÉCILE DUCOURTEAUX
V&A East Storehouse, Parkes Street, Queen Elizabeth Olympic Park, Londres. Entrée libre.



MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 135
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 134

HORizontalement I. Providentiel. II. Rapidité. Blé. III. Ante. Air. Mig. IV. Tiananmen. Me. V. Imitée. Ioder. VI. Cas. Admire. VII. At. Moi-même. VIII. Biribi. Se. Me. IX. Loi. Eden. X. Entachassent.

Verticalement 1. Praticable. 2. Ranimation. 3. Optais. Rit. 4. Vient. Mi. 5. Id. Aérobie. 6. Diane. II. 7. Etim (mite). Am. Râ. 8. Néréides. 9. Nommées. 10. IBM. Die. Dé. 11. Elimer. Men. 12. Légèrement.

HORIZONTALEMENT

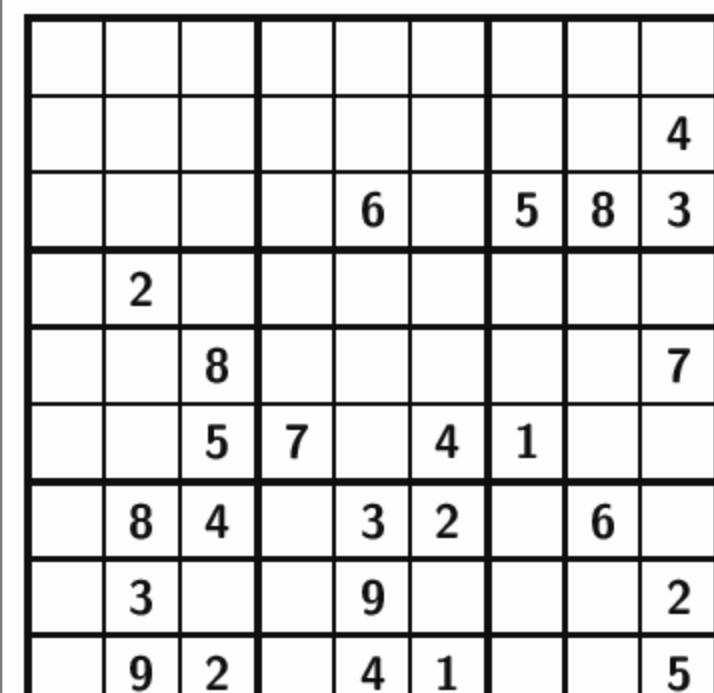
I. Tonique et stimulant, il console. II. Dérange certaines oreilles. A part Manon Lescaut, ses opéras sont oubliés. III. Satisfait de sa personne. Pour bien manger, allez voir ailleurs. IV. Sur la côte, en Haute-Corse. Le thulium. V. Pièce instrumentale. Suivi chez les militaires. VI. A libéré les chaînes. L'Irlande des poètes. Accord à la City. VII. Toujours bien informé. Grecque. Catégorique pour en finir. VIII. Le Louvre vous y attend. Poésies lyriques. Le strontium. IX. Piégée. Plante tropicale. X. Transforment et font monter le plaisir.

VERTICAMENT

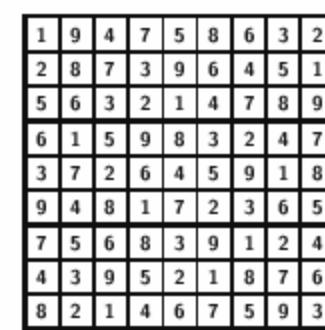
1. Pourra encore servir. 2. A lui de vérifier les bonnes mesures des mesures. 3. Prennent les bonnes mesures. Fait du neuf. 4. Reste dans l'ombre. Dieu à tête de faucon. Parti en recomposition. 5. De très petite taille. Fait le singe. 6. Tricherons et tromperions. 7. Dans les habitudes. Ado défait. 8. Réfléchissent et philosophent. 9. Renforcer le passage. Me lancai. 10. En Finlande. Unité de force. Assure le rapprochement. 11. Evite de se mouiller. Dans la poche du japonais. 12. Quatre à chaque tour.

SUDOKU

N°25-135



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)



Difficile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

**Chaque jeudi,
le meilleur
de la presse
étrangère**



CHEZ VOTRE MARCHAND
DE JOURNAUX

Le Monde est édité par la Société éditrice du «Monde» SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124 610 348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpaper@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037



PRINTED IN FRANCE
ACPM

67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

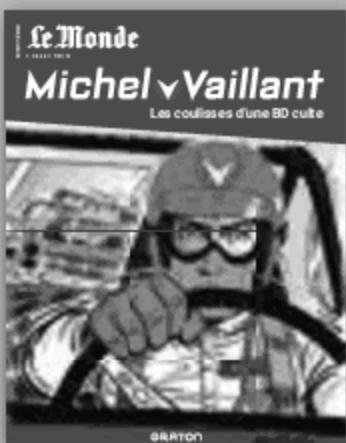
L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France

Midy-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Europhosphat : PIto = 0,0083 kg/tonne de papier



■ En kiosque



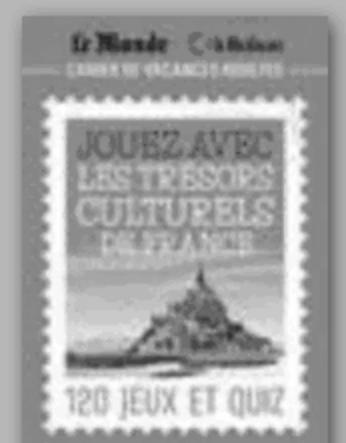
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Cahier de vacances adultes



Cahier de vacances adultes

Nos services

Lecteurs

■ Abonnements

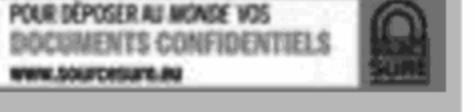
Sur abo.lemonde.fr

Par tél. au 03 28 25 71 71

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

■ Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.souvenirsdumonde.fr

Le Monde

Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail :

carnet@mpublicite.fr

(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site :
<https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

■ carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

ont le chagrin d'annoncer le décès de

André BOISCHOT,
astronome.Une cérémonie d'adieu aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, le 14 juin, à 10 h 30.

Montréal (Québec), Canada.

Myriam Ocio et Pascal Briand, sa fille et son gendre,
Zoé et Stein Briand, ses petits-enfants

Et Marc Cambon de Lavalette, son frère,

ont le regret de faire part du décès de

Mme Brigitte CAMBON de LAVALETTE,

survenu le 5 juin 2025, à Montréal (Canada), à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Jean-Claude et Anne-Marie, ses enfants,
Luciana, sa belle-fille,

Thomas, Joseph et Gabriel, ses petits-fils, leurs compagnes, Lucile, Chloé et Joséphine,

Alma et Iris, ses arrière-petites-filles, Marie Christine, sa nièce,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Roxane COLBAN,

survenu le 5 juin 2025.

La cérémonie aura lieu le vendredi 13 juin, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin, où l'on se réunira à la porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

L'ensemble du personnel de la maison Charvet

a la profonde tristesse de faire part du décès de sa présidente

Roxane COLBAN,

survenu le 5 juin 2025.

La famille et les amis se réuniront le samedi 14 juin, à 14 heures, au 45, route Saint-Ambroise, à Plourivo (Côtes-d'Armor).

Denis GOELDEL, professeur des Universités, officier de l'ordre national du Mérite, officier de l'ordre des Palmes académiques, lauréat du prix parlementaire franco-allemand, ancien vice-président de l'université des sciences humaines de Strasbourg, directeur de l'IUFM d'Alsace (1991-2001),

s'est éteint paisiblement le vendredi 6 juin 2025, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Il laisse dans la peine

Josée, son épouse depuis cinquante-six ans, Caroline et Pierre-Olivier, ses enfants, leurs conjoints, Jean-Philippe et Pascale

Ainsi que Maxence, Anna, Lila, Amaury et Lou-Anne, ses petits-enfants.

Tous lui sont reconnaissants pour les repères qu'il leur a laissés pour avancer et tenter de construire un monde toujours plus juste.

Ils vous invitent à partager leur peine et leur espérance le samedi 14 juin, à 16 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Paix, à Illkirch-Graffenstaden.

Les fleurs pourront être remplacées par un don à Habitat et Humanisme.

Philippe Jestaz, son mari, David Jestaz, son fils et Sandrine Marty, Caroline Jestaz, sa fille,

Chiara et Matilde Jestaz-Fiori, ses petites-filles, Lise Bouccara, sa sœur et les enfants de celle-ci, Bertrand, Geneviève, Mireille, Elizabeth et François Jestaz, ses beaux-frères et belles-sœurs,

ont la tristesse d'annoncer le décès, survenu dans sa quatre-vingt-dixième année, de

Micheline JESTAZ, née ABRAMOVICZ.Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes, mais un don à l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/nous-soutenir>

Jean-François et Christelle Meyer, Sophie Meyer, Gérard et Magali Meyer, ses enfants et leurs conjoints, Alix, Melchior et Alicia Meyer, ses petits-enfants, leur mère et grand-mère, Mme Catherine Meyer-Parodi Et Mme Pierrette Funck-Brentano,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Jacques MEYER,

capitaine de réserve (ABC), chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de la Valeur militaire avec étoile d'argent,

survenu le 1^{er} juin 2025, à Paris, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 juin, à 10 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris 5^e.

Cette cérémonie sera suivie de son inhumation dans le cimetière de Vaucresson.

Josette, son épouse,

Frédéric et Géraldine Ollivier, Yves et Aline Ollivier, Rodolphe et Mod Ollivier, ses enfants,

Laure-Célestine, Inès, Jade et Raphaël, ses petits-enfants,

Colette Foll,

sa sœur,

ont la grande tristesse de faire part du décès du

professeur Jean-Pierre OLLIVIER,

ancien chef du service de cardiologie de l'hôpital du Val-de-Grâce, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 8 juin 2025, à l'âge de quatre-vingts ans.

La famille et les amis se réuniront le samedi 14 juin, à 14 heures, au 45, route Saint-Ambroise, à Plourivo (Côtes-d'Armor).

L'inhumation aura lieu à 15 h 30, au cimetière de Plourivo.

10, rue de la Cure, 75016 Paris.

Son épouse, Ses cinq enfants et leurs conjoints, Ses quinze petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Jacques PAYAN,

ancien élève de l'ENS de la rue d'Ulm, agrégé de mathématiques, ancien président de l'université Joseph-Fourier à Grenoble, ancien directeur général des Enseignements supérieurs et de la recherche, ancien directeur de la recherche de Renault,

survenu le 5 juin 2025, à Seyssins, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques auront lieu le 13 juin, à 15 h 30, au funérarium de la Tronche (Isère).

Dons bienvenus au profit de la fondation des Diaconesses de Reuilly.

ghislaine.payan@orange.fr

Larmor-Plage. Groix.

Roland,

son époux,

Marc-Olivier et Sophie,

son fils et sa belle-fille,

Alexandra et Antoine,

ses petits-enfants

Ainsi que toute la famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Roseline REIN,

née RAUDE,

survenu à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le mardi 17 juin, à 14 heures, au Centre funéraire de Kerletu, à Lorient.

La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Jacqueline Andraud-Krien, sa compagne, Danielle et Matthieu Schweiguth, Emilie et Lucile Touzé, Nia Schweiguth, ses enfants et petits-enfants, Yann et Nathalie Krien, ses beaux-enfants, Jean, Nicolas, Bernard et Christine, ses frères et sœur

Et toute la famille, ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Étienne SCHWEIGUTH,

directeur de recherche au CNRS,

survenu le 9 juin 2025, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Une cérémonie civile aura lieu au crématorium de Clamart, le lundi 16 juin, à 17 heures.

Paris. Metz.

Cyrille, Cem Sidawy

et famille,

son frère, neveu et famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène Marie SIDAWY,

survenu le 4 juin 2025, à Thionville, à l'âge de soixante-six ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le 13 juin, à 14 heures, en l'église de Saint-Aignan, à Cosne-sur-Loire (Nièvre).

cyrille.sidawy@gmail.com

Paris. Francheville.

Marie Colette, née Grinda,

son épouse,

Elise Anne,

sa fille,

Jean,

son frère,

Sébastien,

son neveu

et leurs conjoints,

Lucas et Caroline,

ses petits-neveux,

ont la tristesse de faire part du décès de

Alain THURIEZ,

survenu le 7 juin 2025.

Les obsèques auront lieu le samedi 14 juin, à 10 h 45, à l'ancien cimetière de Francheville (Rhône).

Prix de thèse

Depuis 2017, le Suprême Conseil de France, entouré de plusieurs organisations maçonniques de rite écossais, remet des prix à des thèses de doctorat dont la nature ou les effets peuvent stimuler la recherche autour des valeurs du Rite Ecossais Ancien et Accepté dans l'enseignement supérieur. Le mercredi 11 juin 2025 ont été décernés le 9^e Prix de thèse et neuf accès.

Le Suprême Conseil de France a décerné son 9^e prix de thèse à :

M. Piero Latino pour sa thèse de doctorat en littérature française et comparée : *« La Rose initiatique. Des Fidèles d'Amour à la littérature européenne des 19^e et 20^e siècles »* (Sorbonne Université et University of Westminster, 2023).

Le Suprême Conseil de France a attribué un accès à :

Mme Clémentine Laborde pour sa thèse de doctorat en architecture : *« Faire une place aux savoir-faire artisanaux dans l'enseignement de l'architecture pour aller vers des pratiques constructives plus écologiques, enjeux techniques et météologiques »* (Université de Toulouse-2 et ENSAT, 2023).

La Grande Loge de France a attribué un accès à :

Mme Marie Groult pour sa thèse de doctorat en histoire : *« Et vous avons esleu d'estre au nombre de ladite Compagnie. Les ordres de chevalerie au sein des cours françaises au 14^e siècle et l'édition de leurs statuts »* (Université de Rouen-Normandie, 2022).

Le Suprême Conseil de Belgique a attribué un accès à :

M

Brian Wilson

Chanteur et compositeur des Beach Boys

Sur les photos des Beach Boys, il est ce grand type joufflu au sourire de travers, l'air aussi coincé que les quatre autres et comme désolé d'avoir fait une grosse bêtise. Brian Wilson, mort à l'âge de 82 ans, comme l'a annoncé sa famille, mercredi 11 juin, était sans doute un champion de l'autodénigrement et du sentiment de culpabilité, mais il avait quelques talents supplémentaires.

Compositeur principal, pianiste, bassiste, arrangeur, chanteur à la voix haute et dououreuse : au sein du groupe californien, il a rempli toutes ces fonctions. Plus important peut-être, il reste, avec Phil Spector, le grand concepteur du studio comme instrument à part entière. Pendant cinq ans, cet intuitif surdoué, sourd d'une oreille, aura prodigué par dizaines des chansons splendides.

De *Surfin' USA* (1963) à la sophistication inouïe de *Good Vibrations* (1966), ces chansons racontent une quête de perfection à l'aboutissement tragique : essoré par les exigences de l'industrie du disque, Brian Wilson sombre à 25 ans dans de graves troubles mentaux. Il n'en sortira plus que par périodes, sous l'impulsion d'entourages intéressés ou attentionnés à des degrés divers, qui en feront un des plus célèbres martyrs de la pop. Atteint de démence sénile, il avait été placé sous tutelle en mai 2024, quatre mois après le décès de sa seconde épouse, Melinda Ledbetter.

La légende dorée attachée à de tels martyrs vaut qu'un premier instrument reçu en cadeau à l'adolescence devienne l'attribut du saint, le signe de son élection. Souvent, c'est une guitare. Dans le cas de Brian Wilson, c'est un magnétophone à deux pistes offert par ses parents pour ses 16 ans, en 1958. Grâce à l'appareil, il découvre l'overdub, c'est-à-dire la superposition de couches de son sur bande magnétique, un procédé tout juste expérimenté par Buddy Holly. Il peut de la sorte enregistrer seul des harmonies à quatre voix semblables à celles des Four Freshmen, qu'il a appris à reproduire note pour note. Et y ajouter ensuite son piano ou la guitare électrique de son petit frère Carl, fou de Chuck Berry et de Little Richard.

C'est ainsi que se crée tout naturellement le «son Beach Boys» première manière, fait d'une rythmique rock basique et d'un feuilleté de voix très précisément mises en place. Tout naturellement aussi, un groupe se forme autour de l'aîné des trois frères Wilson : il y a là ses cadets, Dennis et Carl, respectivement à la batterie et à la guitare, son cousin Mike Love, qui chante d'une voix de basse parfois nasillarde, et son ami Al Jardine, second guitariste. Tous chaperonnés par Murry Wilson, père de la fratrie, qui s'impose comme manager.

La formule est testée, fin 1961, avec *Surfin'*, une composition de Brian Wilson enregistrée en une journée pour un microlabel. Les Beach Boys sont un groupe de garage comme mille autres – cinq ados de la middle class à la maîtrise instrumentale limitée –, mais la chanson est accrocheuse et fonctionne bien en Californie. Si bien que ces garçons de Hawthorne, en périphérie de Los Angeles, finissent par intéresser Capitol, le grand label de la Côte ouest, dont la tour en forme de disques vinyles empilés domine Hollywood Boulevard.

Capitol exige tout de suite des Beach Boys un fort rendement et les encourage à creuser le filon du surf. Ce qu'ils vont faire avec une abnégation remarquable : en l'espace d'un an sont publiés quatre albums, *Surfin' Safari*, *Surfin' USA*, *Surfer Girl* et *Little Deuce Coupe*. Du côté des singles, *Surfin' USA* (calqué sur le *Sweet Little Sixteen* de Chuck Berry) entre, en

mars 1963, dans les dix meilleures ventes américaines. C'est le début d'un succès énorme, bientôt international. Aux premiers titres trépidants chantés par Mike Love s'ajoutent d'étranges berceuses comme *Lovely Sea*, *Surfer Girl* ou *In My Room*, dont la joie est contrariée par le fausset plaintif de Brian Wilson. Secondé par différents paroliers, celui-ci compose avec frénésie, en partie pour échapper aux «voix» qui commencent à le poursuivre, premier signe de troubles schizophréniques diagnostiqués bien des années plus tard.

Unique compositeur de la bande, il a aussi obtenu de la maison de disque le rôle de producteur, c'est-à-dire de metteur en sons : c'est lui qui décide dans quel studio enregistrer, avec qui et comment. Son modèle en la matière est Phil Spector, qui réalise alors, avec des groupes vocaux féminins comme les Ronettes et les Crystals, ce qu'il appelle des «petites symphonies pour les gamins», bâtant au moyen d'un orchestre pléthorique un impressionnant «mur de son» noyé d'échos, où l'apport de chaque instrument devient indiscernable. La principale nouveauté de cette approche est qu'elle ne cherche plus la reproduction en haute-fidélité de l'expérience du concert, mais un son délibérément antinaturel, épais et dense.

Expérimentations tous azimuts

Admirateur obsessionnel, Brian Wilson écoute en boucle le *Be My Baby* des Ronettes, jusqu'à connaître «la vibration de chaque sillon». Voir jusqu'à une identification plus problématique, comme il l'expliquera, en 1992, au journaliste des *Inrockuptibles* Michka Assayas : «La musique, c'est la perfection. Vous entendez un disque, vous vous dites : je voudrais être ce disque, être là où se trouve ce disque. Ça m'arrive souvent.» Cette amoureuse incorporation s'accompagne d'une observation méthodique : il assiste en voisin à plusieurs séances d'enregistrement de Spector, s'imprègne de ses techniques et les adapte à son propre style.

Comme lui, il prend l'habitude d'employer (en complément ou à la place des Beach Boys) les meilleurs instrumentistes de Los Angeles, dans différents studios, en fonction du son recherché ; comme lui, il utilise abondamment l'écho et crée des combinaisons inhabituelles (s'efforçant, par exemple, de faire sonner un piano et une guitare comme un troisième instrument, guino ou pitare) ; mais il donne au mixage davantage de relief et de clarté.

C'est ainsi que, dès 1964, il produit pour les Beach Boys d'excellentes imitations du «mur de son» spectaculaire et une merveille qui surpassera son modèle tout en le citant explicitement : *Don't Worry Baby*. Il y a ici un gouffre entre la voix déchirante de Brian Wilson et la stupidité de ce qu'il chante : à l'écouter, qui pourrait croire que ses angoisses concernent vraiment une course de voitures ? Mais les meilleures chansons des Beach Boys sont radicalement antiréalistes, autant dans leur musique, assemblage de sons impossibles, que dans leurs paroles : elles constituent un monde clos sur lui-même, un éden WASP où il n'est question que de mer, de jeunes filles blondes et de dragsters mugissants. L'ironie y semble inconne. La guerre du Vietnam, aussi. Ou même les violentes émeutes de Watts qui, en août 1965, font 34 morts dans ce ghetto noir de Los Angeles, situé à quelques blocs du quartier où ont grandi les frères Wilson.

Quel contraste avec les groupes de la vague britannique qui déferle à ce moment aux Etats-Unis ! Comparés aux Beatles, Kinks et Who, chroniqueurs acides de la jeunesse, ces



Lors de l'enregistrement de l'album «Pet Sounds», à Los Angeles, en 1966.

MICHAEL OCHS ARCHIVES / GETTY IMAGES

POUR «PET SOUNDS», MIKE LOVE, CHANTEUR DE MOINS EN MOINS «PRINCIPAL» DU GROUPE, SE DEMANDE «QUI VA ÉCOUTER CETTE MERDE», UNE QUESTION QUE SE POSE AUSSI LE LABEL CAPITOL

«garçons de plage» alternativement extatiques et sentimentaux incarnent une certaine niaiserie américaine, avec leur babil enfantin et leurs injonctions au fun – niaiserie qu'on leur associe d'ailleurs toujours en France, patrie de la «chanson à texte».

Conscient d'un risque de ringardisation et de plus en plus attiré par le travail de producteur, Brian Wilson supporte mal de devoir accompagner les Beach Boys dans d'épuisantes tournées mondiales où les cris de fans surexcités submergent la musique. Entre deux concerts, il s'enferme dans sa chambre d'hôtel ; il a de soudaines crises de larmes et se met à boire pour pouvoir monter sur scène. Tout cela finit par une grosse dépression nerveuse, fin 1964. Désormais, le groupe voyagera avec un autre bassiste (Glen Campbell, puis Bruce Johnston) pendant que son compositeur, tout juste marié, restera à la maison pour préparer les prochains disques.

Climat mélancolique

Déjà producteur remarquable, Brian Wilson prend le contrôle total du studio. Il va y laisser libre cours à son perfectionnisme, avec l'ingénieur du son Chuck Britz comme principal complice. 1965 est une année d'expérimentations tous azimuts : il joue avec la dynamique (explosions de voix pour *Do You Wanna Dance?*, reprise du hit de Bobby Freeman ; brusques changements de volume dans *Help Me, Rhonda*), mais aussi les silences et les ruptures de rythme (au risque de perturber les DJ de radio avec *The Little Girl I Once Knew*), et commence à laisser plus de place à des motifs purement orchestraux (l'étrange introduction de *California Girls*).

Une vingtaine de musiciens de studio peuvent être appelés pour un seul morceau : parmi les plus réguliers, on trouve des pilotes du son Spector, comme le batteur Hal Blaine et la bassiste Carol Kaye. Formés au jazz et plus âgés que Brian Wilson, tous sont éblouis par sa faculté à élaborer les arrangements d'instinct – et à les retrouver sans partition, simplement en jouant ou en

chantant à chacun sa partie. Les Beach Boys, eux, sont peu à peu évincés de leurs propres disques comme instrumentistes, ou plutôt ils deviennent de simples instruments vocaux entre les mains de leur compositeur et producteur.

A Los Angeles, celui-ci s'est fait de nouveaux amis, qui l'ont initié au cannabis et au LSD. Enthousiaste, il a l'impression que l'herbe «fait pousser la musique dans sa tête» et l'aide à exprimer sa sensibilité. Il hésite moins à faire entendre sa voix, cette «voix de fille» dont il a longtemps eu honte. C'est elle qui donne ses accents élégiaques à la seconde face de l'album *Today!* (1965), constituée de cinq ballades qui sont comme un prélude au chef-d'œuvre à venir : *Pet Sounds*.

Tout a été dit, tout a été écrit sur ce disque magnifique, publié au printemps 1966. Des harmonies en cascades de *Wouldn't It Be Nice* à *Caroline, No*, pur sanglot ponctué d'abolements de chiens, c'est, en effet, l'un des très rares albums de pop conçus comme un tout cohérent. L'unité en est moins thématique que musicale : les treize morceaux de *Pet Sounds* partagent un même climat mélancolique et une même densité orchestrale. Les percussions et les lignes de basse, notamment, sont remarquablement inventives, non pas utilisées comme gardiennes d'un rythme machinal, mais joueuses et mélodiques.

Si les Beach Boys chantent ici mieux que jamais, il s'agit presque d'une œuvre solo de Brian Wilson, qui a préparé, en leur absence, ce changement de cap radical. Mike Love, chanteur de moins en moins «principal», se demande «qui va écouter cette merde», une question que se pose aussi Capitol. De fait, *Pet Sounds* se vend moins que leurs précédents albums. Il n'est pas un bide commercial pour autant (n° 10 aux Etats-Unis, n° 2 en Grande-Bretagne) et suscite aussitôt une admiration unanime, des Beatles à Leonard Bernstein.

Sur sa lancée, Brian Wilson travaille plusieurs mois à un single dont il veut faire la



somme de son expérience musicale, *Good Vibrations*. Il accumule pour cela des heures d'enregistrements, ajoutant à l'air initial de brusques ruptures de tempo, des violoncelles, un thérémone... Mais l'innovation essentielle tient dans la méthode. Si, depuis les années 1950, la généralisation de la bande magnétique avait appris à la musique à mentir, ces mensonges étaient du genre discret; avec une lame de rasoir, on ôtait une fausse note, un silence, ou on collait ensemble deux prises différentes pour garder le meilleur de chaque interprétation.

Good Vibrations fait du disque un art du montage: ce ne sont plus deux prises qui sont collées, mais des dizaines. Le mixage final aboutit à une chanson de 3 minutes et 40 secondes littéralement impossible, dont l'artificielle est volontairement manifestée par les coupures abruptes. A sa sortie, en octobre 1966, ce morceau de pop avant-gardiste devient le plus grand succès des Beach Boys et conforte leur leader dans la direction prise pour leur prochain album, qu'il veut une «symphonie adolescente à Dieu»: *Smile* sera, lui aussi, réalisé comme une mosaïque.

Des bruits de légumes croqués

Les diverses drogues alors absorbées par Brian Wilson jouent probablement un rôle ici. Sa nouvelle méthode de production ne fait que refléter une façon de composer de plus en plus fragmentée, des préoccupations de plus en plus ésotériques. Il semble poursuivre l'idée de saturer le vinyle de musique, d'emprisonner dans cette surface ronde la plus grande variété de climats possible, toute l'expérience humaine peut-être. Et pour cela tout lui est instrument: dans *Pet Sounds*, il avait déjà employé sonnettes de vélo et canettes de Coca; le voilà qui se saisit avec enthousiasme du choc de couverts et d'assiettes, de bruits de légumes croqués ou de marmonnements d'amis défoncés.

Pour le seul morceau *Heroes & Villains* est prévue une myriade de thèmes – cela peut aller d'un ample passage orchestral à un mo-

dile sifflé ou chanté de cinq secondes –, joués avec d'infinites variations et parfois réutilisés dans d'autres chansons du projet. Tout devient coulissable et interchangeable. Vertigineuse combinatoire, qui va être une des causes de l'abandon de *Smile*: Brian Wilson n'arrive tout simplement pas à trouver le montage idéal. Il perd pied, se croit espionné par les Beatles et Phil Spector. Les voix dans sa tête se font agressives. A la radio et dans la presse, des publicités annoncent le disque. Rien ne vient.

Tenus de livrer un album à Capitol, les Beach Boys changent de méthode. En juin 1967, ils enregistrent *Smiley Smile*, sans aucun musicien extérieur, dans la maison de Brian Wilson, qui devient, ce faisant, l'un des premiers «home studios» de l'histoire. Comme son titre l'indique, il s'agit *presque* de *Smile*: on y retrouve *Good Vibrations*, mais aussi des extraits délibérément sabotés du grandiose projet initial, ralentis et coupés d'éclats de rire hystériques. Avec sa production rustique, c'est à sa manière un disque tout aussi expérimental, mais surtout un suicide artistique, qui se fracasse à la 41^e place du classement de *Billboard*.

Cette catastrophe industrielle à l'échelle des Beach Boys donne un coup d'arrêt brutal à leur carrière. Ecrasé par l'échec et éprouvé par cinq années d'hyperactivité (durant lesquelles il a composé et produit pas moins de douze albums), Brian Wilson reste prostré chez lui. De temps en temps, il passe au studio installé sous sa chambre, où le groupe continue à enregistrer, creusant dans *Wild Honey* (décembre 1967) et *Friends* (juin 1968) la veine minimaliste de *Smiley Smile*. Il y croise le gourou Charles Manson, un aspirant chanteur devenu l'ami de son frère Dennis. Et offre sans façon à d'autres amis (les futurs *Three Dog Night*) *Time To Get Alone*, une valse aux notes perversement distribuées à quatre types de piano. Comprenant que leur leader veut s'échapper, les Beach Boys s'empressent de s'approprier ce cadeau somptueux.

20 JUIN 1942 Naissance à Hawthorne (Californie)

1961 «Surfin'»
1965 Arrête les concerts
1966 «Pet Sounds»
1967 «Smiley Smile»
1968 «Brian Wilson», premier album solo
2004 «Brian Wilson Presents Smile»

11 JUIN 2025 Annonce de sa mort par sa famille



Les Beach Boys Al Jardine, Carl Wilson, Dennis Wilson, Brian Wilson et Mike Love (de gauche à droite), dans l'émission télévisée de CBS «The Ed Sullivan Show», à New York, le 27 septembre 1964. CBS PHOTO ARCHIVE VIA GETTY IMAGES

Devant l'impossibilité de fuir sa prison familiale, Brian Wilson se contente de réduire son implication à mesure que ses deux frères prennent le relais comme compositeurs et comme producteurs. Ses chansons se font de plus en plus rares et dépouillées, d'un détachement presque zen: *Busy Doin' Nothing* («occupé à ne rien faire») et *I Went To Sleep* («je suis allé dormir») résument ses priorités d'alors.

Avec un piano, une guitare, quelques voix et percussions, il semble toujours capable de bricoler en un tournemain de superbes arrangements, mais il ne prend souvent même pas la peine de publier le résultat – une courte reprise du *Walk On By* de Burt Bacharach, à la tristesse cotonneuse, a ainsi resurgi des décennies plus tard. Chansons d'un après-midi d'été passé à regarder les ombres qui s'allongent, à jouer avec et, finalement, à les laisser tout envahir.

A partir de 1969, Brian Wilson fait des séjours en institution psychiatrique et adopte un régime peu salubre – antipsychotiques, alcool, cigarettes, cocaïne et hamburgers. Dans son jardin, il creuse sa propre tombe. Peut-être pour compenser ces penchants autodestructeurs, il tient brièvement un magasin bio ouvert à des heures erratiques, joliment nommé «le Radis radieux». On peut y croiser le patron en pyjama et robe de chambre, costume dans lequel il fait aussi quelques apparitions lors de soirées du gotha rock de Los Angeles, inquiétant par ses lubies des déglingos aussi chevronnés que Keith Moon et Iggy Pop.

Dégringolade artistique

Pendant ce temps, les Beach Boys font tourner leur petite boutique avec une réussite inégale : les albums *20/20* (1969), *Sunflower* (1970) et *Surf's Up* (1971) demeurent de bonne qualité grâce au recyclage d'une poignée d'extraordinaires morceaux de *Smile*. Mais seul le troisième rencontre un certain succès, malgré ou grâce à *Til I Die*, composition majestueuse de Brian Wilson et «putain de truc déprimant» (Mike Love). Pour *Holland* (1973), dernier disque digne avant la dégringolade artistique, sa principale contribution est un étrange conte de fées, *Mount Vernon and Fairway*, fourni sur un vinyle à part portant cette instruction: «A écouter dans le noir.»

Brian Wilson semble alors n'éprouver d'intérêt ni pour les Beach Boys ni pour une carrière solo. Il trouve cependant l'énergie de réaliser le bel album *American Spring*, un duo vocal formé par sa femme, Marilyn, et sa belle-sœur, Diane Rovell. Publié sans aucun écho en 1972, il témoigne d'un talent intact et recrée l'incroyable *Sweet Mountain*, à la production éthérale et électronique.

Cette voie expérimentale ne sera plus guère explorée. Il faut dire qu'en 1974 paraît *Endless Summer*, une compilation des Beach Boys qui se vend par pleines brouettes et devient n° 1 aux Etats-Unis. La conclusion s'impose : retour aux bonnes vieilles recettes de la période 1962-1964, la plus fertile en hits. Pour que l'illusion soit complète, il convient de sortir le leader de sa retraite et de le remettre au boulot. Pris en main par Eugene Landy, un thérapeute de choc, Brian Wilson fait sa réapparition promotionnelle à 33 ans, doté

d'une barbe de prophète et d'une planche de surf. C'est le premier d'une série de comeback plus ou moins gênants.

Musicalement, c'est une régression, même si *The Beach Boys Love You* (1977) est un album étonnant, à la fois bête et inventif avec ses synthétiseurs bourdonnants. A force de cocaïne et de cigarettes, le producteur a réussi à saboter méthodiquement sa voix, désormais rauque et incapable de monter dans les aigus. Trainé sur scène comme un ours de foire, drogué, obèse, il est carrément viré des Beach Boys, en 1982. Son frère Dennis, lui aussi drogué et clochardisé, se noie l'année suivante dans l'océan Pacifique, acculant la fin du groupe tel qu'il existait depuis 1961 et sa transformation par Mike Love en juke-box nostalgique et patriotique.

A nouveau confié aux soins du docteur Landy, Brian Wilson se désintoxique, perd du poids et publie, en 1988, un premier album solo titré de son seul nom. Ce disque à la production typique des années 1980 est salué poliment par la critique, soulagée de retrouver un de ses héros – en fait sous la coupe de son psy, devenu à la fois son manager et son collaborateur artistique. C'est aux brillantes idées de Landy que l'on doit *Smart Girls*, titre «hip-hop» de Brian Wilson qui aurait sans doute interloqué ses voisins rappeurs de NWA si la maison de disques n'avait rejeté l'album suivant (*Sweet Insanity*), en 1991. Un procès intenté par la famille de l'artiste finira par retirer à l'envahissant psychiatre son autorisation d'exercer.

Les années 1990 et 2000 sont celles d'une amélioration relative: un nouveau mariage, une poignée d'albums atroces ou plaisamment nostalgiques, un goût paraît-il retrouvé pour la scène... En 2007, dans le décor de faux palmiers et de minaret en carton-pâte du Grand Rex, à Paris, son plaisir n'avait pourtant rien d'évident. Perdu au milieu d'un groupe de jeunes admirateurs consciencieux, les Wondermints, un vieillard inquiétant anonnait ses plus belles chansons, recroqueillé derrière un clavier dont il ne jouait jamais.

C'est pourtant bien grâce aux Wondermints qu'est arrivé, en 2004, ce que plus personne n'espérait : la résurrection de *Smile*, près de quarante ans après son abandon. Aidé par les nouvelles possibilités du montage sur ordinateur, Brian Wilson se réapproprie le projet inachevé de 1966, d'abord sur scène – beau paradoxe pour ce qui aurait été, à l'époque, un manifeste du studio –, puis sur CD. A 62 ans, il donne, pour la première fois, la forme d'une suite cohérente aux fragments qui avaient émergé sur les albums des Beach Boys et des disques pirates.

Le plus étonnant est que cette version réenregistrée n'a en rien fait cesser les spéculations sur *Smile*, dont les séances originales ont fini par resurgir en 2011. A les écouter, on reste sidéré par un chaos où d'énigmatiques splendeurs comme *Surf's Up*, *Wind Chimes* ou *Cabin Essence* voisinent avec des blagues idiotes et des bruits de perceuses. Et on ne peut s'empêcher d'entendre dans ce disque infini le testament d'un garçon de 25 ans à l'imagination sans limites, perdu dans le labyrinthe qu'il a lui-même créé. ■

FRANÇOIS BURKARD

Le gouverneur démocrate de la Californie, Gavin Newsom, a prononcé, le 10 juin, un discours, présenté comme une « allocution solennelle », en réaction à la répression militarisée des manifestations à Los Angeles suscitées par l'arrestation en masse d'immigrés clandestins, voulue par Donald Trump

Le gouvernement de Donald Trump ne protège pas les Américaines et les Américains. Il les traumatisé

“

”

La maire démocrate de Los Angeles, Karen Bass, a décrété un couvre-feu après plusieurs jours de manifestation contre la politique migratoire fédérale, la réquisition de 2 000 gardes nationaux, et l'annonce, lundi 9 juin, par l'administration Trump de l'arrivée de 700 marines pour assurer le maintien de l'ordre dans la ville. Le gouverneur démocrate de Californie, Gavin Newsom, s'est adressé, mardi 10 juin, à ses administrés sur un ton d'homme d'Etat, dans un réquisitoire contre le président américain, Donald Trump. Le discours avait été annoncé comme une « allocution solennelle du gouverneur à la Californie, depuis Los Angeles », sur le thème « La démocratie à la croisée des chemins ». Voici son texte en intégralité.

ont délibérément ciblé une banlieue à forte population latino. Une scène similaire s'est produite lors d'une descente dans les locaux d'une entreprise de confection du quartier de Downtown L.A.. Lors d'autres opérations, une ressortissante américaine enceinte de neuf mois a été arrêtée, une fillette de 4 ans a été embarquée, des familles ont été séparées et des amis ont littéralement disparu.

En réaction, des habitants de Los Angeles ont exercé leur droit constitutionnel à la liberté d'expression et de réunion et sont sortis dans la rue pour protester contre les actes de leur gouvernement. De leur côté, l'Etat de Californie ainsi que la ville et le comté de Los Angeles ont déployé leurs forces de police pour aider à maintenir la paix et, ils y sont parvenus, à quelques exceptions près. Comme de nombreux autres Etats, la Californie a l'habitude de ce type de troubles. Nous y faisons face régulièrement, avec nos propres forces de l'ordre. Mais cette fois, je le répète, ce n'était pas la même chose.

Les agents fédéraux ont fait usage de gaz lacrymogènes, de grenades assourdissantes et de balles en caoutchouc, et ont arrêté des personnes en bafouant leur droit à une procédure régulière. Sans même consulter les responsables des forces de l'ordre de Californie, Donald Trump a réquisitionné 2 000 militaires réservistes de la garde nationale de notre Etat pour les déployer dans nos rues, un acte illégal et gratuit.

Cet abus de pouvoir éhonté de la part d'un président en exercice a jeté de l'huile sur le feu, mettant en danger nos concitoyens, nos fonctionnaires de police et même notre garde nationale.

La Californie continuera de se battre
C'est alors que la spirale infernale s'est enclenchée. Le président a surenchéri sur son dangereux déploiement de la garde nationale en attisant encore plus les flammes. C'était délibéré de sa part. A mesure que la nouvelle se répandait dans Los Angeles, l'inquiétude grandissait sur le sort des proches et des amis. Les manifestations ont repris. La nuit tombée, plusieurs dizaines de personnes ont commis des actes de violence et de vandalisme. Elles ont pillé des magasins. Elles s'en sont prises à des policiers. Beaucoup d'entre vous ont vu des images de voitures incendiées à la télévision.

Quiconque commet des actes de violence – je le dis tout net –, quiconque commet des actes de violence ou détruit nos quartiers sera puni. Aucun acte délictueux ne sera toléré. Aucun. Plus de 220 personnes ont déjà été interpellées. Nous analysons en ce moment les images de vidéosurveillance afin de pouvoir établir des preuves supplémentaires et les auteurs de troubles seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

Ce qui se passe en ce moment ne ressemble à rien de ce que nous avons connu jusqu'ici. Samedi matin, des agents fédéraux sont sortis d'une camionnette banalisée près du parking d'un [magasin de bricolage] Home Depot, et se sont mis à embarquer des gens. Ils

retombée et s'est limitée à quelques pâtes de maisons de Downtown.

Mais ce n'est pas ce que voulait Donald Trump. Il a de nouveau choisi la surenchère, la méthode forte. Il a préféré les effets de manche à la sécurité publique. Il a «fédéralisé» 2 000 membres supplémentaires de la garde nationale. Il a décidé de déployer plus de 700 militaires d'active du corps des Marines. Il s'agit d'hommes et de femmes formés pour le combat à l'étranger et non pour assurer le maintien de l'ordre sur le territoire national. Nous honorons leur engagement. Nous honorons leur bravoure. Mais nous ne voulons pas voir nos forces armées militariser nos rues. Ni à Los Angeles, ni en Californie, ni nulle part ailleurs.

Nous voyons des véhicules banalisés, des véhicules banalisés sur des parkings d'école. Des enfants qui ont peur d'assister à leur cérémonie de remise de diplôme. Trump organise une rafle militaire à Los Angeles, loin de son intention déclarée de s'en prendre uniquement aux auteurs d'actes de violence et d'infractions graves. Ses agents arrêtent des plongeurs de restaurant, des jardiniers, des journaliers et des couturières.

Ce n'est rien d'autre que de la faiblesse, de la faiblesse qui veut se faire passer pour de la force. Le gouvernement de Donald Trump ne protège pas les Américaines et les Américains. Il les traumatisé. Et on a l'impression que c'est précisément son objectif.

La Californie continuera de se battre. Nous continuerons de nous battre pour nos citoyennes et nos citoyens, toutes et tous, y compris en justice. Hier, nous avons déposé un recours pour dénoncer le déploiement irresponsable de l'armée des Etats-Unis dans une grande ville du pays. Et, aujourd'hui, nous avons demandé à un tribunal de rendre en urgence une ordonnance empêchant le gouvernement d'utiliser l'armée pour mener des opérations de police dans l'agglomération de Los Angeles.

Si des citoyennes et des citoyens peuvent être appréhendés dans la rue sans mandat d'arrêt, sur la base d'un simple soupçon ou de la couleur de leur peau, ça veut dire qu'aucun de nous n'est à l'abri. Les régimes autoritaires commencent par cibler les personnes qui sont les moins aptes à se défendre. Mais ils ne s'arrêtent pas là.

Trump et ses fidèles s'épanouissent dans la division parce qu'ils leur permet de renforcer leur pouvoir et d'exercer toujours plus de contrôle. Au passage, Trump ne dit rien contre la violence et le non-droit s'ils peuvent lui servir. Quelle autre preuve nous faut-il que les événements du 6 janvier [l'assaut du Capitole par les partisans de Donald Trump le 6 janvier 2021]?

Je vous demande, à toutes et tous, de prendre le temps de réfléchir à la menace en cours. Un président qui ne veut être encadré par aucune loi, ni aucune constitution, et qui mène une attaque en règle contre les traditions américaines.

Nous parlons ici d'un président qui, en un peu plus de cent quarante jours, a supprimé les organismes de contrôle susceptibles de lui demander des comptes pour des actes de fraude et de corruption. Il a déclaré la guerre à la culture, à l'histoire, à la science, à la connaissance. Les bases de données disparaissent, littéralement.

Il s'en prend au premier amendement [de la Constitution américaine] et délégitime les organes de presse. Il menace de leur couper

les vivres. Sous la menace, il est en train de dicter ce que les universités ont le droit ou non d'enseigner. Il prend pour cible les cabinets d'avocats et le pouvoir judiciaire, qui sont les fondements mêmes de l'ordre social. Il réclame l'arrestation d'un gouverneur en exercice pour le seul motif qu'il a été « élu » – selon ses propres termes.

Et nous savons tous que, ce samedi, il va obliger nos héros, l'armée des Etats-Unis, à se livrer à une parade vulgaire à l'occasion de son anniversaire, à l'image d'autres dictateurs déchus par le passé.

Boulet de démolition

Sachez que cette crise ne se résume pas au mouvement de contestation de Los Angeles. Quand Donald Trump a demandé à avoir carte blanche pour commander la garde nationale, il a fait en sorte que ce recours s'applique à tous les Etats de cette nation. Cette crise nous concerne tous. Elle vous concerne vous. La Californie est la première, mais il est évident qu'il ne s'arrêtera pas là. D'autres Etats suivront. La démocratie suivra.

La démocratie est prise pour cible juste devant nos yeux, le moment que nous redoutions est arrivé. [Donald Trump] est en train de manier un boulet de démolition pour détruire le projet historique de nos Pères fondateurs : trois pouvoirs égaux formant un gouvernement indépendant. Il n'y a plus d'équilibre entre pouvoirs et contre-pouvoirs. Le Congrès répond aux abonnés absents. Mike Johnson [président de la Chambre des représentants] a totalement renoncé à ses responsabilités. L'Etat de droit cède de plus en plus la place au fait du prince.

Ce n'est pas pour ça que nos Pères fondateurs se sont battus. L'heure est venue pour nous toutes et nous tous de résister. Louis Brandeis [juge à la Cour suprême au début du XX^e siècle] l'avait bien résumé. Dans une démocratie, la fonction cardinale – sans vouloir vous offenser, Monsieur le Président – n'est pas celle de président, et encore moins celle de gouverneur. La fonction cardinale, c'est celle de citoyen.

A l'heure où nous parlons, nous devons toutes et tous résister et nous montrer responsables, car nous avons toutes et tous une grande responsabilité. Si vous souhaitez exercer vos droits au titre du premier amendement, s'il vous plaît, faites-le pacifiquement.

Je sais que beaucoup d'entre vous ressentent en ce moment une grande inquiétude, du stress, de la peur. Mais je veux vous dire que vous êtes l'antidote à cette peur et à cette angoisse. Donald Trump ne désire rien de plus en ce moment même que votre allégeance, votre silence et votre complicité.

Ne vous inclinez pas face à lui. ■
Traduit de l'anglais par Jean-Baptiste Bor et Juliette Kopecka
GAVIN NEWSOM
(GOUVERNEUR DE CALIFORNIE)

« CE N'EST PAS
POUR ÇA QUE NOS
PÈRES FONDATEURS
SE SONT BATTUS.
L'HEURE EST VENUE
POUR NOUS TOUTES
ET NOUS TOUS
DE RÉSISTER »

que nous avons connu jusqu'ici. Samedi matin, des agents fédéraux sont sortis d'une camionnette banalisée près du parking d'un [magasin de bricolage] Home Depot, et se sont mis à embarquer des gens. Ils

Joël Schnapp La rhétorique messianique de Donald Trump risque de se retourner contre lui

Alors que le président des Etats-Unis multiplie les références au vocabulaire apocalyptique, annonçant que son pays est entré dans un nouvel «âge d'or», l'historien juge que ce discours est à double tranchant, le bilan restant, à ce jour, décevant

Les deux mois qui ont séparé la victoire de Donald Trump, le 5 novembre 2024, de son intronisation, le 20 janvier, ont été marqués par une ébullition et une euphorie comme on en avait rarement connu. Tous les jours, de nouvelles personnalités se rendaient à Mar-a-Lago, le domaine du milliardaire en Floride, pour faire allégeance au nouveau président élu. Force est de constater que, quatre mois après, l'euphorie a disparu. Les résultats du département d'efficacité gouvernementale (DOGE) sont pour le moins mitigés et les attaques contre la science et les universités ont choqué les opinions du monde entier. Elon Musk, en grave difficulté à la suite de la chute des ventes de Tesla, sa marque de véhicules électriques, a quitté le gouvernement le 27 mai, et a fait savoir qu'il était déçu par le «Big Beautiful Bill» («grand et beau projet de loi»), le grand projet de réforme fiscale de Trump, qu'il a qualifié d'«abomination dégoûtante».

Sur le plan international, les fanfaronnades du président qui prétendait mettre un terme à la guerre entre la Russie et l'Ukraine en vingt-quatre heures se sont révélées si vaines que les Etats-Unis envisagent de se retirer des négociations. Les déclarations honteuses sur la transformation de la bande de Gaza en station

balnéaire, alors même que le monde entier appelle Israël à mettre fin à la guerre d'anéantissement menée contre la population gazaouie, ont considérablement terni l'image du pays. Pire encore (du point de vue américain du moins), l'économie est en berne, l'inflation reste haute, et les reculades successives sur les droits de douane ont sidéré une bonne partie de la planète.

Armageddon fiscal

Dans ce contexte angoissant, un certain pessimisme atteint les marchés et, comme souvent, les analystes usent d'un vocabulaire apocalyptique pour dramatiser la situation. Il y a à peine un an, les milieux financiers s'inquiétaient d'un effrayant programme de taxes qui serait mis en place par les démocrates s'ils étaient élus: les médias conservateurs comme Fox annonçaient alors l'imminence d'un Armageddon fiscal – aux Etats-Unis, on parle plus volontiers de l'Armageddon, la grande bataille finale qui doit opposer les forces du Bien à celles du Mal, dans la plaine de Megiddo, en Israël, que d'apocalypse. Ce danger mortel a été écarté après la défaite de Kamala Harris, mais ce sont désormais les médias (un peu plus...) progressistes, comme le *New York Magazine*, qui se montrent tout aussi catastrophistes et

s'inquiètent d'un Armageddon économique imminent. Les *tariffs*, ou droits de douane, imaginés par Trump et son équipe, risquent de plonger l'économie mondiale dans la tourmente.

Ce n'est donc pas une surprise: les sondages sont en berne. Les taux d'approbation du président sont désormais négatifs, puisque 51 % des sondés rejettent la politique du gouvernement Trump (44 % se disent en sa faveur). Certes, rien de nouveau pour le président, dont la cote de popularité est restée négative durant tout son premier mandat, mais le fait que la défiance s'installe si rapidement dans l'opinion n'est sûrement pas une bonne nouvelle. Il faut donc réagir. Et c'est précisément ce à quoi le président s'emploie depuis quelques jours. On ne change pas une stratégie qui gagne. Or, la rhétorique de la fin des temps a été particulièrement importante dans la victoire du milliardaire à l'investiture suprême. A défaut de résultats, Trump continue de

DESSSES DÉBUTS EN POLITIQUE, TRUMP A ÉTÉ COMPARÉ À L'ANTICHRIST, L'ENNEMI ULTIME DE L'HUMANITÉ QUI INSTAURE UN RÈGNE DE TERREUR

répéter que les Etats-Unis sont entrés dans un nouvel âge d'or – ce mythe trouvant sa source, au sein du Nouveau Testament, dans le chapitre XX de l'Apocalypse de Jean, qui décrit le règne glorieux de Jésus et des saints ressuscités sur terre à la fin des temps.

Prophétie autoréalisatrice

C'était le cas, il y a quelques jours encore, devant les cadets de West Point. Le président a encore accentué le trait lors d'une prise de parole devant les ouvriers sidérurgistes de Pittsburgh, le 30 mai. L'annonce qu'il venait faire ressemblait plus à une défaite qu'à une victoire: alors qu'il avait affirmé durant toute la campagne que le producteur d'acier US Steel resterait américain, il confirmait la prise de contrôle par le groupe japonais Nippon Steel. Toutefois, l'essentiel n'était pas là: une immense banderole était déroulée dans la salle, derrière le président, sur laquelle on lisait: «*The Golden Age*» [«l'âge d'or»]. La stratégie de Trump était donc bien lisible: marteler toujours la même foi en l'âge d'or, en espérant que l'incantation suffira. C'est le principe de la prophétie autoréalisatrice. Pour autant, faire passer la foi avant la raison ne suffira sans doute pas. Trump a besoin de succès rapidement s'il ne veut pas s'embourber. Si l'âge d'or tarde trop, la rhétorique messianique du président risque de se retourner contre lui.

Dans un article récent publié dans *The Conversation*, le professeur australien Philip C. Almond évoquait l'image de synthèse de Trump déguisé en pape, alors que le pape François venait de mourir. En la rediffusant lui-même sous le couvert de l'humour, le milliardaire aurait involontairement remis en lumière un

personnage oublié de l'eschatologie [*le discours sur la fin des temps*] médiévale: l'Antichrist papal. Dès ses débuts en politique, Donald Trump a été comparé à l'Antichrist – à savoir l'ennemi ultime de l'humanité qui doit instaurer un règne de terreur sur le monde entier à la fin des temps. Le pape François l'avait caractérisé ainsi en 2016 (*voir mon livre Chroniques de l'Antichrist*, Piranha, 2023). En 2021, sans être massive, l'assimilation de Trump à l'Antichrist était suffisamment importante pour devenir un sujet de recherche. Un étudiant soutenait ainsi un mémoire de master de l'université de Syracuse au titre évocateur: «*Antichrist in the Oval Office, The Rhetoric of Antichrist in "Online Discourse Surrounding Donald Trump"* [«l'Antichrist dans le bureau Oval, la rhétorique de l'Antichrist dans le discours en ligne»] autour de Donald Trump].

S'avancant donc sur un terrain délicat, Trump doit désormais faire très attention: la rhétorique millénariste et messianique qu'il emploie semble usée. Lui qui se veut sauveur des Etats-Unis et prophète de l'âge d'or pourrait n'être plus considéré, par la frange la plus fondamentaliste de son électorat, que comme un faux prophète et un véritable Antichrist. Bien malin qui serait alors capable de prévoir quel type de chaos ce retournement pourrait produire. ■

Joël Schnapp est docteur en histoire et agrégé de lettres classiques. Il est l'auteur, entre autres, de «*Chroniques de l'Antichrist. Crises et apocalypses au XXI^e siècle*

Eugene R. Fidell Certains hésitent à qualifier la situation américaine actuelle de crise constitutionnelle. Ils se trompent

Les affrontements à Los Angeles et le déploiement militaire ordonné par Donald Trump mettent à l'épreuve les institutions, sinon l'unité même du pays. Une séquence « sans précédent depuis la guerre de Sécession », estime le juriste américain

Même en gardant en mémoire l'expérience du premier mandat de Donald Trump, la rapidité des bouleversements que les Etats-Unis vivent depuis le début de son second mandat reste sidérante. Les derniers événements à Los Angeles peuvent être examinés sous plusieurs angles.

Premièrement, ce qui se passe est véritablement sans précédent, à moins de remonter à la guerre de Sécession. Depuis la reddition du général sudiste Robert Lee à Appomattox, il y a un peu plus de cent soixante ans, les Américains n'ont jamais vraiment eu à affronter la question fondamentale de la préservation de l'Union. Bien que des troupes aient été déployées occasionnellement sur le territoire national, un tel recours demeure extrêmement controversé et ne doit intervenir qu'en l'absence totale de toute autre solution. La légalité du déploiement par l'administration Trump du corps des marines à Los Angeles et de la réquisition de la garde nationale de Californie, pour intervenir sur place, est à juste titre contestée devant la justice fédérale.

Cela nous amène à la deuxième perspective: le rôle des tribunaux. Avec leur mandat à vie, les juges fédéraux sont censés être indépendants. Cela n'a pas empêché le président Trump de nommer pour des raisons manifestement idéologiques plusieurs juges, dont trois siègent à la Cour suprême. A plusieurs reprises, cette cour est allée dans son sens. Est-ce qu'un juge de la Cour suprême nommé par lui ou par d'autres présidents républicains – ils sont une majorité de six sur neuf – saura résister à son appétit de pouvoir et à sa propension irrésistible à dépasser les limites? Cela dépendra évidemment des questions juridiques précises qui seront soulevées. Malgré le travail remarquable accompli par de nombreux magistrats infatigables dans diverses juridictions inférieures, la Cour suprême reste notre dernier rempart.

La troisième question que soulèvent ces événements concerne le Sénat des Etats-Unis. C'est lui qui confirme la nomination des juges fédéraux. Par son attitude actuelle, il risque de neutraliser son propre pouvoir

constitutionnel, voire de l'abandonner complètement. De se suicider. Bien que nombreux soient les sièges au Sénat et à la Chambre des représentants qui sont acquis d'avance – ce qui met les élus actuels à l'abri d'une défaite électorale –, une majorité de sénateurs a entériné la nomination de juges aux qualifications douteuses et de ministres de M. Trump dépourvus des compétences requises. L'affondrement du Sénat comme contre-pouvoir à la Maison Blanche est un coup dévastateur porté à la démocratie américaine.

Un nouveau Louis II de Bavière? Ajoutez à cela que M. Trump a déclaré la guerre au pilier de l'enseignement supérieur américain – l'université Harvard – et cherche à mettre au pas les médias traditionnels et la profession juridique. Tous ces acteurs résistent, mais l'effet cumulatif de la chaîne d'événements déclenchée par le président américain ne doit pas être sous-estimé. Même les commentateurs les plus avisés hésitent à qualifier la situation actuelle de crise constitutionnelle. Ils se trompent: c'est

bel et bien ce que nous traversons, et cette crise s'aggrave chaque jour, voire chaque heure.

Sommes-nous en train d'assister à un nouvel incendie du Reichstag [*l'incendie du Parlement allemand, en 1933, utilisé comme prétexte par les nazis pour suspendre les libertés*]? Les manifestations à Los Angeles contre les rafles de personnes sans papiers pourraient-elles jouer un rôle similaire à celui de l'assassinat d'Ernst vom Rath, à Paris, en 1938, dont la mort fut instrumentalisée pour justifier la Nuit de cristal nazie? M. Trump n'est-il qu'un autre Louis II de Bavière [*1845-1886, surnommé le « roi fou » en raison de son caractère excentrique*] ou un personnage bien pire? Il est encore trop tôt pour le dire.

L'Amérique est dans des rapides. Parviendra-t-elle à les franchir? Mon intuition me porte à penser que oui, mais il faudra, pour que cela se produise, que des élus courageux se lèvent et prennent la parole avec force. Même si cette séquence trouve une issue heureuse, notre pays ne sera toutefois jamais plus le même. ■

L'EFFONDREMENT DU SÉNAT COMME CONTRE-POUVOIR À LA MAISON BLANCHE EST UN COUP DÉVASTATEUR PORTÉ À LA DÉMOCRATIE

Eugene R. Fidell est avocat et enseigne le droit militaire à la faculté de droit de l'université Yale (Connecticut)

Patrick Weil La proportionnelle permettrait de sortir de l'impasse politique sans changer la Constitution

Afin de rétablir la confiance des citoyens dans les institutions, de récuser le régime des partis et de s'inscrire dans la tradition gaulliste, le bureau politique du parti Les Républicains refuse la proportionnelle aux élections législatives. Ce sont, au contraire, autant de raisons qui justifient de l'instaurer.

Avant la Constitution de la Ve République en 1958, puis l'élection présidentielle au suffrage universel en 1962, de Gaulle a voulu que le président de la République exerce son autorité dans les domaines régaliens (affaires étrangères, défense), et se limite pour le reste à définir les grandes orientations et à arbitrer les conflits entre les pouvoirs publics. Jamais il n'avait imaginé à l'Elysée un chef direct des députés, cumulant les fonctions de chef de l'Etat et de chef du gouvernement puis, sous le premier mandat d'Emmanuel Macron, un patron au quotidien de chaque ministre et de chaque secrétaire d'Etat.

Jusqu'en 2002, sous le régime des septennats, le décalage entre la durée du mandat des députés (cinq ans) et celle du président (sept ans) obligeait à une élection législative «intermédiaire». C'était le moment – le seul – où la responsabilité politique du président était soumise au verdict populaire jusqu'à provoquer, parfois, une cohabitation droite-gauche ou gauche-droite, dont toutes les études montrent qu'elles furent appréciées des citoyens. Le mandat présidentiel plus long que celui des députés obligeait le chef de l'Etat à s'élever au-dessus des stricts enjeux de pouvoir partisan et personnel, à mieux incarner l'intérêt national, l'intégrité de l'Etat et les valeurs de la République. Voilà pour la tradition gaulliste, portée disparue.

Venons-en au régime des partis. De Gaulle aurait-il jamais imaginé qu'un

En 2022 et en 2024, les Français ont à la fois bloqué le Rassemblement national et empêché la concentration du pouvoir à l'Elysée. Mais cela a conduit à la paralysie du gouvernement. Modifier le mode de scrutin permettrait de changer la donne, estime l'historien

jour, chaque prétendant à l'Elysée, soucieux de s'assurer un pouvoir sans partage une fois élu, ferait naître autour de lui des partis godillots, peuplés de députés priés d'obéir au doigt et à l'œil? De Jean-Marie à Marine Le Pen, d'Emmanuel Macron à Jean-Luc Mélenchon, d'Edouard Philippe à Raphaël Glucksmann, chacun et chacun ont aspiré ou aspirent, avec des partis créés autour d'eux, à la totalité des pouvoirs. Les partis, censés, selon l'article 4 de la Constitution, concourir à l'expression du suffrage, semblent désormais servir avant tout de tremplin à l'exercice sans partage du pouvoir présidentiel.

Des « contre-représentants »

C'est justement à ce régime de confusion extrême des pouvoirs que les Français ont voulu mettre un terme en 2022 et en 2024. Ils l'ont fait à travers quatre non. En 2022, ils ont dit non à Marine Le Pen à la présidentielle puis non à Emmanuel Macron, à qui ils ont refusé, lors des législatives qui ont suivi, une majorité à l'Assemblée nationale. En 2024, ils ont récidivé: non à la tentative présidentielle de reconquérir une majorité par la dissolution de l'Assemblée, et non, une nouvelle fois, à l'accès du Rassemblement national (RN) au pouvoir au second tour.

Depuis, ayant perdu le contrôle de l'Assemblée nationale puis de son propre parti, le président ne s'occupe plus que de politique étrangère et de défense. Le résultat du « quadruple non » des Fran-

cais est, hélas, moins positif sur le plan intérieur. Nos élus sont aujourd'hui des « contre-représentants » plutôt que des représentants, limitant drastiquement le pouvoir d'action du gouvernement.

Que faire? La réponse de nombreux dirigeants politiques est de continuer comme si de rien n'était. Les Républicains espèrent revenir, à l'occasion de la prochaine présidentielle, au régime du cumul des pouvoirs qui prévalait avant la dissolution. Après avoir fait élire un des leurs, ils escomptent bien lui obtenir la majorité absolue à l'Assemblée. Pari très

risqué: il sera d'autant plus difficile de rassembler une majorité autour de la personnalité candidate restant face au RN au second tour si celle-ci se présente comme voulant gouverner seule, avec son seul parti. Et si, par chance, cette personnalité est élue, elle risque de se heurter au non que les Français infligèrent à deux reprises à Emmanuel Macron. Hier comme aujourd'hui, le message des Français est clair: il faut rééquilibrer et séparer les pouvoirs!

Rééquilibrer les pouvoirs publics

Pour sortir de l'impasse sans changer la Constitution, instaurer la représentation proportionnelle aux élections législatives est la voie unique. En n'inscrivant pas le mode de scrutin de celles-ci dans le marbre de la Constitution (au contraire de l'élection présidentielle), le général de Gaulle a voulu qu'on puisse le faire varier grâce à une simple loi. La proportionnelle permettrait à chacun de voir son choix politique représenté à l'Assemblée nationale, l'élection cessant enfin de se limiter à traduire ce qu'on ne veut pas. A condition de bien choisir la circonscription du scrutin.

Le département est un gage de proximité, chaque Français s'y identifie; les départements ruraux, les moins peuplés, sont sûrs d'avoir des députés, ce qui n'est pas le cas quand la circonscription est trop vaste (région, voire territoire national). Dans les 54 départements qui élisent quatre députés et plus, c'est l'as-

surance que les petites forces politiques nationales ou locales, voire des personnalités sans parti, puissent être élues. Comme les petits départements n'élisent qu'un, deux ou trois députés, une prime est ainsi accordée aux forces les plus importantes seules ou alliées, facilitant la constitution de majorités à l'Assemblée nationale.

Fondée sur l'expression de choix positifs, la proportionnelle rééquilibrera les pouvoirs publics en faveur du Parlement et du gouvernement responsable devant lui. Bien sûr, on n'évitera pas que des candidats aux élections présidentielles se présentent encore au suffrage des Français en vue d'occuper tous les pouvoirs, avec des partis accolés à eux. Mais d'autres options pourront s'ouvrir. Par exemple, la candidature à la présidentielle de personnalités sans parti, ne demandant qu'à exercer les pouvoirs accordés par la Constitution au président de la République. Protégeant la Constitution et l'Etat de droit, pilotant les affaires étrangères et la défense, il laisserait le gouvernement gouverner et interviendrait en arbitre en cas de paralysie des pouvoirs publics, faisant éventuellement appel aux Français par le référendum ou la dissolution. Ce serait le rééquilibrage des pouvoirs tant attendu des Français. ■

**AUJOURD'HUI,
NOS ÉLUS
SONT DES « CONTRE-
RÉPRÉSENTANTS »
PLUTÔT QUE
DES RÉPRÉSENTANTS,
LIMITANT
DRASTIQUEMENT
LE POUVOIR D'ACTION
DU GOUVERNEMENT**

La cigarette électronique ne doit pas échapper aux interdictions et restrictions qui s'imposent au tabagisme

Alors que les interdictions de fumer s'élargissent le 1^{er} juillet, les médecins Isabella Annesi-Maesano, Philippe Camus et Jocelyne Just s'étonnent de la mansuétude pour l'e-cigarette et rappellent le danger d'y exposer les enfants

**LES E-CIGARETTES
ÉMETTENT
UN AÉROSOL
CONTENANT DES
PARTICULES FINES
ET ULTRAFINES**

On ne peut que saluer la décision du gouvernement d'interdire, à compter du 1^{er} juillet, le tabagisme sur les plages, dans les jardins, les parcs publics et à proximité immédiate des écoles. Cependant, bien que positive, cette mesure demeure insuffisante puisqu'elle exclut la cigarette électronique (ou e-cigarette), alors qu'elle devrait l'inclure pour garantir une véritable protection de la santé, en particulier respiratoire, des enfants, quel que soit leur âge.

Les pouvoirs publics et le législateur doivent aller plus loin, en étendant à l'e-cigarette et aux systèmes équivalents (pods, puffs, chauffe-tabac...) le champ de ces restrictions, au moyen de

leur interdiction ou d'un encadrement très strict de leur utilisation dans tous les lieux habituellement fréquentés par les enfants. Il en va de leur santé respiratoire et de la protection de leur développement.

Exposition passive

Vapoter en présence d'enfants véhicule une image banalisée de l'adulte inhalant des substances addictives, encourage l'imitation et participe à la normalisation de gestes liés à une vraie dépendance ou y ouvrant. Ce qui contrevient aux objectifs même de la prévention primaire en santé publique.

Sur les plans toxicologique et sanitaire, les e-cigarettes émettent un aérosol contenant des

particules fines et ultrafines, souvent accompagnées de nicotine et d'autres substances chimiques agressives dont, c'est un comble, la toxicologie humaine n'a jamais été vraiment évaluée.

Ces particules et substances peuvent pénétrer profondément dans le poumon, y séjourner et y exercer un potentiel nocif bien remarqué en clinique humaine. Comme pour la fumée de tabac, il existe aussi une exposition passive de l'enfant au contact du vapoteur. Plusieurs études indiquent que cette exposition peut avoir des effets respiratoires indésirables, notamment sous forme d'asthme, malgré les traitements chez les jeunes enfants.

Des données de plus en plus nombreuses montrent que les sujets jeunes exposés au vapotage dès l'enfance ont plus de chances de devenir eux-mêmes vapoteurs à l'adolescence, et donc, potentiellement, de passer au tabagisme actif. Le cerveau adolescent étant particulièrement vulnérable aux effets, y compris toxiques, de la nicotine, cette exposition précoce représente un risque très important pour leur santé respiratoire future.

L'interdiction du tabagisme dans certains lieux publics peut engendrer un état de manque physique ou psychologique compréhensible chez le fumeur dépendant, qui l'incite à se tourner vers la cigarette électronique comme substitut nicotinique. Avec le risque d'entrer dans une dynamique de double usage (cigarette classique plus e-cigarette),

aggravant l'exposition globale aux substances nocives de chacune de ces formes.

Contrairement à certaines idées reçues, la cigarette électronique, bien que différemment nocive par rapport à la fumée de tabac, n'est pas sans danger, notamment en cas d'usage régulier ou prolongé. Les effets de la nicotine sur les systèmes cardio-vasculaire et neurologique sont établis.

Risques faciaux et buccaux

L'aérosol qu'elle dégage peut irriter les voies respiratoires, réduire la fonction pulmonaire, provoquer de la toux, un état de bronchite, et, parfois, des lésions pulmonaires s'apparentant à une pneumopathie ou à une bronchiolite, dont certaines peuvent être très sévères (syndrome de détresse respiratoire aigu) et conduire les patients en réanimation. La recherche systématique d'une exposition aux vapeurs d'e-cigarette doit être effectuée, ce qui n'est pas aisés chez le patient en détresse respiratoire. Rappelons aussi les risques faciaux et buccaux des ignitions ou explosions des batteries d'e-cigarette.

Une politique de santé publique cohérente devrait viser à limiter tout autant le tabagisme actif que l'usage non encadré de la cigarette électronique dans tous les lieux fréquentés par le public (en particulier ceux où se trouvent ou passent des enfants), à commencer par ceux de notre représentation nationale, qui doit donner l'exemple.

Patrick Weil, historien et politiste, directeur de recherches émérite au CNRS, a publié récemment « *Un fou à la Maison Blanche. Le président Wilson, l'ambassadeur Bullitt et Sigmund Freud* » (Odile Jacob, 2024)

S'il est capital de lutter contre toutes les formes de pollution, notamment celles de l'air inspiré, la concentration et les quantités de substances nocives contenues dans les fumées et vapeurs d'e-cigarettes, qui pénètrent directement dans la trachée et gagnent le tissu pulmonaire, sont infiniment plus élevées que toute forme de pollution environnementale. Il s'agit donc de défendre un principe d'écologie de l'appareil respiratoire, en quelque sorte.

Il en va de notre responsabilité individuelle et collective de préserver toutes les générations, et plus particulièrement les plus jeunes, de toute exposition précoce et inutile à des produits et à des comportements qui provoquent des dommages pulmonaires et de la dépendance, dont chacun sait ou a pu mesurer la difficulté qu'il y a à s'en extraire. Ne pas fumer ni vapoter devant des enfants, c'est les respecter. ■

Isabella Annesi-Maesano, directrice de recherche à l'Inserm, professeure d'épidémiologie environnementale et directrice adjointe de l'Institut Desbré (Montpellier); **Philippe Camus**, professeur de pneumologie au CHU de Dijon; **Jocelyne Just**, professeure de pneumo-allergologie pédiatrique à l'hôpital américain de Paris.

La Pologne offre à Trump sa première victoire électorale en Europe

ANALYSE

Le score étiqueté de leur candidat n'a pas atténue la victoire des nationalistes polonais. En remportant, le 1^{er} juin, le second tour de l'élection présidentielle, Karol Nawrocki, élu avec 50,89 % des suffrages contre le maire Trzaskowski (49,11 %), a remis la Pologne, sixième économie de l'Union européenne (UE), dans le giron de la famille conservatrice dominée par la figure de Donald Trump. «On pourrait (...) dire que le "Washington Express" est arrivé à Varsovie», s'est réjoui le premier ministre hongrois, Viktor Orban, autre membre de la famille, ravi d'élargir le cercle européen, qui comprend déjà l'Italienne Giorgia Meloni et la Slovaque Robert Fico.

Les ressorts d'une élection sont d'abord endogènes. Ici, le parti ultraconservateur Droit et justice (PiS), qui s'était fait représenter par Karol Nawrocki, 42 ans, historien de formation et totalement novice en politique, a su, de nouveau, attiser et exploiter le puissant nationalisme qui imprègne la société polonaise. Dans un pays qui a maintes fois failli disparaître et où il n'est pas rare que vos interlocuteurs abordent l'histoire par une série de reproches au monde entier et à l'Europe de l'Ouest en particulier, c'est une donnée essentielle.

Sans être remise en cause, l'appartenance à l'UE, acquise depuis 2004, en fait les frais. Bruxelles est une cible toute désignée pour son supposé laxisme en matière d'immigra-

tion, son «wokisme», raccourci péjoratif utilisé pour évoquer les droits des minorités sexuelles, ou ses normes communautaires jugées contraignantes. Pendant les huit années durant lesquelles il a gouverné, entre 2015 et 2023, le PiS n'a cessé d'organiser la confrontation au point de se voir retirer 137 millions d'euros de fonds communautaires en raison de ses manquements à l'Etat de droit.

Cet antagonisme a laissé des traces. A aucun moment, lors de ses meetings du premier tour de l'élection, Rafał Trzaskowski, pourtant pro-européen convaincu et candidat de la coalition menée par le premier ministre, Donald Tusk, ancien président du Conseil européen, n'a mis l'UE en avant. Aucun drapeau bleu étoilé ne s'est jamais mélangé à l'emblème national blanc et rouge. Trois mois avant l'élection présidentielle, Donald Tusk déclarait lui-même que son pays ne mettrait pas en œuvre le pacte européen sur la migration et l'asile, et il menait la charge sur le pacte vert européen. La bonne santé économique du pays, encore tirée par les investissements et les fonds structurels européens (3 % du produit intérieur brut), n'est plus considérée en Pologne comme un atout électoral.

Deux ans à peine après la victoire aux élections législatives des libéraux démocrates, les conservateurs sont donc de retour, plus déterminés que jamais à laminer leurs adversaires. Même avec des pouvoirs limités, Karol Nawrocki, qui prendra ses fonctions en août, dispose d'un droit de veto sur tous les textes législatifs, capable de paralyser le gou-

vernement, voire d'en provoquer la dissolution sur le budget. La probité ne fait plus non plus recette. A l'instar de Donald Trump, le nouveau président a surmonté toutes les affaires qui ont éclaboussé sa campagne, de l'acquisition douteuse d'un appartement au soupçon de proxénétisme et de hooliganisme par le passé, sans compter sa proximité avec la pègre de Gdańsk.

Présence de militants MAGA

Karol Nawrocki a surtout bénéficié d'un puissant apport exogène: la mobilisation du mouvement pro-Trump Make America Great Again (MAGA). Le candidat élu ne s'est pas contenté de s'en inspirer pour son slogan «La Pologne d'abord», ni même d'aller chercher dans le bureau Oval le nombril de Donald Trump, photos à l'appui, au début de sa campagne. A l'initiative du PiS, quatre jours avant le second tour du scrutin, la Conférence d'action politique conservatrice des républicains américains s'est opportunément tenue à Rzeszow, dans le sud du pays.

Arpentant la scène comme une star, Kristi Noem, secrétaire à la sécurité intérieure des Etats-Unis, avait pris le relais, après le discours de M. Nawrocki, avec des propos sans équivoque. «Karol doit être le prochain président de Pologne, vous m'avez compris?», lançait-elle, non sans dénigrer son concurrent, un «véritable désastre». «Si vous élisez un dirigeant qui travaillera avec le président Trump (...), la présence [militaire] américaine sera maintenue (...) et vous disposerez d'équipe-

ments de fabrication américaine de haute qualité», avait-elle ajouté. Des arguments de poids dans un pays atlantiste, qui a érigé sa sécurité en priorité nationale.

D'autres militants MAGA avaient également fait le déplacement, parmi lesquels Matt Schlapp, ex-contributeur de Fox News, lobbyiste patenté et proche de Donald Trump; Catalina Stubbe, l'une des dirigeantes de l'organisation réactionnaire Moms for Liberty, qui milite, notamment, contre les programmes scolaires mentionnant les droits LGBT+; ou bien encore Maureen Bannon, la fille de Steve Bannon, figure de la galaxie MAGA et stratège de la campagne de Donald Trump de 2016.

La Pologne a ainsi été abreuée de discours contre le «globalisme», le «wokisme», la «décadence de l'Europe», et la «nécessaire défense des valeurs chrétiennes». Toutes choses qui ont également bénéficié au parti d'extrême droite Konfederacja, piloté par le chef d'entreprise libertarien Slawomir Mentzen (15 % des suffrages au premier tour de l'élection), dont les voix se sont reportées massivement sur Karol Nawrocki. «Al'échelle internationale, l'alliance populaire transatlantique se resserre», constataient, le 3 juin, dans le *New York Times*, les chercheurs polonais Jarosław Kuisz et Karolina Wigura. L'ingérence américaine, inopérante dans les élections allemande et roumaine, a été couronnée de succès en Pologne. ■

ISABELLE MANDRAUD
(SERVICE INTERNATIONAL)

DEUX ANS À PEINE APRÈS LA VICTOIRE AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES LIBÉRAUX DÉMOCRATES, LES CONSERVATEURS SONT DE RETOUR



CHRONIQUE | PAR PASCAL RICHÉ

Fonds de pension, fonds de passions

Sabre au clair, «colère» en bandoulière, Edouard Philippe s'est donc lancé dans la course à l'Elysée. Il fustige l'immobilisme du premier ministre et la timidité de ses prédécesseurs (sauf un, on devinera lequel). Il jure qu'il est possible de réformer l'Etat, les retraites et la politique migratoire. Mais le cœur de son projet pour sauver la France, c'est de compléter la retraite par répartition (les actifs payent les pensions des retraités) par une couche de capitalisation obligatoire (les actifs épargnent pour leurs vieux jours), qu'il propose de fixer à 15 %.

On ne sait pas très bien qui financerà ce nouveau dispositif - le contribuable? Le déficit? Les entreprises? Les salariés? - mais passons. Le débat sur les fonds de pension, qui avait fait fureur dans les années 1990 est relancé. Il suscite toujours autant de passions, car il est imprégné d'idéologie.

Les partisans des fonds de pensions avancent sous le masque du pragmatisme: à les écouter, il s'agit d'affronter deux problèmes, le vieillissement de la population et les besoins de financement des entreprises. Mais leurs arguments peinent à convaincre.

La démographie, d'abord. Personne ne nie qu'elle crée une forte tension sur le système des retraites. Mais en quoi les fonds de pensions vont-ils régler le problème? D'un point de vue économique, quel que ce soit le système (répartition ou capitalisation), c'est toujours l'activité du présent qui permet de payer les pensions du présent. Seule la tuyauterie qui lie la première aux secondes change d'un modèle à l'autre. L'idée qu'on puisse téléporter dans le futur le fruit du travail de l'année présente est une vue de l'esprit.

Imposer une épargne obligatoire est en réalité une autre façon d'augmenter les cotisations qui financent le système, avec une part de risque plus importante pour ce qui est des prestations futures. Des économistes

ont montré que ces prestations sont plus généreuses que dans un système de répartition, ce qui n'est guère étonnant, car il faut bien compenser cette partie de risque. Mais les Français ne sont pas du tout demandeurs d'un tel modèle.

Second argument: nous avons besoin des fonds de pension pour financer l'investissement et l'innovation. Là encore, c'est discutable. Pour commencer, les fonds de pension n'encouragent pas particulièrement l'épargne. Pour preuve, en France, le taux d'épargne des ménages fluctue entre 15 % et 20 %, alors qu'aux Etats-Unis, pays pourtant gorgé de fonds de pensions, il se situe selon les années entre 3 % et 6 %.

Changer de culture économique

Il est très réducteur de présenter les fonds de pension comme le socle du financement de l'innovation américaine. Celle-ci repose en réalité sur un complexe écosystème: capital-risque, Nasdaq, marchés OTC, «business angels», private equity, family offices, agences gouvernementales (Darpa, National Science Foundation, Department of Energy...), clusters technologiques (Silicon Valley, Boston, Austin...), banques d'affaires, etc. Dans ce terrain fertile, les fonds de pension ne sont qu'un détail. Par ailleurs, aucun économiste n'a jamais démontré de corrélation entre la forme que prend le régime de retraite d'un pays et le dynamisme de son économie.

Alors pourquoi insister avec tant de fébrilité sur la nécessité de développer la capitalisation en France? A la fin des années 1990, l'ambassadeur américain à Paris et ancien patron de la banque Lazard Frères à New York, Felix Rohatyn (1928-2019), avait donné la meilleure explication. Dans une interview à *Libération*, il avait invité les Français à se doter de fonds de pension pour changer de culture économique: «Le capitalisme populaire a donné une culture de propriété aux Américains. Ce qui a eu des répercussions politiques: il y a dix ans, jamais le Parti démocrate n'aurait osé prôner un budget en équilibre, par exemple.» Les fonds de pension accueillent les travailleurs, les électeurs, les gouvernements aux règles des marchés financiers. Ils les y rallient. Ils les disciplinent. On comprend mieux les passions que la question soulève en France, à droite comme à gauche. ■

L'IDÉE QU'ON PUISSE TÉLÉPORTER DANS LE FUTUR LE FRUIT DU TRAVAIL DE L'ANNÉE PRÉSENTE EST UNE VUE DE L'ESPRIT

UN PREMIER OPUS SANS ESPRIT CRITIQUE



CONTENIR L'EMBALLAGE BIOCLIMATIQUE
de Nathanaël Wallenhorst,
Actes Sud, 80 p., 12€

LIVRE

Terre risque de se transformer en «planète étuve».

Pur produit des sciences du système Terre - explorant les interactions physiques de la planète -, cette étude repose sur une tentative de définir le seuil au-delà duquel le franchissement de certaines limites susciterait des «réactions biogéophysiques» hors de contrôle, touchant notamment au dégel du pergélisol, au dépérissement de la forêt amazonienne, à la destruction des récifs coralliens ou encore à la perturbation de la mousson indienne.

Discours en surplomb

Ce premier opus de «Système Terre» convainc par la mise en perspective proposée, qui livre au lecteur les clés d'un savoir technique d'autant plus décisif qu'il nourrit les débats de la gouvernance climatique. Nathanaël Wallenhorst, par ailleurs doyen de la faculté d'éducation de l'Université catholique de l'Ouest (Angers), explicite l'apport de cette étude qui s'inscrit dans une série d'articles, de l'identification de

neuf grandes limites planétaires en 2009 à une publication de 2023 concluant au franchissement de six d'entre elles. L'article de Will Steffen, lui, documente «l'existence d'un seuil planétaire situé plus ou moins vers 2 °C», résume Nathanaël Wallenhorst.

Sa pédagogie est bienvenue, mais insuffisante, tant ce commentaire demeure prisonnier de son cadre intellectuel. Car cet article est aussi l'exemple d'un discours scientifique en surplomb, noyant les responsabilités de la catastrophe écologique sous un «nous» indifférencié. Pire, il évoque la technique controversée de géo-ingénierie consistant à modifier le rayonnement du soleil pour baisser les émissions.

Si Nathanaël Wallenhorst admet que la «grande limite» de ce travail est de laisser la politique de côté, et qu'il appelle plus loin à la décroissance, il n'offre aucun décryptage critique sur les racines de cette vision hors-sol, dépolitisée et aveugle aux implications dangereuses de son technosolutionnisme. ■

YOUNESS BOUSENNA

Trump met à feu la Californie | PAR ADRIA FRUITOS





INTERNATIONAL | CHRONIQUE

Les « raisons profondes » de Poutine

Vladimir Poutine a déjà fait tuer ou mutiler des centaines de milliers de Russes et d'Ukrainiens. Le président de la Fédération de Russie laisse cette marque dans l'histoire – celle du commanditaire d'une « guerre de choix ». En toile de fond de l'agression qu'il poursuit depuis plus de trois ans, la même question, jamais bien posée, jamais vraiment élucidée, tourne au fil des batailles du Donbass : pourquoi cette tuerie ? C'est une question-clé pour comprendre toute la difficulté qu'il y a à esquisser une possible négociation.

De retour à la Maison Blanche, Donald Trump, plus fier à bras que jamais, pensait que « vingt-quatre heures » lui suffiraient pour « régler le problème ». C'était une affaire foncière et, en la matière, le « roi de la négociation » s'y connaissait. Il avait fait ses preuves dans la promotion immobilière à New York et dans le New Jersey. Règle de base : le terrain commande, comme au golf. On reconnaît donc de jure l'annexion de la Crimée par la Russie – parce que c'est ainsi depuis 2014, dit-il, et que tout le monde, peu ou prou, semble l'accepter. On reconnaît ensuite de facto le contrôle par l'armée russe d'une partie de la bordure orientale de l'Ukraine, le Donbass, parce que les forces de Kiev n'ont pas les moyens de la reconquérir. En contrepartie de cet aménagement « foncier », on garantit aux Ukrainiens les moyens de se défendre contre une nouvelle offensive russe mais sans les intégrer dans l'OTAN.

Déception, les Ukrainiens n'ont pas aimé, mais, plus intéressant encore, les Russes non plus. Explication : dans le conflit entre les deux parties, la question territoriale est importante, certes, mais pas autant qu'il n'y paraît. L'objectif premier des dix divisions blindées russes qui franchissent la frontière, le 24 février 2022, n'était pas le Donbass, mais Kiev. Elles avaient pour mission de renverser le président démocratiquement élu, Volodymyr Zelensky, et d'installer dans la capitale ukrainienne un gouvernement à la botte du Kremlin.

Vassalisation

Chez les néoconservateurs américains, on parlerait d'une opération de « changement de régime ». Poutine parle, lui, de « dénazification » de l'Ukraine, laquelle doit être suivie d'une « démilitarisation » et, pour l'ensemble du pays, d'un statut imposé de « neutralité ». A un Trump aujourd'hui dépité et prêt à laisser tomber sa tentative de deal, décidément trop difficile, le Kremlin a répété ses exigences, toutes ses exigences.

Elles reviennent à sceller la fin de l'Ukraine en tant qu'Etat souverain et indépendant. Ce que veut Poutine, c'est la vassalisation du pays, sa « biélorussisation », dit l'ancien diplomate français Gérard Araud, évoquant le statut d'Etat satellite à la merci du Kremlin qui est celui de la Biélorussie. Le président russe savait que la question de l'OTAN ne se posait pas. Certes, l'Alliance atlantique a décidé en 2008 que

AU NOM
DE L'HISTOIRE
ET DE LA GÉOGRAPHIE,
LE KREMLIN
REVENDIQUE
LA SOUMISSION
DE SES VOISINS

PAR ALAIN FRACHON

DANS LE CONFLIT
ENTRE LA RUSSIE
ET L'UKRAINE,
LA QUESTION
TERRITORIALE EST
IMPORTANTE, CERTES,
MAIS PAS AUTANT
QU'IL N'Y PARAÎT

L'Ukraine avait vocation à devenir l'un de ses membres. Mais, du fait de l'opposition de l'Allemagne et de la France, l'Alliance n'a jamais ouvert de procédure d'adhésion à Kiev et, depuis, aucun président américain n'a souhaité lever le veto franco-allemand, bien au contraire. Exit le motif « OTAN », ce qui n'enlève rien aux griefs que Moscou entretient par ailleurs à l'adresse des Occidentaux, du Kosovo à l'Irak en passant par la Libye.

Nostalgie

Dans la dernière livraison de la revue *Foreign Affairs*, la politologue américaine Monica Duffy Toft explique : « Poutine a toujours eu une vision beaucoup plus large de ce conflit » que celle de la seule Ukraine. Le président russe évoque « les causes profondes » de la guerre. Il veut disposer à nouveau d'une « zone d'influence » dans son étranger proche – Ukraine, Biélorussie, Géorgie. Comme du temps de l'URSS. Au nom de l'histoire et de la géographie, le Kremlin revendique la soumission de ses voisins. A l'instar de Xi Jinping pour l'ensemble du Pacifique occidental, Poutine rétablit au profit des grandes puissances de l'époque le droit à une « zone d'influence » où la souveraineté des Etats ne saurait être que limitée. Question : Trump agit-il autrement à l'adresse du Panama, du Groenland et du Canada ?

Ce qui se joue dans les plaines du Donbass est pour le président russe « plus large » encore. Cette guerre est un épisode-clé de la bataille qu'il mène avec Xi contre « l'hégémonie occidentale » – l'ordre international dominé par les Etats-Unis depuis 1945 et auquel doit succéder une architecture plus conforme aux voeux de Moscou et Pékin. Cité sur le site *Le Grand Continent*, Sergueï Karaganov, l'un des intellectuels du régime poutinien, est très explicite : cette guerre « est la dernière offensive d'un Occident déclinant qui cherche à tirer de force l'histoire vers l'arrière en nous infligeant une défaite stratégique sur les champs de bataille de l'Ukraine ».

La Chine de Xi et la Russie de Poutine cultivent, exploitent, la nostalgie d'un passé glorieux et qui ne le serait plus par la faute « des autres », les Occidentaux bien sûr : contraintes imposées de l'extérieur avec l'aide « d'ennemis de l'intérieur », n'est-ce pas... Comme toujours, ledit passé est largement fantasmé. Mais le matraquage du thème de « l'humiliation », dans le cas de la Chine, et la culture du statut d'éternelle « victime », dans celui de la Russie, justifient la guerre ou la dictature quand ce n'est pas les deux à la fois : tel serait le prix à payer pour retrouver la « grandeur ».

Loin d'être une question de sécurité pour la Russie pour Poutine, ce dernier vend sa guerre, à l'intérieur et à l'extérieur, comme une affaire d'ego national ou de rédemption collective. « L'opération spéciale » en Ukraine, disait-il en mars 2022, va « purifier » la société russe. Vendeur de parcours de golf, Trump y voyait une question cadastrale. ■

À NOGENT,
UN DRAME
QUI DÉJOUË
LES CLICHÉS

ÉDITORIAL M

L'émotion légitime suscitée dans l'opinion par des événements dramatiques et l'utilisation politique qui peut en être faite conduisent gouvernants et opposition à se précipiter pour exprimer leur compassion avec les victimes, interpréter les faits et promettre, dans l'instant, des mesures destinées à éviter leur réitération. Ainsi, quelques heures après le meurtre, mardi 10 juin, à Nogent (Haute-Marne), de Mélanie G., 31 ans, surveillante au collège Françoise-Dolto, par un élève de l'établissement âgé de 14 ans, le président de la République et le premier ministre ont rivalisé de vigueur pour stigmatiser un « déferlement de violence insensé » pour le premier, une « vague qui progresse » selon le second, et proposer des remèdes peu convain-

cants comme l'interdiction de la vente d'armes blanches aux mineurs et l'expérimentation de portiques de détection.

Le constat est indéniable : longtemps rassis, les attaques au couteau visant des personnels d'établissements scolaires et des adolescents se sont multipliées ces dernières années, en France comme ailleurs, de même que les actes de grande violence commis par des mineurs (alors même que la délinquance de ces derniers baisse globalement). Mais la regrettable absence de statistiques sur l'usage des armes blanches, et sur la longue durée, rend difficile une analyse objective de ces tragédies. D'autant qu'à chaque drame la droite et l'extrême droite tentent à confisquer le débat en plaquant leurs thèmes de prédilection : l'immigration, les « quartiers perdus », l'« ensauvagement », la « culture de l'excuse », etc.

Or le meurtre de Nogent déjoue tous ces clichés : banlieue difficile ? Non : collège rural. Faillie de sécurité ? Non, les faits se sont déroulés sous les yeux des gendarmes. Immigration ? Rien à voir. Parents à la dérive ? Non, la famille du suspect est « unie et insérée professionnellement », a déclaré le procureur.

Cela n'empêche pas Marine Le Pen d'agiter de façon subliminale et scandaleuse la question migratoire en accusant les « barbares ». Mais le très droitier ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, se garde

bien de jouer sur la même corde et reconnaît que « la réponse ne peut pas être seulement sécuritaire ».

Peu propice aux habituelles tentatives de récupération sécuritaire ou identitaire, le meurtre de Nogent devrait susciter une mobilisation politique et citoyenne sur des thèmes bien plus ambitieux et rassembleurs : la place globale et l'intégration des jeunes dans notre société, leur santé mentale, mais aussi le rôle des jeux et plateformes numériques dans la fascination pour la violence, la déconnexion d'avec la réalité et la perte des repères sur la valeur de la vie humaine.

À ce sujet, on ne saurait ignorer l'avertissement de la commission d'experts qui, dans son rapport remis en avril 2024 au président de la République, prône la fixation à 15 ans de l'âge de la « majorité numérique », autrement dit l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux avant cet âge.

Plutôt que de promettre d'illusives « solutions » prétendument immédiates à des drames en réalité bien difficiles à éviter, plutôt que d'alimenter ainsi l'idée d'une impuissance des élus, les réponses se trouvent dans une grande politique de prévention et d'éducation de tous, parents et adolescents, visant les risques de déshumanisation, d'isolement et de passage à l'acte violent qu'accroît notre monde de plus en plus numérisé, individualisé et virtuel. ■

LITTÉRAIRE

Le Monde Nouvel Obs Télérama'

• 21 JUIN •

LAURE ADLER, CONSTANTIN ALEXANDRAKIS, CHRISTINE ANGOT, PÉNÉLOPE BAGIEU, EMMA BECKER, CARYL FEREY, FRANÇOISE GILLARD, LOUISE CHENNEVIÈRE, LUCAS HARARI, REBECCA LIGHIERI, SUSIE MORGENSTERN, OLIVIER NOREK, DENIS PODALYDES, ABEL QUENTIN, BLANDINE RINKEL, LA GRANDE SOPHIE, ALBIN DE LA SIMONE, VANESSA SPRINGORA, GUILLAUME VIRY

ENTRÉE GRATUITE

MOT POUR MOTS

EN MUSIQUE

POUR MOTS

MARRAINÉ PAR LOLA LAFON

• 22 JUIN •

BERTRAND BELIN, CHRISTELLE DABOS, MARYLINE DESBIOLES, ANDRÉ COMTE-SPONVILLE, SHANE HADDAD, MATHILDE HENZELIN, CATHERINE MEURISSE, MARIE NDIAYE, CAMILLE LAURENS, GUILLAUME POIX, FLORENCE SEYVOS, NEIGE SINNO, ESTHER TEILLARD, ADÈLE YON, GABRIELLA ZALAPI, CORALY ZAHONERO, VALÉRIE ZENATTI

21-22 JUIN

LA VILLETTÉ

DESIGN GRAPHIQUE : CHEF



CHANEL

Région
Île-de-France

CNL

CFC

CP

la Villette

Cité

VILLE DE PARIS

intime

Du mouvement chez Hachette

Suite au départ en retraite de Nathalie Jouven, en poste depuis 2001, Hachette Livre confie, à compter du 1^{er} juillet, sa branche Littérature à Jean-Christophe Thiery, numéro deux du groupe racheté fin 2023 par Vincent Bolloré, dont il est proche. En réponse aux inquiétudes liées aux positions conservatrices de M. Bolloré, la direction affirme vouloir préserver l'indépendance éditoriale des maisons du groupe – Grasset, Stock, Fayard, Calmann-Lévy, JC Lattès...

“ J'ai choisi le Népal parce que pour moi, c'est un pays inconnu. J'adore l'idée de ne rien connaître. Cela fait des années et des années que j'écris sur le Proche-Orient, et j'en ai marre”

OMAR YOUSSEF SOULEIMANE

L'écrivain franco-syrien recevait, le 4 juin, au ministère des affaires étrangères, le premier Prix littéraire du Quai d'Orsay pour son roman *L'Arabe qui sourit* (Flammarion, 240 pages, 20 euros, numérique 15 euros). Outre un chèque de 10 000 euros pour le vainqueur, chacun des six finalistes passera une semaine dans une ambassade de France – celle de Katmandou, donc, pour Omar Youssef Souleimane.

Le Paris Book Market monte en puissance

Organisé par France Livre – le nouveau nom du Bureau international de l'édition française, chargé de soutenir la traduction de livres français –, le Paris Book Market s'est tenu les 5 et 6 juin, à Paris. Avec 269 marques éditoriales françaises et francophones et 260 acheteurs internationaux, selon *Livres Hebdo*, cette édition a été un succès, qui fait dire à une participante interrogée par le magazine professionnel que ce rendez-vous rivalise désormais avec la Foire de Francfort, le rendez-vous incontournable de l'automne.

Une nouvelle direction pour les PUF

Le suspense, depuis le rachat, début 2025, du groupe Humensis par le groupe Albin Michel, était intense : qui pour reprendre la tête des Presses universitaires de France (PUF), l'une des maisons les plus emblématiques d'Humensis ? Après bien des rumeurs, c'est finalement le nom de Blandine Genton qui est sorti, le 6 juin, dans *La Lettre*. L'actuelle directrice générale de CNRS Editions, poste qu'elle occupait depuis 2015, deviendra celle des PUF fin août, en remplacement de Paul Garapon, qui restera directeur éditorial.

Comment vivre pendant la crise climatique et écologique ? Joshua Wodak, chercheur et artiste australien, ouvre des pistes de réflexion dans « Petrified », un essai puissant, qui paraît en anglais

Planète : faire face à la rupture

VERSION ORIGINALE

JONATHAN LITTELL
écrivain

La plupart d'entre nous sommes désormais effroyablement familiers de la littérature consacrée au changement climatique et à l'effondrement écologique – grâce à la multitude de livres excellents, intelligents et bien documentés publiés au cours des dernières décennies depuis *Printemps silencieux* [de la biologiste Rachel Carson, 1962; Plon, 1963; rééd. Wild-project, 2009]. Ils nous ont dit ce que nous devions faire, puis ce que nous aurions dû faire, puis ce que nous avons réellement fait, et maintenant ce que nous sommes obligés de faire, si nous voulons avoir une chance de survivre. Je soupçonne beaucoup d'entre nous d'avoir cessé de les lire il y a des années, non que nous nous en moquions ou que nous ne soyons pas conscients du problème, mais, simplement, parce que nous ne pouvons plus faire face à cet effondrement qui semble tellement au-delà de notre pouvoir individuel de changer les choses.

Petrified. Living During a Rupture of Life on Earth (« Petrifiés. Vivre pendant une rupture de la vie sur Terre »), de Joshua Wodak, artiste, écrivain, chercheur et professeur d'écologie dans plusieurs

universités australiennes, ne fait pas partie de ces livres. Récemment publié en anglais par l'éditeur allemand De Gruyter Oldenbourg – et disponible en téléchargement gratuit –, il doit être lu de toute urgence, avant même d'être traduit en français, ce qui, je l'espère, sera bientôt le cas.

Petrified rejette d'emblée l'idée que nous pouvons encore stopper ce que nous avons mis en branle, et part du principe que nos tentatives désespérées pour nous sauver ne changeront rien de fondamental à l'anthropocentrisme qui nous a menés là où nous sommes. Il nous pose une question simple : en tant qu'êtres

Quelle attitude utile et compatissante un être humain peut-il encore adopter, maintenant que la rupture est déjà si profondément engagée ?

humains doués de conscience, comment voulons-nous vivre ici, alors que la vie sur Terre telle que nous la connaissons est en train de disparaître ? Comment pouvons-nous accepter à la fois notre culpabilité collective et nos remords individuels ? Comment pouvons-nous faire face à l'effondrement imminent des écosystèmes qui nous soutiennent, ainsi que de toutes les autres formes de vie sur la planète, tout en restant humains, sains d'esprit, optimistes et bienveillants ? Quelle

attitude utile et compatissante un être humain peut-il encore adopter, maintenant que la rupture est déjà si profondément engagée ? Et pourquoi, en fait, notre attitude a-t-elle de l'importance ?

Petrified est une méditation très inhabituelle, à mi-chemin entre la science, la philosophie et un trip sous acide inspiré de la culture pop, sur la manière dont nous, êtres humains, pouvons choisir de vivre pendant cette rupture. Il ignore presque entièrement les langages académiques ou populaires auxquels nous sommes habitués lorsqu'il est question de l'anthropocène. Il préfère emmener le lecteur dans

un tour de montagnes russes parfois désorientant, parfois exaltant, qui passe des prémonitions traditionnelles et pop culturelles de la fin du monde à la science pure et à la philosophie, avant de revenir à notre expérience concrète et vécue de la rupture en cours.

A la fois historique et ludique, il rappelle que nous savons depuis l'Antiquité à quel prix se paye la démesure des désirs humains. La science et l'histoire sont présentées de manière claire, simple et accessible, tout en restant étroitement liées au cadre fantaisiste de la culture pop qui sert de trame au livre. Celui-ci s'adresse directement aux générations dont l'entrée dans l'âge adulte est ravagée par les conséquences climatiques et écologiques de décennies d'inaction.

C'est aussi un livre qui montre très clairement une chose : à l'échelle cosmique, ni cet effondrement ni l'attitude que nous adoptons à son égard n'ont la moindre importance. Notre planète n'est qu'un grain de sable sur un rivage cosmique, et sa disparition n'aura aucune incidence sur ce rivage. *Petrified* ne cède rien au narcissisme ou à l'anthropocentrisme. Il invite le lecteur à se considérer lui-même sous différents angles face à l'immensité de l'univers, non pour trouver l'absolution, mais peut-être du réconfort, de l'espérance et de l'apaisement, tout en reconnaissant qu'en un clin d'œil, à l'échelle géologique, nous avons réussi à mener une planète à l'évolution impeccable, entièrement fonctionnelle, vers une apocalypse dont nous sommes les seuls responsables.

Il explore aussi les autres apocalypses, et le fossé entre les catastrophes naturelles et la négligence humaine, de manière surprenante, parfois dérangeante : il place le sixième événement d'extinction de masse (celui qui est en cours) dans le contexte du temps géologique, tout en montrant clairement que c'est bien la première fois dans l'histoire de notre planète qu'une espèce a délibérément et en pleine connaissance de cause conduit à la destruction de l'entièreté de son écosystème. Et il est écrit pour faire rire le lecteur au milieu de toute cette noirceur et de cette culpabilité. Mais aussi pour qu'il s'émerveille devant la beauté de ce qu'il nous reste. ■

LETTRE DE BELGIQUE

Les 20 ans de Quadrature

ÉDITER DES NOUVELLES, rien que des nouvelles : le pari semblait fou sur un marché francophone belge où des maisons d'édition rendent l'âme, réduisent la voilure ou sont contraintes à la fusion. Dans cette partie du royaume où l'on estime qu'un roman est un succès s'il franchit la barre des 350 exemplaires, il fallait l'audace d'un groupe d'amis pour se lancer, en 2005, dans une aventure aussi incertaine.

Vingt ans plus tard, à Louvain-la-Neuve, dans le Brabant wallon, Quadrature maintient le cap. En mars, à la Foire du livre de Bruxelles, Patrick Dupuis, administrateur délégué de la société et lui-même écrivain, a découpé un grand gâteau pour célébrer l'anniversaire d'une petite entreprise qui attire de plus en plus d'auteurs venus d'outre-Quiévrain : près de la moitié des recueils publiés par la maison belge sont désormais signés par des Français.

«*Ils n'arrivent pas chez nous après avoir fait le tour de toutes les «bonnes maisons» parisiennes qui auraient refusé leur manuscrit, mais parce qu'ils apprécient notre façon de faire*», dit Patrick Dupuis avec un sourire. *Certains nous sont également envoyés par des éditeurs français qui ne publient pas de nouvelles mais nous recommandent auprès d'eux.*

Une sélection sévère

Relecture minutieuse, graphisme léché, papier de qualité : Quadrature ne veut prendre la place de personne mais soigne sa «politique de niche» en misant sur une exigence rare dans l'édition belge. Ainsi, la maison ne publie-t-elle que cinq livres par an, à l'issue d'une sélection sévère : le comité de lecture s'est amusé quand une (très) grande maison a publié, à Paris, une nouvelle qui avait été refusée à Louvain-la-Neuve. Bénéficiant de contrats bisannuels, les auteurs sont rémunérés, mais ils sont les seuls, avec une attachée de presse et un graphiste indépendants. Tous les autres membres de la maison œuvrent bénévolement, seulement soucieux de conserver à la nouvelle la place qu'elle mérite.

Qu'est-ce qu'une bonne nouvelle, d'ailleurs ? «*Si je le savais, je ne retiendrais que celles qui nous garantiraient 2000 exemplaires*», ironise Patrick Dupuis. *Je sais juste ce qu'est une mauvaise production : celle qui maltraite la langue française, se veut explicative, démonstrative. Je sais aussi que l'on n'écrit pas une nouvelle comme un roman, et vice-versa.* Aussi l'éditeur se fâche-t-il quand on demande à l'un de ses auteurs quand il publierà un roman, «sous-entendu : quand écrira-t-il enfin un «vrai livre»...»

Cette question, les Français édités par Quadrature – et désormais diffusés dans l'Hexagone –, tels Gilles Dienst, Cécile Reyboz et Cécile-Marie Hadrien, ne se la posent pas : avec des dizaines d'autres publiés depuis vingt ans, ils sont heureux d'être abrités en un lieu qui entend se consacrer longtemps encore à la seule préservation d'un genre. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS
BRUXELLES - CORRESPONDANT

Kamel Daoud renonce à se rendre en Italie

Le Prix Goncourt 2024 craint, s'il y va, d'être arrêté et extradé vers l'Algérie, son pays d'origine, où il est poursuivi

RÉCIT

ALLAN KAVAL
Rome - correspondant

A lors qu'il devait participer, le 16 juin, au festival culturel milanais La Milanesiana, institution dirigée par son éditrice italienne Elisabetta Sgarbi, à la tête de la maison La Nave di Teseo, l'écrivain franco-algérien Kamel Daoud a renoncé à se rendre dans la capitale lombarde, craignant d'être arrêté et extradé vers l'Algérie par la justice italienne. Pour suivre dans son pays d'origine, il se sent désormais menacé jusqu'au cœur de l'Union européenne. «*Via des sources concordantes, j'ai été averti d'un risque d'arrestation si je me rendais en Italie, en vertu des accords de coopération judiciaire entre l'Algérie et l'Italie*», précise Kamel Daoud au «*Monde*». La nature des risques encourus par Kamel Daoud reste cepen-

dant confuse. C'est un article du quotidien *Corriere della Sera* qui a le premier évoqué la décision de l'écrivain d'annuler ce déplacement, évoquant la présence de son nom dans les «*bases de données*» de la police italienne. «*Nous n'avons aucune compréhension de ce qui se passe en Italie*», a fait savoir au «*Monde des livres*» son avocate, Jacqueline Laffont-Haïk, qui évoque l'existence d'*«informations informelles et médiatiques qui n'ont pas été clairement démenties par les autorités italiennes»*. Elle précise que «*si une telle décision d'arrestation de Kamel Daoud en Italie était confirmée, elle ne pourrait être que contraire au droit*». Sans préciser quelles sont les sources qui avaient fondé ces inquiétudes, Elisabetta Sgarbi déclare pour sa part que ni lui ni elle n'avaient reçu «*les assurances demandées*» aux autorités.

Kamel Daoud, qui compte parmi les principaux intellectuels opposants au régime algérien, fait l'objet de deux mandats d'arrêt internationaux émis par Alger. Sa situation s'inscrit dans

un contexte marqué par le calvaire d'un autre écrivain franco-algérien, Boualem Sansal, arrêté en novembre pour «*atteinte à l'intégrité du territoire national*» et condamné le 27 mars à cinq ans de prison. Liés à la publication du dernier ouvrage de Kamel Daoud, *Houris*, prix Goncourt 2024, les mandats d'arrêts qui le visent font suite à des plaintes déposées en Algérie par une rescapée d'un massacre survenu durant la guerre civile algérienne (1992-2002), laquelle l'accuse d'avoir utilisé son histoire sans son consentement, ainsi que par l'Organisation nationale des victimes du terrorisme algérienne.

Un tour politique

Au ministère de la justice italien, où l'on reconnaît l'existence d'une relation privilégiée entre Rome et Alger, on se défend en affirmant que la décision de Kamel Daoud est fondée sur des considérations «*purement hypothétiques*» et qu'aucune opération visant à l'arrestation de l'écrivain n'aurait pu être enclenchée avant son arrivée, un juge ne pouvant

de toute façon pas agir seul dans une affaire de ce type.

L'affaire prend déjà un tour politique en Italie, où d'autres voix manifestent leur inquiétude. «*Je n'ai pas d'éléments précis mais j'ai le sentiment que quelque chose ne tourne pas rond*», confie au «*Monde des livres*» la députée du Parti démocrate Lia Quartapelle (centre gauche, opposition). «*S'il n'y avait rien, le gouvernement se serait déjà exprimé sur l'affaire pour nier que Kamel Daoud soit menacé en Italie. Or il garde le silence.*»

La parlementaire prévoit de présenter une interpellation urgente qui, pour des raisons procédurales, ne pourrait être adressée au gouvernement que le 13 juin, même si cet instrument est censé permettre d'obtenir rapidement des explications sur des sujets d'intérêt public. «*J'espère que cela incitera l'exécutif à garantir la sécurité de Kamel Daoud et qu'il pourra se rendre au festival où il est attendu.*»

Particulièrement active sur les questions diplomatiques, Lia Quartapelle met l'affaire en rela-

tion avec le fait que, au moment où Paris et Alger se déchirent, l'Italie et l'Algérie se sont encore rapprochés depuis l'arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni. D'une rive à l'autre de la Méditerranée, en lien avec les grandes ambitions africaines de la présidente du conseil d'extrême droite, ces relations sont fondées sur un partenariat énergétique solide, Alger étant devenue, à la faveur de la guerre à grande échelle en Ukraine, le premier fournisseur de gaz de Rome.

Le volet italien de l'affaire Daoud intervient d'ailleurs dans un contexte particulièrement sensible. Mardi 3 juin, le président français, Emmanuel Macron, était à Rome pour une rencontre bilatérale très attendue avec Giorgia Meloni. Les relations entre les deux dirigeants ont toujours été précaires, marquées par une défiance certaine et promptes à dérailler au moindre irritant. La situation d'un écrivain français renonçant, pour sa propre sécurité, à se rendre en Italie n'est pas de nature à fluidifier les échanges. ■

La nature des risques encourus par Kamel Daoud reste cepen-



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398



François Truffaut sur le tournage des « Deux Anglaises et le continent » (1971).

RAYMOND DEPARDON/MAGNUM PHOTOS



Alfred Hitchcock et François Truffaut, à Hollywood, en 1962. PHILIPPE HALSMAN/MAGNUM PHOTOS

Truffaut, ses maîtres et ses pairs

Trente ans de cinéma (1954-1984) sont parcourus dans la formidable correspondance du réalisateur avec d'autres cinéastes, tels Hitchcock, Renoir, Rohmer, Godard ou Tavernier



Jean-Luc Godard (à gauche) et François Truffaut (à droite), sur le plateau de « Fahrenheit 451 », en 1966.

PROD DB/NORMAN HARGOOD - ANGLO ENTERPRISES - VINEYARD/DR

AMAURY DA CUNHA

Le 10 novembre 1948, à seulement 16 ans, François Truffaut (1932-1984) écrit au poète et cinéaste Jean Cocteau (1889-1963) pour l'inviter à son ciné-club parisien, où il projette le film *Le Sang d'un poète* (1932). «*Ici, pas de flatteries, pas de bla-bla-bla d'usage, pas non plus de ces formules clichées qui n'ont pour résultat que de dissimuler la véritable personnalité de celui qui les emploie.*» Si la voix de Truffaut, au cinéma, emprunte souvent les détours de la fiction, couchée par écrit, elle ne cesse de vouloir se tenir au plus près de la vie.

Après un passionnant volume consacré à la correspondance de François Truffaut avec des écrivains (Gallimard, 2022) – où il apparaît que son amour de la littérature avait précédé sa passion pour le cinéma –, Bertrand Tavernier, journaliste et historien du cinéma, rassemble les lettres échangées entre Truffaut et d'autres cinéastes entre 1954 et 1984.

Au début de cette aventure épistolaire, François Truffaut est sur le point de passer d'une vie à une autre. En 1955, il écrit au cinéaste Abel Gance (1889-1981), qu'il considère comme le «*Victor Hugo du cinéma*», et lui confie son espoir de «*bientôt abandonner cette stupide existence journalistique au profit d'activités plus franchement cinématographiques*».

Critique célèbre et incisif aux *Cahiers du cinéma* et à la revue *Arts*, Truffaut s'apprête en effet à passer derrière la caméra pour réaliser ses premiers films : *Les Mistons* (1957) et *Les Quatre Cents Coups* (1959). Mais avant cela, il doit s'acquitter de dettes, notamment envers des cinéastes qu'il vénère et sans lesquels il n'aurait pas eu le courage de filmer ses propres histoires.

Amitiés et confidences

Jean Renoir (1894-1979), alors exilé aux Etats-Unis, occupe une place cruciale dans cette correspondance tissée d'amitiés et de confidences. «*Vous m'avez appris le cinéma (...), mais je pense souvent que vous m'avez également, avec Bazin, appris à vivre*», lui écrit Truffaut, qui avait vu *La Règle du jeu* (1939) une quinzaine de fois. Depuis sa maison de Beverly Hills (Californie), Renoir attend toujours les lettres de son ami avec fébrilité. «*Votre lettre est comme la rosée du matin. Elle efface les cauchemars de la nuit.*» La correspondance de François Truffaut ne se limite pas à ses maîtres français. En 1962, il écrit à Alfred Hitchcock (1899-1980) pour lui proposer une série d'entretiens qui donneront naissance

au grand livre *Hitchcock/Truffaut* (éd. Robert Laffont, 1966; rééd. 1984). Dans la première lettre, il ne cache ni son admiration ni son ambition : «*Je vous propose un dialogue, non pour vous juger, mais pour vous comprendre, pour vous expliquer à ceux qui vous aiment et à ceux qui vous ignorent encore.*» Pendant plus de quinze ans, en toute amitié, les deux hommes s'environt leurs scénarios en cours d'écriture, commenteront leurs films sortis en salle, et s'échangeront de petits ragots de cinéma.

Parmi les correspondants de Truffaut, ses camarades de la Nouvelle Vague jouent un rôle de premier plan, tels Eric Rohmer (1920-2010), dit «*Momo*», Claude Chabrol (1930-2010), Jacques Rivette (1928-2016) et Jean-Luc Godard (1930-2022), avec qui Truffaut entretient des rapports tumultueux. En 1973, alors que les deux hommes se sont déjà éloignés, Godard adresse à Truffaut une lettre incendiaire sur *La Nuit américaine*, lui reprochant notamment de «*mentir*» au spectateur. Réponse cinglante de Truffaut : «*Tu as changé ta vie, ton cerveau, et, quand même, tu continues à perdre des heures au cinéma à t'esquinter les yeux.*

Pourquoi? Pour trouver de quoi alimenter ton mépris pour nous tous (...)?»

Truffaut, cinéaste et producteur, est aussi très régulièrement sollicité par de jeunes réalisateurs, comme Leos Carax, qui lui fait parvenir, en avril 1981, le scénario de *Boy Meets Girl* pour recueillir ses conseils. Lorsqu'il ne peut pas répondre favorablement à certaines demandes, Truffaut prend néanmoins le temps d'adresser, par exemple, des «*encouragements platoniques*» à ces jeunes cinéastes.

Le 17 septembre 1984, Bertrand Tavernier (1941-2021) adresse une lettre inquiète et pleine de sollicitude à son ami : Truffaut vient d'être à nouveau foudroyé par une attaque cérébrale. «*J'espère que ce n'est qu'une rechute passagère. Nous avons besoin de vous, François, de vos films, de vos interviews...*» Cette lettre, la dernière du livre, restera sans réponse : il meurt le 21 octobre 1984, à l'âge de 52 ans. ■

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES 1954-1984, de François Truffaut, édité par Bernard Bastide, Gallimard, 524 p., 25 €, numérique 18 €.

EXTRAIT

«A Alfred Hitchcock, Paris, le 13 décembre 1965
Cher Monsieur Hitchcock,
Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir le scénario de *The Torn Curtain* (Le Rideau déchiré) très clairement traduit par Odette Ferry. Avant de l'avoir lu, je pensais qu'il s'agissait d'une histoire dans laquelle le rideau de la fenêtre d'une chambre avait été mystérieusement déchiré! J'ai beaucoup aimé cette histoire dont le déroulement est si bien décrit que j'ai pu la visualiser en grande partie. L'action est excellente, nourrie par une masse de détails impressionnante. Ce que j'ai admiré le plus est la représentation des personnages qui animeront la longue scène d'autocar et, ensuite, le développement si vigoureux et si vivant de cette scène. (...) Mes compliments sur *The Torn Curtain* ne seraient pas sincères si je vous faisais une réserve toute provisoire à propos de l'insistance de Sarah pour se faire épouser. Actuellement, sur le papier, cela paraît un peu systématique, mais peut-être pas finalement sur l'écran. Comme vous pouvez l'imaginer, je suis très impatient de voir ce film dans quatre mois.»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 230

«François Truffaut à Jean et Dido Renoir, le 5 juillet 1975.
Chers tous deux,
Je vous ai beaucoup négligés depuis quelque temps et je vous en demande pardon; comme vous pouvez le penser, le travail en était la seule cause. Je tape cette lettre car mes doigts sont engourdis et je craindrais, à la main, de faire une lettre trop courte. Le tournage de mon nouveau film, *L'Argent de poche*, s'inscrivant dans les dates des vacances scolaires, il m'a été impossible de le retarder, bien que la finition de *L'Histoire d'Adèle* traîne un peu en longueur. Les deux films se bousculent donc, s'entrechoquent, et je balance sans arrêt entre le surmenage et la mauvaise conscience. Toujours est-il que je commence, dans trois jours (...), le mixage d'*Adèle* pour lequel j'utilise de splendides musiques inédites de Maurice Jaubert. Le film est évidemment assez grave, éventuellement oppressant, mais d'une simplicité qui me plaît; il ressemble à une musique pour un seul instrument et la jeune Isabelle Adjani est réellement intense et constamment surprenante dans ses élans inutiles!»

CORRESPONDANCE AVEC DES CINÉASTES, PAGE 398